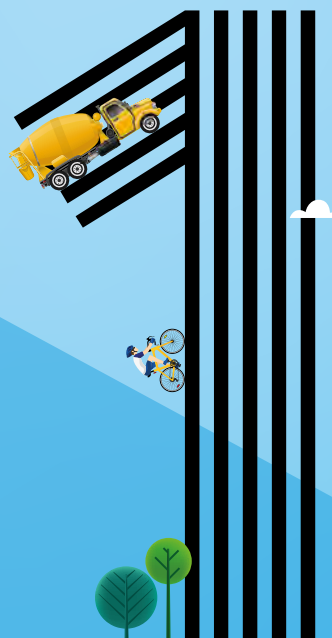


AVEC VOUS, AU CŒUR DE VOTRE SÉCURITÉ.



RAPPORT ANNUEL DE GESTION

Société
de l'assurance
automobile
du Québec



**RAPPORT
ANNUEL
DE GESTION**

Société
de l'assurance
automobile
du Québec

LES FAITS SAILLANTS

La Société
bien présente
pour sa
clientèle et
ses employés



**VOTRE
SÉCURITÉ
ROUTIÈRE**

**Une diminution du nombre
de personnes accidentées sur
les routes du Québec par rapport à
la moyenne des 5 dernières années¹**

Un résultat qui s'explique notamment
par une stratégie de prévention
en sécurité routière innovante

¹ Un total de 27 888 personnes accidentées en 2021 comparativement à 33 996 en moyenne, de 2016 à 2020.

**VOTRE
EXPÉRIENCE
CLIENT**

**Un indice de satisfaction
de la clientèle de**

8,4/10

**Un taux d'utilisation des
services numériques de**

54%

Un résultat au-dessus
de la cible annuelle fixée

Annonce d'une remise de

**1,158 milliard
de dollars**

d'excédent de capital sous forme de
congé de paiement de la contribution
d'assurance sur le permis de conduire
en 2022 et en 2023 pour plus de
6,4 millions de Québécois et Québécoises

Les contributions d'assurance

**LES PLUS BASSES
au Canada**

**NOTRE
EXPÉRIENCE
EMPLOYÉ**

**Des employés
mobilisés à**

85%

Un résultat au-dessus
de la moyenne des
meilleurs employeurs

83%

**des employés considèrent
la Société comme
un employeur de choix**



80%

**des Québécois
et Québécoises
considèrent
que la Société
inspire confiance²**

² Sondage réalisé en 2021 par la firme SOM visant à mesurer les perceptions des Québécois et Québécoises à l'égard de la Société.

L'année 2021 en quelques chiffres

	2021	2020
Nombre d'employés	3 956	3 861
Frais d'administration	498,6 M\$	485,1 M\$
LE BILAN ROUTIER¹		
Décès	347	340
Personnes blessées gravement	1 227	1 165
Personnes blessées légèrement	26 314	22 966
LA SENSIBILISATION ET LA PROMOTION EN SÉCURITÉ ROUTIÈRE		
Campagnes de sensibilisation – thèmes prioritaires de la Stratégie de prévention en sécurité routière	5 547 390 \$	5 177 918 \$ ²
Autres actions de sensibilisation et de prévention	422 343 \$	s. o.
Contributions financières	1 772 241 \$	1 820 155 \$
L'ACCÈS SÉCURITAIRE AU RÉSEAU ROUTIER		
Nombre de titulaires de permis de conduire	5 655 647	5 546 433
Nombre de véhicules en circulation	6 995 085	6 834 681
Nombre de transactions	24 894 115	22 974 495
LE CONTRÔLE ROUTIER ET LA SÉCURITÉ DES VÉHICULES		
Nombre de constats d'infraction touchant les éléments ayant le plus d'incidences sur la sécurité routière	13 127	10 388
LE RÉGIME D'ASSURANCE		
Contributions d'assurance	1 031 M\$	993 M\$
Indemnités versées	1 066 M\$	1 056 M\$
Taux de financement	117 %	118 %
Taux de capitalisation ³	152 %	156 %
Nombre de nouvelles réclamations reçues	20 546	19 988
Nombre de réclamations traitées	85 868	88 644

(1) Source : bilan routier 2021.

(2) Le total inclut tant les actions liées aux thèmes prioritaires que les autres actions de sensibilisation et de prévention.

(3) Taux de capitalisation après remise. Le taux de capitalisation avant remise était de 158 % au 31 décembre 2020 et de 170 % au 31 décembre 2021.

Les principaux impacts de la pandémie en 2021

Pour cette deuxième année marquée par la pandémie de COVID-19, la Société a continué à placer sa clientèle, ses partenaires et son personnel au cœur de ses actions en mettant en œuvre les mesures visant à amoindrir les impacts de ce contexte sur les services offerts, tout en veillant à protéger leur santé.

Pour sa clientèle, la Société a :

- poursuivi la promotion du service de prise de rendez-vous en ligne, qui permet aux clients de prévoir leurs déplacements et de limiter le temps d'attente aux points de service;
- repris graduellement le service de remplacement de la photo du permis de conduire;
- mis en place des mesures visant à maintenir la mobilisation des mandataires à l'égard de la prestation des services à la clientèle pour un accès sécuritaire au réseau routier, notamment la bonification de la rémunération des mandataires pour tenir compte du contexte;
- tenu ses clients et ses partenaires informés et a adapté ses façons de faire en fonction de l'évolution des consignes sanitaires.

Pour son personnel, la Société a :

- accordé une attention particulière à l'équilibre lié à la charge de travail ainsi qu'à la santé psychologique et physique;
- été à l'écoute des préoccupations de ses employés et a communiqué régulièrement avec eux en fonction de l'évolution de la situation sanitaire;
- rendu disponible un coffre à outils bonifié visant à bien accompagner ses employés et ses gestionnaires en télétravail.

Enfin, dans ce contexte exceptionnel, la Société a suivi de près la situation vécue par sa clientèle, ses partenaires ainsi que son personnel, notamment en ce qui a trait à l'accès sécuritaire au réseau routier.

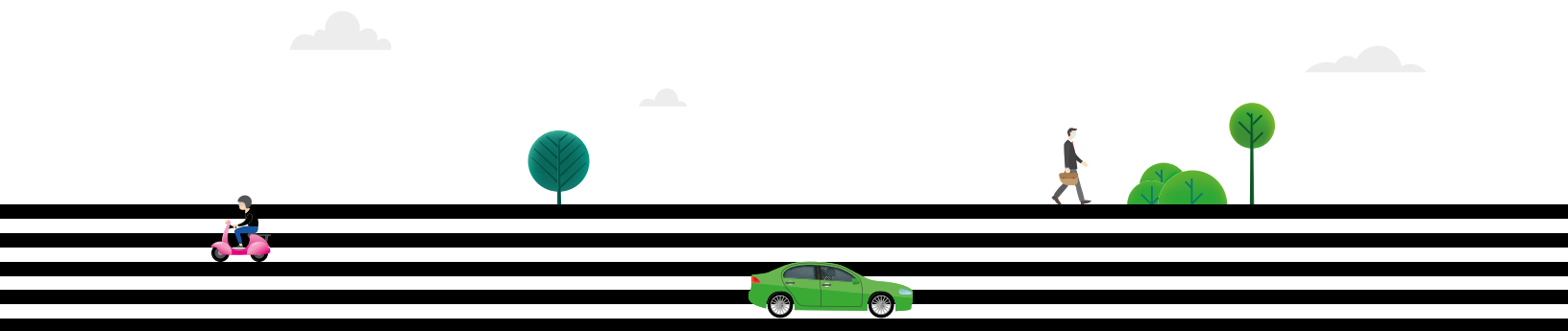


Table des matières

Message du président du conseil d'administration	13
Message du président et chef de la direction	15
Déclaration du président et chef de la direction sur la fiabilité des données	16
Rapport de validation de la Direction de la vérification interne et de l'évaluation des programmes	17

LA PERFORMANCE DE LA SOCIÉTÉ 19

Sa mission: un modèle unique au monde	20
Son Plan stratégique 2021-2025	21
Sa vision 2025	21
Ses valeurs	21
Sommaire des résultats	22
Résultats détaillés incluant l'étalonnage	24
La déclaration de services aux citoyens	32
Les résultats financiers de la Société	39
Le Fonds d'assurance	39
États financiers du Fonds d'assurance automobile du Québec	43
États financiers de la Société de l'assurance automobile du Québec	85
Contrôle routier Québec	115
La mission, la vision, les valeurs et les priorités d'intervention	115
Les résultats du plan général d'intervention	116
La gestion des ressources humaines et financières	119
Le comité consultatif	120

LA GOUVERNANCE 121

Le conseil d'administration	122
La direction	136
La gestion intégrée des risques	139
Les honoraires versés au vérificateur externe	140

LES AUTRES OBLIGATIONS

141

Les ressources	142
Les ressources humaines	142
Gestion et contrôle des effectifs	145
Les ressources informationnelles	146
Les ressources matérielles et immobilières	147
Les ressources financières	148
L'application de politiques gouvernementales, de lois et de règlements	150
L'accès à l'information et la protection des renseignements personnels	150
L'accès à l'égalité en emploi	153
L'emploi et la qualité de la langue française dans l'administration	156
L'allègement réglementaire et administratif	156
La politique de financement des services publics	157
Divulgence d'actes répréhensibles à l'égard des organismes publics	157
Synthèse des actions de la Société en lien avec la Stratégie gouvernementale de développement durable	158

ANNEXES

163

ANNEXE 1	
Les lois et les règlements appliqués par la Société	164
Lois du Québec	164
Lois du Canada	167
ANNEXE 2	
Suivi des recommandations du commissaire au développement durable	168
ANNEXE 3	
Code d'éthique et de déontologie des administrateurs et vice-présidents de la Société de l'assurance automobile du Québec	170
ANNEXE 4	
L'organigramme	184

Québec, le 29 avril 2022

Monsieur François Paradis
Président de l'Assemblée nationale
Hôtel du Parlement
Québec

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous présenter le rapport annuel de gestion de la Société de l'assurance automobile du Québec pour l'exercice financier qui s'est terminé le 31 décembre 2021. Il fait état de la performance de la Société, de sa gouvernance ainsi que de l'application de politiques gouvernementales, de lois et de règlements.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments respectueux.

Le ministre des Transports,



François Bonnardel

Québec, le 29 avril 2022

Monsieur François Bonnardel
Ministre des Transports
700, boulevard René-Lévesque Est, 29^e étage
Québec

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous présenter le rapport annuel de gestion de la Société de l'assurance automobile du Québec pour l'exercice financier qui s'est terminé le 31 décembre 2021. Il traite de la performance de la Société, de sa gouvernance ainsi que de l'application de politiques gouvernementales, de lois et de règlements.

La section qui présente la performance de la Société fait état, notamment, des résultats obtenus par celle-ci à l'égard de son Plan stratégique 2021-2025, incluant ceux liés à l'étalonnage, ainsi qu'à l'égard de sa déclaration de services aux citoyens. De plus, elle rend compte de l'utilisation de ses ressources et présente les états financiers audités de la Société et du Fonds d'assurance automobile du Québec.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de ma haute considération.

Le président du conseil d'administration,



Konrad Sioui

Konrad
Sioui



Message du président du conseil d'administration

Nous sommes fiers de vous présenter aujourd'hui les résultats obtenus pour cette première année de réalisation du Plan stratégique 2021-2025. Ceux-ci témoignent, une fois de plus, de la volonté de la Société de continuer à progresser vers l'excellence de ses services à la clientèle, mais aussi, de la grande force de son équipe.

Tout au long de l'année, les membres du conseil d'administration ont travaillé en collaboration avec la haute direction en mettant à profit la diversité et la complémentarité de leurs compétences et de leur expérience. À cette grande richesse s'ajoutent une écoute et un respect mutuels; des qualités fondamentales qui permettent de créer une véritable synergie.

Cette année, le conseil d'administration et ses comités, en plus de suivre les différents travaux en matière de gouvernance et d'éthique, de services à la clientèle, de sécurité routière et de ressources humaines, pour ne nommer que ceux-là, ont contribué aux travaux et ont approuvé le Plan stratégique 2021-2025. Ils ont également contribué à déterminer le montant de la remise de l'excédent de capital, soit 1,158 milliard de dollars, laquelle se traduit par un congé de paiement de la contribution d'assurance en 2022 et en 2023 pour les Québécois et Québécoises. Il s'agit là d'un exemple concret de saine gestion et d'une preuve de l'importance du lien entre le comportement des usagers de la route et l'amélioration de la sécurité routière.

Au terme du présent exercice, je tiens à remercier chaleureusement les membres sortants du conseil d'administration et à saluer leur implication. Je souhaite également la bienvenue à nos nouveaux membres qui viennent ajouter à la force du conseil leur expérience et leur vécu. Enfin, je ne saurais passer sous silence le travail accompli au cours des dernières années par la présidente et chef de la direction sortante, M^{me} Nathalie Tremblay. Je tiens à la remercier du fond du cœur pour son fort engagement envers la Société de l'assurance automobile du Québec. Je profite également de l'occasion pour assurer le nouveau président et chef de la direction, M. Denis Marsolais, de mon entière collaboration pour la suite.

En terminant, je tiens à souligner le travail extraordinaire des équipes de la Société, qui mettent jour après jour les clients de la Société au cœur de leurs actions.

Le président du conseil d'administration,



Konrad Sioui

Denis
Marsolais



Message du président et chef de la direction

Je suis heureux de vous présenter aujourd'hui le rapport annuel de gestion 2021 de la Société de l'assurance automobile du Québec à titre de président et chef de la direction.

Depuis mon arrivée, j'ai pu constater que la Société est à la hauteur de sa bonne réputation. J'y ai trouvé une organisation saine, bien vivante, et des équipes pleinement engagées à faire vivre la meilleure expérience qui soit à leurs clients, et ce, malgré le contexte encore teinté par la pandémie de COVID-19 et les défis qui en découlent. Les résultats et les réalisations de 2021, qui marquent d'ailleurs la première année de mise en œuvre du Plan stratégique 2021-2025, en témoignent.

Et plus les jours passent, plus je découvre à quel point la Société représente un joyau pour la société québécoise et à quel point elle est concrètement au cœur de la sécurité de sa clientèle. Depuis plus de 40 ans maintenant, les Québécois et Québécoises jouissent d'un régime public d'assurance automobile qui est convoité partout dans le monde. La mise en place de ce régime a été un tournant dans l'histoire de la sécurité routière au Québec. Et cette année, grâce aux bons rendements financiers ainsi qu'à l'amélioration des comportements sur les routes, la Société a pu annoncer une remise de 1,158 milliard de dollars d'excédent de capital se traduisant par un congé de paiement de la contribution d'assurance sur le permis de conduire en 2022 et en 2023 pour plus de 6,4 millions de Québécois et Québécoises. Ce n'est pas rien!

Avec la richesse que représente le régime d'assurance automobile ainsi que la modernisation des services à la clientèle qui s'opère à l'heure actuelle à la Société, je ne peux qu'être fier de me joindre à cette belle et grande organisation à une étape aussi importante de son parcours.

Je tiens d'ailleurs à remercier la présidente et chef de la direction sortante, M^{me} Nathalie Tremblay, et à saluer le travail qu'elle a accompli au cours des dernières années. Je remercie également le président du conseil d'administration ainsi que ses membres pour leur chaleureux accueil et la confiance qu'ils m'ont témoignée dès mon arrivée.

Enfin, je suis convaincu qu'en travaillant tous ensemble, nous ferons de la Société de demain une société d'État moderne, créative et innovante qui rayonne et qui rend fier l'ensemble de ses clients, les Québécois et les Québécoises.

Le président et chef de la direction,



Denis Marsolais

Déclaration du président et chef de la direction sur la fiabilité des données

La fiabilité de l'information contenue dans le rapport annuel de gestion 2021 de la Société de l'assurance automobile du Québec ainsi que celle des contrôles afférents relèvent de ma responsabilité.

Je déclare que l'information contenue dans ce rapport annuel de gestion ainsi que les contrôles afférents sont fiables et que cette information correspond à la situation telle qu'elle se présentait au 31 décembre 2021.

Le président et chef de la direction,

A stylized, handwritten signature in black ink, consisting of a series of loops and a long horizontal stroke.

Denis Marsolais

Québec, avril 2022

Rapport de validation de la Direction de la vérification interne et de l'évaluation des programmes

Monsieur le Président et Chef de la direction,

Nous avons procédé à l'examen des résultats, des indicateurs et de l'information présentés dans le rapport annuel de gestion 2021 de la Société de l'assurance automobile du Québec, à l'exception des états financiers de la Société et du Fonds d'assurance, dont la responsabilité de l'audit est confiée conjointement au Vérificateur général du Québec et à un vérificateur externe nommé par le gouvernement.

La responsabilité de l'exactitude, de l'intégralité et de la divulgation de ces données incombe à la direction de la Société. Notre responsabilité consiste à évaluer le caractère plausible et la cohérence de l'information en nous basant sur le travail que nous avons réalisé au cours de notre examen.

Notre examen a été effectué conformément aux Normes internationales pour la pratique professionnelle de l'audit interne, élaborées par l'Institut des auditeurs internes. Nos travaux ont consisté principalement à obtenir des renseignements et des pièces justificatives, à mettre en œuvre des procédés analytiques, à réviser des calculs et à discuter avec les unités administratives de l'information fournie. Un examen ne constitue pas un audit et, par conséquent, nous n'exprimons pas une opinion d'auditeur sur l'information présentée dans le rapport annuel de gestion.

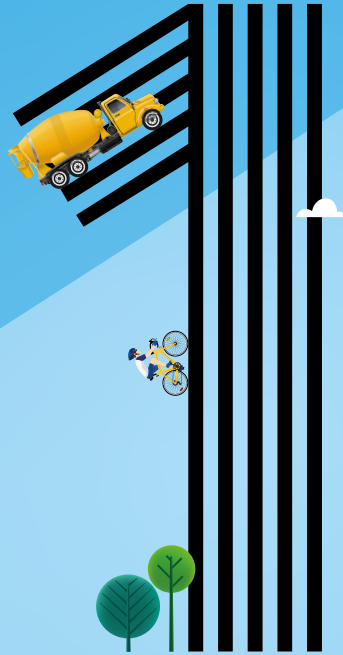
Au terme de notre examen, nous concluons que l'information contenue dans le rapport annuel de gestion 2021 de la Société de l'assurance automobile du Québec nous paraît, à tous égards importants, plausible et cohérente.

Le directeur de la vérification interne et de l'évaluation des programmes,



Daniel Pelletier, CPA, CA

Québec, avril 2022



LA PERFORMANCE DE LA SOCIÉTÉ

Sa mission: un modèle unique au monde

Après plus de 40 ans, la Société de l'assurance automobile du Québec est toujours au cœur de la sécurité des Québécois et Québécoises. Sa mission, à titre d'assureur public, est de protéger la personne contre les risques liés à l'usage de la route. Il s'agit d'une société d'État qui intègre toutes les fonctions nécessaires à la gestion des risques d'un assureur, au-delà de celles d'un assureur traditionnel, et qui permet à la population québécoise de bénéficier tant d'un régime dont les contributions d'assurance sont les plus basses au Canada que de services dont la qualité est reconnue.

Pour réaliser sa mission, la Société:

- mène des actions de promotion de la sécurité routière et de prévention;
- gère l'accès sécuritaire au réseau routier;
- surveille et contrôle le transport routier des personnes et des biens et contribue à la protection du réseau routier;
- indemnise les personnes accidentées de la route et facilite leur réadaptation;
- fixe les contributions d'assurance et gère le patrimoine fiduciaire.

Elle exécute également tous les autres mandats qui lui sont confiés, dont le principal est la perception, pour le gouvernement, des droits d'accès au réseau routier.

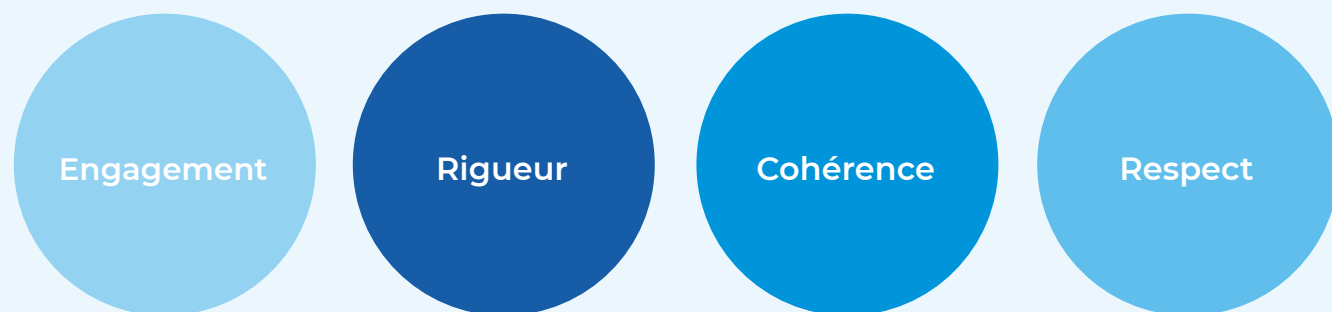
Son Plan stratégique 2021-2025

Le Plan stratégique 2021-2025 de la Société de l'assurance automobile du Québec est disponible sur son site Web³.

Sa vision 2025

Grâce à sa bienveillance, à son innovation et à sa performance, la Société est reconnue par ses clients pour l'excellence des services qu'elle leur offre et pour être avec eux au cœur de leur sécurité.

Ses valeurs



³ saaq.gouv.qc.ca/saaq/performance/plan-strategique/

Sommaire des résultats

À l'issue de la première année de réalisation du Plan stratégique 2021-2025, la Société a atteint sept des seize cibles prévues à son Plan stratégique 2021-2025. L'une des cibles non atteintes s'explique par la non-disponibilité du résultat 2021 pour le taux de conformité du transport des personnes.

Votre sécurité routière

OBJECTIF	INDICATEUR	VALEUR DE DÉPART 2020	RÉSULTAT 2021	CIBLE 2021	PAGE
1.1.1 Cibler davantage nos efforts pour agir sur les comportements à risques de nos clients	Taux de décès par 100 000 habitants	3,9 ⁴	4,0	3,9	24
	Taux de personnes blessées gravement par 100 000 habitants	15,6 ⁴	14,3	15,3	24
	Taux de personnes accidentées avec dommages corporels par 100 000 habitants	262,4 ⁴	187,5	260,1	24
1.1.2 Améliorer la conformité du transport des personnes et des biens	Taux de conformité du transport des personnes	88 % ⁴	nd	88 %	26
	Taux de conformité du transport des biens	71 %	74 %	72 %	26
1.1.3 Accroître la synergie avec nos partenaires en sécurité routière	Taux de recommandation de la Société comme partenaire d'influence en sécurité routière	89 %	89 %	90 %	27

Votre expérience client

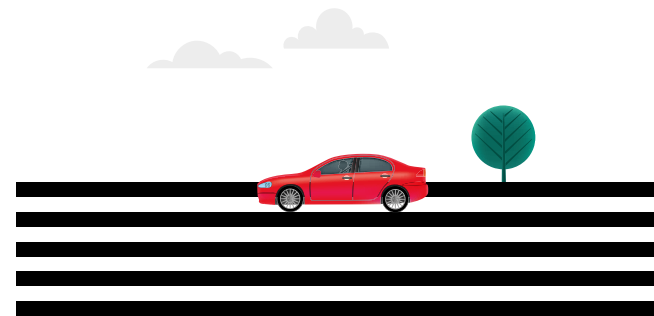
OBJECTIF	INDICATEUR	VALEUR DE DÉPART 2020	RÉSULTAT 2021	CIBLE 2021	PAGE
2.1.1 Être à l'écoute de nos clients dans l'évolution de nos services	Indice de satisfaction globale de la clientèle	8,5/10	8,4/10	8,6/10	28
	Indice de satisfaction de la clientèle diversifiée	8,3/10	8,5/10	8,6/10	28
	Classement du Québec quant à la contribution d'assurance automobile moyenne la plus basse au Canada	1 ^{er} rang	1 ^{er} rang	1 ^{er} rang	28
	Frais d'administration facturés au client pour le permis et l'immatriculation (excluant l'indexation)	4,75 \$ ⁵	4,75 \$	4,75 \$	28
2.1.2 Offrir un niveau d'accompagnement adapté à la réalité de nos clients favorisant leur autonomie	Taux de satisfaction de la clientèle à l'égard de l'accompagnement	8,5/10	8,4/10	8,6/10	30
	Taux d'utilisation des services numériques	43 %	54 %	44 %	30
2.1.3 Simplifier nos communications avec nos clients	Taux de satisfaction de la clientèle à l'égard de la simplicité des communications	8,6/10	8,5/10	8,6/10	31

⁴ Valeur de 2019 utilisée comme valeur de départ.

⁵ Valeur de 2021 utilisée comme valeur de départ.

Notre expérience employé

OBJECTIF	INDICATEUR	VALEUR DE DÉPART 2020	RÉSULTAT 2021	CIBLE 2021	PAGE
3.1.1 Soutenir nos employés et nos leaders dans le développement de leur plein potentiel	Nombre moyen de jours de perfectionnement par personne	5,5 ⁶	5,3	6,0	36
3.1.2 Attirer et fidéliser des talents diversifiés	Pourcentage des employés qui considèrent la Société comme un employeur de choix	82 %	83 %	83 %	37
3.1.3 Adapter notre milieu et notre organisation du travail aux nouvelles réalités	Taux de mobilisation des employés	88 %	85 %	88 %	38



6 Valeur de 2019 utilisée comme valeur de départ.

Résultats détaillés incluant l'étalonnage

La Société rend compte des résultats obtenus relativement aux neuf objectifs inclus dans son Plan stratégique 2021-2025 et dans lesquels s'intègrent les principes de développement durable.

Afin de compléter l'évaluation de sa performance, la Société présente des données par rapport à l'étalonnage avec des organisations comparables.

Enjeu 1

Votre sécurité routière

La sécurité routière demeure un enjeu d'importance pour les Québécois et Québécoises. La stabilité du bilan routier des dernières années, jumelée à l'imprévisibilité engendrée par le contexte de pandémie quant à ses effets sur la sécurité routière, nous amène à redoubler d'efforts pour continuer de réaliser des gains qui sont de plus en plus difficiles à obtenir.

La Société souhaite inciter ses clients à adopter des comportements sécuritaires, notamment en concentrant davantage ses efforts pour agir sur les comportements à risques, en améliorant la conformité du transport, tant des personnes que des biens, ainsi qu'en travaillant à accroître la synergie avec ses partenaires.

ORIENTATION 1.1

Vous inciter à adopter des comportements sécuritaires sur la route

OBJECTIF 1.1.1

Cibler davantage nos efforts pour agir sur les comportements à risques de nos clients

INDICATEUR	VALEUR DE DÉPART ⁷	RÉSULTAT 2021	CIBLE				
			2021	2022	2023	2024	2025
Taux de décès par 100 000 habitants	3,9	4,0	3,9	3,8	3,7	3,6	3,5
Taux de personnes blessées gravement par 100 000 habitants	15,6	14,3	15,3	15,1	14,8	14,5	14,2
Taux de personnes accidentées avec dommages corporels par 100 000 habitants	262,4	187,5	260,1	258,2	256,3	254,5	252,8

Cette année, la Société a concentré ses actions en vue de renforcer les leviers lui permettant de mieux agir sur les comportements à risques. En s'appuyant notamment sur la mise en œuvre de la Stratégie de prévention en sécurité routière 2021-2025, la Société a pu axer ses efforts sur différents enjeux prioritaires tout en demeurant agile et proactive.

⁷ Valeur de 2019 utilisée comme valeur de départ.



En matière de sensibilisation, la Société a été bien présente à la télé, à la radio et dans l'espace numérique grâce à cinq grandes campagnes touchant la vitesse, l'alcool et le cannabis, la distraction, la fatigue ainsi que le partage de la route. Elle a continué d'innover dans ses « approches » pour joindre ses clients, par exemple en :

- collaborant avec la Société Radio-Canada dans le cadre de l'émission *Discussions avec mes parents* ainsi que lors de la diffusion des Jeux olympiques de Tokyo;
- fournissant des sacs de croustilles à saveur d'accident d'auto à des médias et à des influenceurs de façon à ce que tous passent le message : pas de drogue au volant;
- offrant aux motocyclistes une nouvelle formation de rafraîchissement, donnant ainsi suite à l'une des recommandations formulées dans le *Rapport du comité d'experts sur la sécurité des motocyclistes*;
- organisant quatre conférences virtuelles provinciales sur la sécurité routière destinées aux aînés.

Par ailleurs, la Société a mis en œuvre d'autres actions visant à tenir compte davantage des comportements à risques. En 2021, elle a, entre autres :

- révisé son approche en matière de contrôles médicaux pour se concentrer davantage sur les clientèles à risques;
- procédé à davantage de contrôles de la vitesse des véhicules lourds dans les zones plus à risques.

La Société a atteint ses cibles annuelles fixées quant aux personnes blessées gravement ainsi qu'aux personnes accidentées avec dommages corporels. Cependant, la cible pour les décès n'a pas été atteinte. Au cours des prochaines années, notamment en s'appuyant sur sa Stratégie de prévention et de sensibilisation 2021-2025, la Société continuera à cibler davantage ses efforts pour agir sur les comportements à risques de ses clients, en collaboration avec ses partenaires.



Étalonnage

Comparaison d'indicateurs de sécurité routière avec ceux d'autres pays ou provinces

PAYS, PROVINCE OU ÉTAT/ INDICATEUR	QUÉBEC ⁸	ONTARIO	CANADA	NEW YORK	FRANCE	SUÈDE	NORVÈGE	PAYS- BAS	NOUVELLE- ZÉLANDE
Nombre annuel de décès									
2020	339	535	1 745	nd	2 541	204	93	610	318
2019	332	543	1 762	934	3 244	221	108	661	352
2018	352	602	1 939	964	3 248	324	108	678	378
Taux de décès par 100 000 habitants									
2020	4,0	3,6	4,6	nd	3,9	2,0	1,7	3,5	6,3
2019	3,9	3,7	4,7	4,8	5,0	2,1	2,0	3,8	7,1
2018	4,2	4,2	5,2	4,9	5,0	3,2	2,0	3,9	7,7

L'exercice d'étalonnage démontre clairement qu'il est possible de faire des gains additionnels afin de se rapprocher des plus performants. En 2020, l'Ontario, la France, la Suède, la Norvège et les Pays-Bas ont enregistré une performance supérieure à celle du Québec. Par ailleurs, l'on observe une tendance à la baisse du taux de décès par 100 000 habitants en Ontario par rapport au Québec pour 2019 et 2020.

⁸ Les données de 2018 et 2019 ont été révisées à partir des données de la Société et du Bureau du coroner. Celles de 2020 demeurent provisoires, car des validations additionnelles sont à venir en cours d'année.

OBJECTIF 1.1.2

Améliorer la conformité du transport des personnes et des biens

INDICATEUR	VALEUR DE DÉPART 2020	RÉSULTAT 2021	CIBLE				
			2021	2022	2023	2024	2025
Taux de conformité du transport des personnes	88 % ⁹	nd	88 %	89 %	89 %	90 %	90 %
Taux de conformité du transport des biens	71 %	74 %	72 %	73 %	74 %	75 %	76 %



La Société poursuit ses actions pour cibler les éléments ayant le plus d'incidences sur la sécurité routière, pour travailler en partenariat avec l'industrie du transport et pour contribuer à la protection du réseau routier et à l'équité concurrentielle.

En 2021, elle a continué à adapter ses contrôles en priorisant les interventions et les opérations ayant le plus d'effet sur l'amélioration de la sécurité routière. En matière de prévention et de sensibilisation, par exemple, les contrôleurs routiers ont élargi la diffusion de présentations en ligne, ce qui leur a permis de joindre différentes clientèles, entre autres celles qui travaillent dans le domaine du transport de personnes et dans le milieu agricole. Par ailleurs, Contrôle routier Québec a également procédé à des interventions visant à assurer la conformité des charges, contribuant ainsi à la protection des infrastructures en plus d'assurer la sécurité routière.

Enfin, dans le contexte de la pandémie, la Société n'a pas été en mesure de réaliser son enquête sur les autocars, ce qui explique la non-disponibilité du taux de conformité du transport des personnes pour 2021.

⁹ Valeur de 2019 utilisée comme valeur de départ.

OBJECTIF 1.1.3

Accroître la synergie avec nos partenaires en sécurité routière

INDICATEUR	VALEUR DE DÉPART 2020	RÉSULTAT 2021	CIBLE				
			2021	2022	2023	2024	2025
Taux de recommandation de la Société comme partenaire d'influence en sécurité routière	89 %	89 % ¹⁰	90 %	90 %	90 %	91 %	91 %

Cette année, la Société a partagé son expertise avec ses partenaires et a travaillé à établir de nouveaux partenariats. Par exemple, elle a :

- fait participer différentes municipalités à une campagne ayant recours à des silhouettes d'enfants disposées aux abords d'écoles, de parcs ou dans toute autre zone névralgique pour sensibiliser les conducteurs et conductrices à l'importance de respecter les limites de vitesse;
- participé au Colloque des directeurs de police autochtone;
- souligné les bons coups en matière de prévention en sécurité routière dans le cadre de la remise annuelle de prix de distinction pour le travail policier;
- collaboré à différents comités de travail avec le groupe Vision zéro dans l'objectif de réduire à zéro le nombre de décès et de personnes blessées gravement sur les routes;
- effectué une tournée virtuelle auprès des ergothérapeutes du Québec afin de les sensibiliser à l'importance de la santé des conducteurs et conductrices et de l'évaluation de leur aptitude à conduire.



La Société a également assuré sa présence à différents endroits au Québec grâce à une équipe de conseillers et conseillères en relation avec le milieu qui ont participé à une quarantaine de comités sur la sécurité routière au cours de l'année.

Enfin, en reprenant le suivi de la reconnaissance des écoles de conduite, la Société s'est rapprochée d'un partenaire important en matière de sécurité routière tout en simplifiant ses services à la clientèle.

La Société continuera à s'investir dans les partenariats ainsi qu'à les diversifier au cours des prochaines années. Elle est persuadée qu'elle progressera vers sa cible.



¹⁰ Résultat obtenu au moyen d'un questionnaire auquel ont répondu 26 partenaires.

Enjeu 2

Votre expérience client

La clientèle a toujours été au cœur de nos priorités et continuera de l'être durant toute la période de réalisation du Plan stratégique 2021-2025. C'est d'ailleurs pour elle que la Société poursuit la modernisation de ses services. Les défis restent toutefois de taille pour les années à venir. Que les clients soient conducteurs, propriétaires d'un véhicule ou d'une entreprise, ou qu'ils soient accidentés de la route, leurs besoins et leurs attentes continuent d'évoluer rapidement et la diversité, tant générationnelle que culturelle, requiert l'adaptation de la prestation de services. L'adaptation à l'évolution rapide du numérique demeure également un incontournable pour les organisations.

ORIENTATION 2.1

Vous offrir des services sécurisés, simplifiés et accessibles

Soucieuse de mesurer sa performance par rapport aux attentes de sa clientèle, la Société effectue des sondages sur la satisfaction de cette dernière, mesure le respect des promesses exprimées dans sa déclaration de services aux citoyens et assure un suivi serré des plaintes.

Pour répondre aux plus hauts standards en matière d'excellence des services, la Société continuera à se moderniser au cours des prochaines années afin d'offrir à ses clients des services sécurisés, simplifiés et accessibles. C'est en demeurant à leur écoute, en les accompagnant en fonction de leur réalité ainsi qu'en simplifiant ses communications que la Société continuera d'inspirer confiance à ses clients.

OBJECTIF 2.1.1

Être à l'écoute de nos clients dans l'évolution de nos services

INDICATEUR	VALEUR DE DÉPART 2020	RÉSULTAT 2021	CIBLE				
			2021	2022	2023	2024	2025
Indice de satisfaction globale de la clientèle	8,5/10	8,4/10 ¹¹	8,6/10	8,7/10	8,7/10	8,8/10	9,0/10
Indice de satisfaction de la clientèle diversifiée	8,3/10	8,5/10 ¹²	8,6/10	8,7/10	8,7/10	8,8/10	9,0/10
Classement du Québec quant à la contribution d'assurance automobile moyenne la plus basse au Canada	1 ^{er} rang	1 ^{er} rang	1 ^{er} rang	1 ^{er} rang	1 ^{er} rang	1 ^{er} rang	1 ^{er} rang
Frais d'administration facturés au client pour le permis et l'immatriculation (excluant l'indexation)	4,75 \$ ¹³	4,75 \$	4,75 \$	4,75 \$	4,75 \$	4,75 \$	4,75 \$

¹¹ La marge d'erreur associée à ce résultat est de 0,06.

¹² La marge d'erreur associée à ce résultat est de 0,12.

¹³ Valeur de 2021 utilisée comme valeur de départ.

En 2021, la Société a continué à faire évoluer ses services dans le but d'offrir une expérience client à la hauteur des attentes de sa clientèle. Pour ce faire, elle a notamment :

- implanté une nouvelle solution visant à rendre les centres d'appels plus performants et à améliorer l'accessibilité du service client, ce qui a eu un effet positif sur le nombre de réponses aux appels reçus et le délai d'attente moyen au dernier trimestre de 2021;
- élargi son offre de services destinés à la clientèle constituée de nouveaux résidents à travers le Québec;
- fait de la promotion sur les médias sociaux pour recruter davantage de clients de différents horizons afin de s'assurer que le panel de sondage Web de la Société est représentatif de la population;
- consulté sa clientèle de différentes façons, par exemple, en réalisant des parcours clients pour bonifier l'expérience de la clientèle accidentée de la route;
- fait participer sa clientèle à l'évolution de ses services numériques, notamment lors des étapes de la conception et de la réalisation au moyen de tests de la solution numérique.

La satisfaction globale de la clientèle se situe à 8,4/10 pour 2021, soit en deçà de la cible annuelle fixée. À l'écoute de sa clientèle, la Société observe que la simplicité des démarches et la facilité d'accès à ses services sont les deux aspects qui ont connu un résultat plus faible. La situation s'explique

notamment par les difficultés d'accès aux services téléphoniques (ligne occupée et délai d'attente) et le contexte de pandémie. Par ailleurs, la satisfaction de la clientèle diversifiée, composée des nouveaux arrivants et des personnes handicapées, se situe quant à elle à 8,5/10 en 2021. Bien que le résultat soit inférieur à la cible, il s'agit d'une hausse par rapport au résultat obtenu en 2020. Grâce à la modernisation de ses services, qui se poursuivra au cours des prochaines années, la Société est convaincue d'atteindre les cibles qu'elle s'est fixées.

La performance de la Société et son efficience se sont traduites, pour l'ensemble de ses clients, par le paiement de la contribution d'assurance automobile moyenne la plus basse au Canada. Par ailleurs, une amélioration de la sécurité routière et une saine gestion du Fonds d'assurance ont permis de :

- remettre aux titulaires d'un permis de conduire un excédent de capital de 90 millions en 2021;
- confirmer une nouvelle remise d'excédent de capital de 1,158 milliard de dollars pour 2022 et 2023, laquelle se traduit par un congé de paiement des contributions d'assurance sur le permis de conduire pour plus de 6,4 millions de Québécois et Québécoises pour ces deux années.

La Société a également bonifié la couverture d'assurance pour prévoir le remboursement de frais pour certains types de soins, tels que des traitements en psychologie et en chiropractie.

Les frais d'administration facturés pour les services de délivrance de permis et d'immatriculation se sont quant à eux maintenus à 4,75 \$ (excluant l'indexation).

Étalonnage

Indices de satisfaction de la clientèle¹⁴

ANNÉES	SOCIÉTÉ	MEILLEURE ENTREPRISE CANADIENNE (banques)	QUÉBEC – MOYENNE DES ORGANISATIONS PUBLIQUES
2021	8,4/10	8,4/10	nd
2020	8,5/10	8,4/10	8,8/10
2019	8,6/10	8,4/10	9,0/10

¹⁴ Mesure par échantillonnage.

Comparaison des indicateurs en matière d'assurance avec ceux d'autres provinces ou territoires canadiens

INDICATEUR	SOCIÉTÉ – RÉSULTAT	MOYENNE DES ORGANISATIONS	SOCIÉTÉ – RANG
Coût d'administration par dollar d'indemnité versé			
2020	20 %	25 %	2 ^e /5
2019	19 %	23 %	2 ^e /5
2018	18 %	21 %	3 ^e /5
Prime d'assurance moyenne ¹⁵			
2020	944 \$	1 271 \$	1 ^{er} /12
2019	875 \$	1 217 \$	1 ^{er} /12
2018	784 \$	1 164 \$	1 ^{er} /12
Taux de capitalisation du régime			
2020	156 % ¹⁶	127 %	1 ^{er} /5
2019	146 %	121 %	1 ^{er} /5
2018	139 %	119 %	1 ^{er} /5

Enfin, depuis 2013, le Québec se maintient au premier rang de l'ensemble des provinces et des territoires canadiens en demandant la contribution d'assurance la plus basse. En ce qui concerne le coût d'administration par dollar d'indemnité versé, la Société se classe au deuxième rang. Par ailleurs, la Société s'est maintenue au premier rang canadien pour ce qui a trait au taux de capitalisation.

OBJECTIF 2.1.2

Offrir un niveau d'accompagnement adapté à la réalité de nos clients favorisant leur autonomie

INDICATEUR	VALEUR DE DÉPART 2020	RÉSULTAT 2021	CIBLE				
			2021	2022	2023	2024	2025
Taux de satisfaction de la clientèle à l'égard de l'accompagnement	8,5/10	8,4/10 ¹⁷	8,6/10	8,7/10	8,7/10	8,8/10	9,0/10
Taux d'utilisation des services numériques	43 %	54 %	44 %	46 %	51 %	55 %	58 %

¹⁵ La prime d'assurance moyenne comprend la prime d'assurance automobile souscrite auprès de la Société pour les dommages corporels et celle souscrite auprès d'un assureur privé pour les dommages matériels.

¹⁶ Taux de capitalisation après remise.

¹⁷ La marge d'erreur associée à ce résultat est de 0,06.

La Société est soucieuse d'offrir le niveau d'accompagnement qui est adapté à la réalité de sa clientèle et qui tient compte de ses besoins, dans le contexte de la modernisation de ses services. En 2021, la Société a notamment :

- mis en place un service d'accueil personnalisé dans les centres de services, ce qui permet aux clients d'être pris en charge selon leurs besoins;
- offert de l'accompagnement à ses clients en retard de paiement en leur proposant d'adhérer au service de prélèvements bancaires automatiques (PBA) pour le renouvellement de leur permis de conduire et de leur immatriculation;
- réalisé un sondage auprès d'organismes d'aide aux clients en situation vulnérable pour connaître les meilleures pratiques en matière d'accompagnement;
- offert à un plus grand nombre de clients accidentés de la route l'accès au Programme d'enseignement post-accident (PEPA);
- incité ses clients ayant des besoins particuliers à en faire part au personnel de la Société avant leur examen théorique.

Bien que le taux de satisfaction de la clientèle à l'égard de l'accompagnement offert se situe à 8,4/10, soit en deçà de la cible annuelle, la Société est persuadée qu'elle pourra améliorer ce résultat au cours des prochaines années.

Par ailleurs, en matière de services numériques, la Société a :

- encouragé sa clientèle à utiliser le service de prise de rendez-vous en ligne avec la campagne « C'est mieux en ligne qu'en file! »;
- remplacé plus de 67 000 plaques endommagées grâce à son service en ligne.

Avec un taux d'utilisation des services numériques de 54 %, la Société atteint un résultat supérieur à la cible annuelle fixée. Par ailleurs, elle poursuit ses travaux afin d'offrir encore plus de services numériques à ses clients dès 2023.

OBJECTIF 2.1.3

Simplifier nos communications avec nos clients

INDICATEUR	VALEUR DE DÉPART 2020	RÉSULTAT 2021	CIBLE				
			2021	2022	2023	2024	2025
Taux de satisfaction de la clientèle à l'égard de la simplicité des communications	8,6/10	8,5/10 ¹⁸	8,6/10	8,7/10	8,7/10	8,8/10	9,0/10

La simplicité des communications est un élément clé qui se reflète directement sur l'expérience vécue par les clients. En 2021, la Société a notamment :

- optimisé le système de réponse vocale interactif dans ses centres d'appels, simplifiant ainsi l'accès des services téléphoniques aux clients;
- poursuivi la révision des communications écrites destinées à sa clientèle;
- rendu disponible un code QR permettant aux transporteurs d'accéder rapidement et simplement à la documentation souhaitée.

Le taux de satisfaction de la clientèle à l'égard de la simplicité des communications est de 8,5/10 pour 2021, ce qui le situe près de la cible annuelle. En continuant les travaux de simplification de ses communications, la Société est convaincue qu'elle progressera vers le résultat visé.

¹⁸ La marge d'erreur associée à ce résultat est de 0,06.

La déclaration de services aux citoyens

La déclaration de services aux clients permet à la Société, à titre d'assureur public, d'exprimer sa volonté d'accompagner sa clientèle et de lui offrir des services de qualité pour que celle-ci se sente en confiance avec elle.

Cette année, 12 des 16 promesses de la Société ont été respectées à 80 % et plus, dont 10 à 90 % et plus.

Promesses non respectées

Quatre promesses présentent un taux de respect inférieur à 80 %:

- **Vous répondre dans un délai de 3 minutes lorsque vous communiquez avec nous par téléphone**

Sensible aux difficultés d'accès aux services téléphoniques rencontrées par certains de ses clients ainsi qu'aux délais d'attente, la Société a suivi de près et de façon continue la situation vécue par ses clients tout au long de l'année.

Par ailleurs, à la fin du mois de novembre 2021, la Société a apporté des modifications au système de réponse vocale interactif pour le rendre plus convivial en y intégrant des outils modernes et plus performants. Elle a également modifié la façon de planifier et d'organiser le travail, ce qui a amélioré l'accessibilité des clients au téléphone. Par conséquent, dès le mois de décembre 2021, le délai d'attente moyen est passé de plus de 20 minutes à 7 minutes. Le nombre d'appels ayant obtenu une réponse est aussi à la hausse : 90 % contre 78 % le mois précédent.

Enfin, en s'appuyant sur la phase suivante, qui consistera en la mise en place de nouveaux outils, comme la prise d'appel sur rendez-vous, la Société pourra améliorer l'expérience de sa clientèle.

- **Nous vous fournirons une réponse dans les 15 jours ouvrables en cas de plainte**

En 2021, le délai de traitement des plaintes a été de 20 jours ou moins dans 80 % des cas. La Société s'assure de mettre en place toutes les mesures nécessaires pour continuer de réduire le délai de traitement.

- **Nous réévaluerons vos habiletés de conduite dans les 20 jours ouvrables suivant la réception des informations sur votre santé**

Les dossiers ont été traités dans un délai de 20,9 jours en moyenne dans 80 % des cas. Les dossiers des clients présentant un risque en matière de sécurité routière ont par ailleurs été prioritaires et évalués dans les 48 heures.

Malgré cet état de fait, on ne note pas d'insatisfaction chez la clientèle.

- **Si vous avez fait l'objet d'une vérification de conformité sur la route¹⁹, nous vous remettrons immédiatement un rapport d'intervention, s'il y a lieu**

La cible en ce qui a trait au respect de la promesse relative à la remise du rapport d'intervention sur route (RIR) lors d'une vérification de conformité n'a pas été atteinte en 2021. Des efforts additionnels seront déployés en 2022 afin d'améliorer ce résultat.

¹⁹ Contrôle routier Québec effectue des contrôles sur route auprès des conducteurs de véhicules lourds afin d'assurer le respect des lois et règlements qui régissent le transport des personnes et des biens.

Taux de respect et nombre de plaintes fondées

RÉSULTAT RELATIF AUX PROMESSES ET AUX DÉLAIS	2021		2020		2019	
	TAUX DE RESPECT	PLAINTES FONDÉES	TAUX DE RESPECT	PLAINTES FONDÉES	TAUX DE RESPECT	PLAINTES FONDÉES
Promesses générales						
Vous pouvez compter sur nous pour déployer tous les efforts nécessaires afin de vous offrir un accompagnement personnalisé dans les délais habituels suivants :						
vous répondre dans un délai de 3 minutes lorsque vous communiquez avec nous par téléphone;	30 %	125	nd ²⁰	98	38 %	63
vous servir dans un délai de 30 minutes en centre de services;	91 %	20	nd ²⁰	24	86 %	14
vous retourner votre appel dans les 2 jours ouvrables suivant votre appel.	93 %	11	94 %	18 ²¹	93 %	17
Nous vous fournirons une réponse dans les 15 jours ouvrables en cas de plainte.	76 %	1	65 %	—	94 %	—
Si vous souhaitez obtenir votre permis de conduire, le renouveler ou le conserver :						
nous vous fixerons un rendez-vous pour vous faire passer les examens théorique et pratique dans les :						
20 jours ouvrables, pour la conduite d'un véhicule de promenade ou d'une motocyclette,	90 %	2	74 %	34	90 %	—
10 jours ouvrables, pour la conduite d'un véhicule lourd;	86 %	—	77 %	—	89 %	—
nous vous transmettrons votre permis de conduire dans les 7 jours ouvrables;	100 %	5	100 %	6	100 %	3
nous réévaluerons vos habiletés de conduite dans les 20 jours ouvrables suivant la réception des informations sur votre santé.	64 %	1	93 %	—	15 %	5
Si vous souhaitez personnaliser votre plaque d'immatriculation :						
nous vous transmettrons votre plaque personnalisée dans les 25 jours ouvrables;	90 %	1	92 %	1	99 %	—
nous vous transmettrons votre plaque verte personnalisée dans les 40 jours ouvrables.	100 %	s. o.	92 %	s. o.	99 %	s. o.

²⁰ La donnée relative à cette promesse n'est pas disponible pour l'année 2020.

²¹ La donnée présentée dans le rapport annuel de gestion 2020 a été corrigée.

Taux de respect et nombre de plaintes fondées (suite)

RÉSULTAT RELATIF AUX PROMESSES ET AUX DÉLAIS	2021		2020		2019	
	TAUX DE RESPECT	PLAINTES FONDÉES	TAUX DE RESPECT	PLAINTES FONDÉES	TAUX DE RESPECT	PLAINTES FONDÉES
Promesses à l'égard des propriétaires, des exploitants et des conducteurs de véhicules lourds						
Si vous avez fait l'objet d'une vérification de conformité sur la route, nous vous remettrons immédiatement un rapport d'intervention, s'il y a lieu.	71 %	—	82 %	—	84 %	—
Si vous souhaitez obtenir les documents requis pour assurer la conformité de votre dossier de propriétaire, d'exploitant ou de conducteur de véhicules lourds (PECVL) :						
nous vous transmettrons l'état de votre dossier dans les 5 jours ouvrables;	100 %	—	100 %	—	100 %	—
nous apporterons une modification à votre dossier dans les 10 jours ouvrables.	84 %	—	94 %	—	76 %	—
Promesses en matière de services offerts aux personnes accidentées de la route						
Nous communiquerons avec vous dans les 10 jours ouvrables suivant la réception de votre demande d'indemnité ou de révision.	93 %	—	93 %	—	88 %	1
Nous effectuerons le 1 ^{er} paiement de l'indemnité prévue par votre couverture d'assurance dans les 15 jours ouvrables suivant votre admissibilité à cette indemnité.	93 %	1	92 %	—	92 %	—
Nous vous offrirons un accompagnement afin d'élaborer avec vous votre plan d'action dans les 20 jours ouvrables suivant la prise en charge de votre dossier de réadaptation.	97 %	1	97 %	—	96 %	—

LES PLAINTES

Une diminution de 5% du nombre de plaintes fondées est observée en 2021. La Société a accordé de l'importance au suivi de chacune des plaintes reçues.

	2021	2020	2019
Plaintes traitées ²²	2 099	2 258	1 611
Plaintes fondées ²³	845	893	497
Plaintes fondées en lien avec la déclaration de services aux citoyens ²⁴	615	613	274

Nombre de plaintes fondées par promesse générale

PROMESSE	2021	2020	2019
Vous servir avec courtoisie, en vous accordant toute l'attention requise	164	161	96
Vous faciliter l'accès à tous les services	258	226	28
Traiter vos demandes de manière équitable et confidentielle	3	4	1
Communiquer avec vous dans un langage clair	4	7	6
Vous fournir des renseignements exacts et complets	72	129	74
Vous offrir un service approprié à votre situation	1	5	1
TOTAL	502	532	206

Huit plaintes régies par le *Code de déontologie des policiers du Québec* et formulées à l'égard de contrôleurs routiers ont été traitées par le Commissaire à la déontologie policière.

Nombre de plaintes relatives à la déontologie – Contrôle routier Québec

PROMESSE	2021	2020	2019
Plaintes rejetées par le Commissaire à la déontologie policière	5	2	2
Plaintes réglées en conciliation	2	0	1
Plaintes en cours de traitement par le Commissaire à la déontologie policière	1	0	0
Plaintes fermées par le Commissaire à la déontologie policière	0	0	0
TOTAL DES PLAINTES DIRIGÉES VERS LE COMMISSAIRE À LA DÉONTOLOGIE POLICIÈRE	8	2	3

²² Les plaintes traitées représentent l'ensemble des plaintes formulées, fondées ou non, par la clientèle exprimant une insatisfaction à l'égard d'un produit ou d'un service rendu par la Société ou son représentant.

²³ La Société considère qu'une plainte est fondée lorsque l'analyse des faits démontre : un manquement aux promesses énoncées dans la déclaration de services aux citoyens ou aux normes d'usage en matière de service à la clientèle; une erreur commise par la Société ou son représentant; une contradiction ou un écart entre les façons de faire et l'application de lois, de règlements, de politiques ou de normes.

²⁴ Puisqu'un citoyen peut déposer une plainte au sujet de plusieurs promesses, le nombre total des plaintes fondées en lien avec la déclaration de services aux citoyens diffère du nombre de plaintes fondées enregistré par promesse.

Enjeu 3

Notre expérience employé

L'apport des équipes et leur mobilisation sont essentiels à l'atteinte de nos objectifs, tant du point de vue de l'expérience client que du point de vue du succès de la transformation organisationnelle, car il est reconnu qu'une expérience employé positive augmente la satisfaction de la clientèle.

C'est en offrant à ses employés une expérience de travail agile, inspirante et stimulante lui permettant de se réaliser pleinement et, ainsi, de bien servir nos clients que la Société souhaite mobiliser ses équipes et se positionner comme un employeur de choix. Elle compte y parvenir, entre autres, en soutenant ses employés et ses leaders dans le développement de leur plein potentiel, en attirant et en fidélisant des talents diversifiés ainsi qu'en adaptant son milieu et l'organisation de son travail aux nouvelles réalités.

ORIENTATION 3.1

Offrir une expérience de travail agile, inspirante et stimulante qui permet de se réaliser pleinement pour bien servir nos clients

OBJECTIF 3.1.1

Soutenir nos employés et nos leaders dans le développement de leur plein potentiel

INDICATEUR	VALEUR DE DÉPART ²⁵	RÉSULTAT 2021	CIBLE				
			2021	2022	2023	2024	2025
Nombre moyen de jours de perfectionnement par personne	5,5	5,3	6,0	7,0	7,0	8,0	8,0

La Société accorde une très grande importance au perfectionnement de ses employés et de ses leaders et met tout en œuvre pour leur offrir la formation et les outils nécessaires à leur épanouissement professionnel. En 2021, la Société a notamment :

- consulté des employés pour connaître leurs besoins en ce qui a trait à leur évolution au sein de l'organisation;
- offert des activités de perfectionnement aux employés en fonction de leur profil de compétences;
- offert aux gestionnaires de la formation et des outils axés sur les meilleures pratiques de gestion dans un contexte de télétravail;
- proposé des webinaires couvrant des sujets d'intérêt, notamment la cybersécurité, ainsi que des séances d'échanges en groupes portant sur la santé psychologique, particulièrement en contexte de pandémie;
- continué de sensibiliser les employés à la gestion de la diversité ainsi qu'à ses effets sur la relation avec la clientèle.

Bien que le nombre moyen de jours de perfectionnement par personne en 2021 se situe à 5,3, soit en deçà de la cible annuelle fixée, la Société s'assurera de continuer à évaluer les besoins de ses équipiers en matière de perfectionnement, tout en les accompagnant dans le déploiement de nouveaux services au cours des prochains mois et années.

²⁵ Valeur de 2019 utilisée comme valeur de départ.

OBJECTIF 3.1.2

Attirer et fidéliser des talents diversifiés

INDICATEUR	VALEUR DE DÉPART 2020	RÉSULTAT 2021	CIBLE				
			2021	2022	2023	2024	2025
Pourcentage des employés qui considèrent la Société comme un employeur de choix	82 %	83 % ²⁶	83 %	84 %	84 %	85 %	85 %

Cette année, dans le but d'attirer et de fidéliser les talents diversifiés, la Société a :

- participé à des journées carrière et à des journées de recrutement virtuel;
- fait la promotion du Programme de développement de l'employabilité à l'intention des personnes handicapées (PDEIPH);
- favorisé l'embauche de stagiaires et d'étudiants et étudiantes, notamment en collaborant avec des ordres professionnels;
- fait la promotion d'une plateforme de santé et de mieux-être qui propose des outils et des contenus variés portant sur les saines habitudes dans toutes les sphères de la vie d'un employé.

Avec un résultat de 83 %, la Société atteint sa cible annuelle et se positionne au-dessus des meilleurs employeurs, dont la moyenne se situe autour de 79 %. Au cours des prochaines années, la Société continuera à prendre des mesures qui lui permettront de se démarquer en tant qu'employeur de choix.

Étalonnage

Comparaison de l'indicateur en matière de perception de l'employeur de choix

INDICATEUR	SOCIÉTÉ 2020	SOCIÉTÉ 2021	MOYENNE DES MEILLEURS EMPLOYEURS ²⁷
Pourcentage des employés qui considèrent la Société comme un employeur de choix	82 %	83 %	79 %

²⁶ La marge d'erreur associée à ce résultat est de 0,73.

²⁷ Selon un étalonnage réalisé en 2020 et effectué auprès de 24 organisations, publiques et privées, par une firme de services-conseils spécialisée dans la mesure de la performance.

OBJECTIF 3.1.3

Adapter notre milieu et notre organisation du travail aux nouvelles réalités

INDICATEUR	VALEUR DE DÉPART 2020	RÉSULTAT 2021	CIBLE				
			2021	2022	2023	2024	2025
Taux de mobilisation des employés	88 %	85 % ²⁸	88 %	88 %	88 %	88 %	88 %

Cette année, pour adapter son milieu et son organisation du travail aux nouvelles réalités, la Société a notamment :

- donné à plus de 500 employés, dans le cadre d'une première phase d'implantation, l'accès à une nouvelle solution simplifiant leur travail et visant à rendre les centres d'appels plus performants grâce à des outils modernes permettant de mieux servir la clientèle;
- inauguré le nouveau centre administratif de Montréal, aménagé selon les nouveaux concepts de bureaux du futur, plus modernes et plus ergonomiques, tout en accompagnant les équipes dans ce changement;
- continué à moderniser les bureaux de son siège social;
- poursuivi l'amélioration de l'équipement informatique mis à la disposition des employés, tant au bureau qu'en télétravail, afin d'assurer une expérience employé optimale en mode hybride;
- bonifié les outils visant à accompagner les employés et les gestionnaires travaillant en mode hybride.

La Société porte une grande attention à la mobilisation de ses employés ainsi qu'à la qualité du milieu de travail qui lui est offert. Avec un taux de mobilisation de 85 % en 2021, la Société se positionne au-dessus de la moyenne des meilleurs employeurs. Malgré ce bon résultat, surtout dans un contexte de pandémie, la Société n'atteint pas la cible annuelle fixée et observe une baisse par rapport à 2020. Cette variation rappelle à quel point il est important de rester à l'écoute des employés en permanence, notamment en ce qui concerne leur santé et leur bien-être, et de continuer à veiller à s'adapter aux nouvelles réalités. La Société continuera donc d'agir en ce sens au cours des prochaines années.

Étalonnage

Comparaison de l'indicateur en matière de mobilisation des employés

INDICATEUR	SOCIÉTÉ 2020	SOCIÉTÉ 2021	MOYENNE DES MEILLEURS EMPLOYEURS ²⁹
Taux de mobilisation des employés	88 %	85 %	81 %

²⁸ La marge d'erreur associée à ce résultat est de 0,49.

²⁹ Selon un étalonnage réalisé en 2020 et effectué auprès de 24 organisations publiques et privées, par une firme de services-conseils spécialisée dans la mesure de la performance.

Les résultats financiers de la Société

Le Fonds d'assurance

Le Fonds d'assurance automobile du Québec (le Fonds d'assurance) est une fiducie d'utilité sociale constituée par la *Loi sur la Société de l'assurance automobile du Québec*.

Cette loi accorde à la Société les responsabilités de conserver, de faire fructifier et d'accroître le patrimoine du Fonds d'assurance.

Les contributions d'assurance que la Société perçoit sont consacrées au paiement des indemnités présentes et futures des personnes accidentées de la route. Elles servent aussi à la prévention et à la promotion en matière de sécurité routière afin de réduire les risques associés à l'usage de la route.

Le régime est à la fois universel et simple. Tous les Québécois et Québécoises dont les blessures corporelles sont attribuables à un accident de la route sont admissibles sans égard à la responsabilité, que l'accident survienne au Québec ou ailleurs dans le monde. Il suffit d'établir la relation entre les blessures

corporelles subies et un accident de la route pour être indemnisé. Les pertes occasionnées par un accident de la route sont alors compensées selon les modalités prévues dans la couverture d'assurance.

Tout est mis en œuvre pour rétablir la situation qui existait avant l'accident, et les services du Fonds d'assurance sont adaptés aux besoins des personnes accidentées afin de permettre un retour à la vie normale le plus rapidement possible. C'est dans cet esprit que le Fonds d'assurance conclut plusieurs ententes avec ses partenaires, notamment le réseau public de la santé.

Enfin, le régime est à la fois économique et équitable. Les contributions d'assurance sont les plus basses au Canada, compte tenu de l'étendue de la couverture d'assurance offerte. Cela constitue un avantage pour ceux et celles qui contribuent à son financement, tout en permettant de fournir aux personnes accidentées une couverture plus adéquate.

L'année 2021 en quelques chiffres

Les citoyens québécois couverts par le régime	100 %
Le financement du régime	
Le nombre de titulaires de permis de conduire	5 655 647
Le nombre de véhicules en circulation	6 995 085
Les contributions d'assurance	1 031 M\$
Les personnes accidentées de la route	
Le nombre de réclamations traitées	85 868
Le nombre de nouvelles réclamations reçues	20 546
Les indemnités versées	1 066 M\$
La situation financière	
Le résultat global	1 179 M\$
L'excédent cumulé affecté	1 010 M\$
L'excédent cumulé non affecté	5 127 M\$
Le taux de financement	117 %
Le taux de capitalisation	170 %
Le taux de capitalisation après remise	152 %

Le cadre de gestion

Afin d'assurer une gestion rigoureuse et transparente du Fonds d'assurance, la Société s'est dotée d'une politique-cadre. Celle-ci encadre à la fois une politique de capitalisation, une politique de financement des coûts et une politique de placement portant sur la gestion des sommes administrées par la Caisse de dépôt et placement du Québec (CDPQ). Bien que les trois politiques aient leurs propres objectifs, elles doivent être considérées dans leur ensemble, étant donné leur interdépendance.

La situation financière

Les obligations légales

La *Loi sur la Société de l'assurance automobile du Québec* fixe deux obligations. La première se rapporte au financement des indemnités payables pour les accidents survenus au cours d'une année donnée par les produits afférents de cette même année. Cette obligation vise à éviter que les cotisants et cotisantes d'une année aient à payer pour des accidents survenus au cours d'une autre année. La seconde obligation se rapporte à la capitalisation des indemnités à verser, au cours des années à venir, à l'ensemble des personnes accidentées de la route déjà connues. Cette seconde obligation vise à garantir que l'actif du Fonds d'assurance est suffisant pour permettre de remplir toutes les obligations de la Société envers ces personnes.

Une révision des contributions d'assurance tous les trois ans

Le processus de révision des contributions d'assurance est effectué au moins une fois tous les trois ans. Au besoin, la Société ajuste les contributions d'assurance selon l'évolution des facteurs à incidence financière, tels que le bilan routier et les fluctuations économiques.

En 2021, la Société a complété le processus de révision des contributions d'assurance pour 2022-2024. Un congé de paiement de la contribution d'assurance habituellement perçue sur les droits relatifs au permis de conduire a été annoncé pour 2022 et 2023. Ce congé de paiement représente plus de 1,1 milliard de dollars pour les conducteurs et conductrices.

Les contributions d'assurance

Les contributions d'assurance visent le plein financement de chaque nouvelle année d'accident en considérant le niveau de risque des différentes catégories d'assurés et les coûts les plus récents.

Le financement

L'excédent de financement a été de 154,0 millions de dollars en 2021 (excédent de 159,8 millions en 2020). La pandémie de COVID-19 a entraîné une réduction du nombre de personnes indemnisées. Cet effet temporaire se reflète sur le taux de financement qui s'élève à 117 %.

LE FINANCEMENT DE L'ANNÉE COURANTE (en millions de dollars)	2021	2020
Produits	1 133,3	1 039,9
Charges	(920,7)	(873,7)
Excédent des produits sur les charges de l'année courante	212,6	166,2
Écart par rapport à l'hypothèse du taux de rendement réel	(58,6)	(6,4)
Excédent de financement de l'année courante	154,0	159,8
Taux de financement	117 %	118 %

Comme les nombres ont été arrondis, il est possible que la somme des éléments n'égale pas le total.

Les produits et les charges se rapportant à l'année d'accident 2021

Les produits

Les produits servant à financer l'indemnisation des personnes dont l'accident de la route est survenu en 2021 ont totalisé 1 133,3 millions de dollars. La majeure partie de ces sommes provient des contributions d'assurance perçues au moment de la délivrance ou du renouvellement d'un permis de conduire et de l'immatriculation d'un véhicule.

LES PRODUITS DE L'ANNÉE D'ACCIDENT 2021 (en millions de dollars)	2021	2020
Contributions d'assurance	1 031,1	993,3
Revenus de placements	102,1	46,2
Autres	0,2	0,4
TOTAL GÉNÉRAL DES PRODUITS	1 133,3	1 039,9

Comme les nombres ont été arrondis, il est possible que la somme des éléments n'égale pas le total.

Les contributions d'assurance de financement s'élèvent à 1 031,1 millions de dollars, ce qui représente une augmentation de 4 % par rapport à 2020. Cette augmentation découle principalement de l'indexation des contributions d'assurance et de l'augmentation du volume d'affaires.

Les revenus de placements attribués à l'année d'accident 2021 ont totalisé 102,1 millions de dollars, ce qui constitue une augmentation de 55,9 millions de dollars par rapport à 2020.

Les charges

Les charges relatives à l'année d'accident 2021 ont totalisé 920,7 millions de dollars. La majeure partie provient des charges d'indemnisation des personnes dont l'accident de la route est survenu en 2021.

LES CHARGES DE L'ANNÉE D'ACCIDENT 2021 (en millions de dollars)	2021	2020
Charges d'indemnisation	790,9	751,1
Frais d'administration	129,9	122,6
TOTAL GÉNÉRAL DES CHARGES	920,7	873,7

Comme les nombres ont été arrondis, il est possible que la somme des éléments n'égale pas le total.

Les charges d'indemnisation de l'année d'accident 2021 s'élèvent à 790,9 millions de dollars, ce qui représente une augmentation de 39,8 millions de dollars par rapport à 2020.

Les frais d'administration attribués à l'année d'accident 2021 ont totalisé 129,9 millions de dollars, ce qui constitue une augmentation de 7,3 millions de dollars par rapport à 2020.

La capitalisation

En 2021, le taux de capitalisation se situe à 170 %. Une remise aux cotisants et cotisantes sera effectuée en 2022 et en 2023 pour un taux de capitalisation après remise de 152 %. Le Fonds d'assurance dispose donc des sommes nécessaires pour respecter ses obligations envers les personnes accidentées de la route et pour faire face aux incertitudes relatives aux marchés financiers.

L'excédent cumulé

L'excédent cumulé non affecté du Fonds d'assurance est passé de 4 870,0 millions de dollars en 2020 à 5 127,0 millions de dollars en 2021.

ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE DU FONDS D'ASSURANCE (en millions de dollars)		
	2021	2020
Actif	14 962,6	13 538,8
Passif	8 825,4	8 581,2
Excédent cumulé	6 137,2	4 957,7
Excédent cumulé affecté	1 010,2	87,7
Excédent cumulé non affecté	5 127,0	4 870,0
Taux de capitalisation	152 %	156 %

Comme les nombres ont été arrondis, il est possible que la somme des éléments n'égale pas le total.

En 2021, l'actif a augmenté de 1 423,8 millions de dollars, essentiellement grâce à l'accroissement de la valeur marchande des placements confiés à la CDPQ. Le rendement réalisé sur les actifs confiés à la CDPQ a été de 12,6 % en 2021 (6,2 % en 2020).

Le passif a quant à lui augmenté de 244,2 millions de dollars, notamment en raison des hypothèses d'inflation et des coûts de soins de santé qui sont revus à la hausse.

L'excédent cumulé affecté représente le congé de paiement des contributions d'assurance accordé aux titulaires d'un permis de conduire pour 2022 et 2023.

ÉTATS FINANCIERS

du Fonds d'assurance automobile
du Québec
de l'exercice clos le 31 décembre 2021

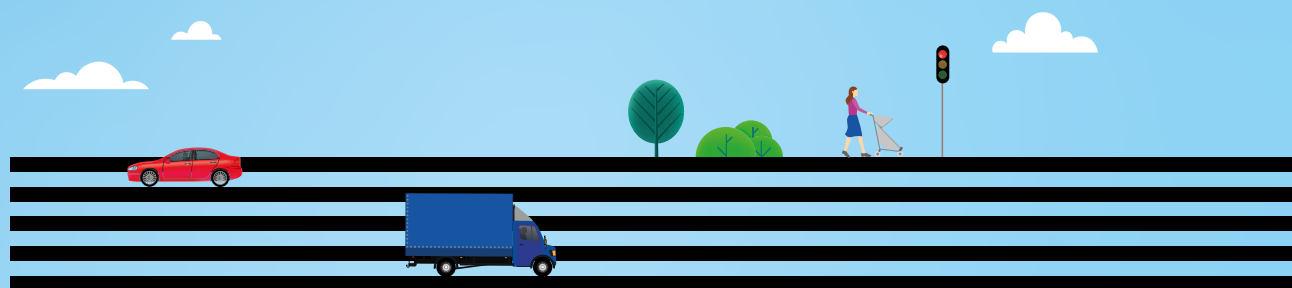


TABLE DES MATIÈRES

Rapport du fiduciaire	44
Rapport des auditeurs indépendants	45
Certificat actuariel relatif aux engagements du Fonds d'assurance automobile du Québec	47
État du résultat net et du résultat global	48
État des variations de l'excédent cumulé	48
État de la situation financière	49
État des flux de trésorerie	50
Notes complémentaires	51

Rapport du fiduciaire

La Société de l'assurance automobile du Québec (Société) est fiduciaire du Fonds d'assurance automobile du Québec (Fonds d'assurance). La direction de la Société est donc responsable de la préparation et de la présentation des états financiers du Fonds d'assurance, y compris les estimations et les jugements comptables importants. Cette responsabilité comprend le choix de méthodes comptables appropriées qui respectent les Normes internationales d'information financière (IFRS). L'information financière contenue ailleurs dans le rapport annuel est conforme aux présents états financiers.

Pour s'acquitter de ses responsabilités relatives à l'intégrité et à la fidélité des états financiers, la direction de la Société maintient un système comptable et des contrôles internes conçus en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés, que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables. La Direction de la vérification interne et de l'évaluation des programmes de la Société procède à des vérifications périodiques afin de s'assurer du caractère adéquat et soutenu des contrôles internes que la Société applique de façon uniforme.

La Société veille à respecter la loi constitutive du Fonds d'assurance de même que les autres lois et règlements qui s'appliquent aux activités de celui-ci. Elle a mis en place des moyens et des procédures de contrôle pour assurer la conformité aux lois et aux règlements.

Le conseil d'administration de la Société est chargé de surveiller la façon dont la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière et d'approuver les états financiers. Pour ce faire, il est assisté par le comité actif-passif et vérification de la Société. Ce comité rencontre la direction de la Société ainsi que les auditeurs indépendants, examine les états financiers et en recommande l'approbation au conseil d'administration.

Chaque année, les actuaires de la Société évaluent, conformément à la pratique actuarielle reconnue, les obligations envers les personnes accidentées figurant dans les états financiers du Fonds d'assurance. Ils font part des conclusions de leurs travaux au comité actif-passif et vérification.

Le Vérificateur général du Québec et BDO Canada s.r.l./S.E.N.C.R.L./LLP procèdent à l'audit des états financiers du Fonds d'assurance conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Le rapport des auditeurs indépendants expose la nature et l'étendue de leur travail ainsi que l'expression de leur opinion. Ils peuvent rencontrer le comité actif-passif et vérification pour discuter de tout élément qui a rapport à leur audit.

Le président et chef de la direction de la Société,



Denis Marsolais, NOT. E.

La vice-présidente aux finances et au contrôle organisationnel de la Société,



Francine Lépinay, CPA, CA

La directrice générale des finances,



Annie Larivière, CPA auditrice, CA

Québec, le 18 mars 2022

RAPPORT DES AUDITEURS INDÉPENDANTS

À l'Assemblée nationale

Rapport sur l'audit des états financiers

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers du Fonds d'assurance automobile du Québec (« l'entité »), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 décembre 2021, et l'état du résultat net et du résultat global, l'état des variations de l'excédent cumulé et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'entité au 31 décembre 2021, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS).

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités des auditeurs à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'entité conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux IFRS, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'entité ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'entité.

Responsabilités des auditeurs à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport des auditeurs contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'entité à cesser son exploitation;

- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires

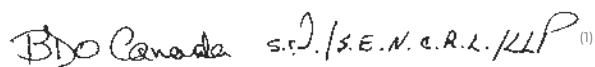
Conformément aux exigences de la *Loi sur le vérificateur général* (RLRQ, c. V-5.01), nous déclarons qu'à notre avis ces normes ont été appliquées de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Pour la vérificatrice générale du Québec,



Christine Roy, CPA auditrice, CA
Sous-vérificatrice générale

BDO Canada s.r.l./S.E.N.C.R.L./LLP,



⁽¹⁾ CPA auditeur, CA,
permis de comptabilité publique n° A123743

Québec, le 18 mars 2022

Certificat actuariel relatif aux engagements

du Fonds d'assurance automobile du Québec au 31 décembre 2021

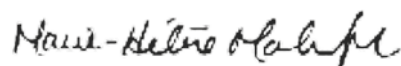
J'ai évalué le passif actuariel du Fonds d'assurance automobile du Québec dans l'état de la situation financière au 31 décembre 2021 et la variation du passif actuariel dans l'état du résultat net et du résultat global pour l'exercice clos à cette date.

Le passif actuariel au 31 décembre 2021 de 8 367 861 000 \$ représente un montant qui, en considérant les revenus de placements futurs, est suffisant pour couvrir le paiement des indemnités présentes ou futures, les frais d'administration nécessaires au paiement de ces indemnités de même que la participation au financement du Tribunal administratif du Québec.

La variation du passif actuariel représente une augmentation de 227 588 000 \$ par rapport au passif actuariel calculé au 31 décembre 2020.

Le rapport sur l'évaluation du passif actuariel fournit des renseignements plus détaillés sur les éléments présentés dans ce certificat.

À mon avis, l'évaluation du passif actuariel est établie en utilisant des données suffisantes et fiables ainsi que des hypothèses et des méthodes appropriées aux fins de l'évaluation. Le passif actuariel en date du 31 décembre 2021 constitue une provision appropriée à l'égard des engagements prévus à l'article 17.4 de la *Loi sur la Société de l'assurance automobile du Québec* (RLRQ, c. S-11.011) et les résultats de l'évaluation sont fidèlement présentés dans les états financiers. J'ai produit ce certificat et exprimé les opinions qui y figurent conformément à la pratique actuarielle reconnue au Canada.



Marie-Hélène Malenfant, FSA, FICA
Actuaire
Société de l'assurance automobile du Québec

Québec, le 18 mars 2022

ÉTAT DU RÉSULTAT NET ET DU RÉSULTAT GLOBAL

DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2021

(en milliers de dollars canadiens)	Notes	2021	2020
PRODUITS			
Contributions d'assurance	5	1 031 075	993 311
Revenus de placements	6	1 672 305	786 137
Autres		172	368
		2 703 552	1 779 816
CHARGES			
Indemnités	7	1 065 875	1 055 544
Variation du passif actuariel	15	227 588	(204 513)
Frais d'administration	8	212 090	215 259
Participation au financement du Tribunal administratif du Québec	9	18 509	14 937
		1 524 062	1 081 227
RÉSULTAT NET ET RÉSULTAT GLOBAL DE L'EXERCICE	16	1 179 490	698 589

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

ÉTAT DES VARIATIONS DE L'EXCÉDENT CUMULÉ

DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2021

(en milliers de dollars canadiens)	Notes	2021	2020
EXCÉDENT CUMULÉ AU DÉBUT DE L'EXERCICE		4 957 681	4 259 092
Résultat net et résultat global de l'exercice		1 179 490	698 589
EXCÉDENT CUMULÉ À LA FIN DE L'EXERCICE	16	6 137 171	4 957 681
L'excédent cumulé à la fin de l'exercice est composé de ce qui suit :			
Excédent cumulé affecté	16	1 010 211	87 700
Excédent cumulé non affecté	16	5 126 960	4 869 981

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE

AU 31 DÉCEMBRE 2021

(en milliers de dollars canadiens)	Notes	2021	2020
ACTIF			
Revenus de placements à recevoir	10	86 294	113 627
Créances		8 118	8 564
Dépôts à participation	10	14 772 035	13 333 002
À recevoir de la Société	11	27 762	9 611
Immobilisations corporelles	12	57 595	58 950
Immobilisations incorporelles	13	10 760	15 083
		14 962 564	13 538 837
PASSIF			
Découvert bancaire	14	52 259	41 144
Charges à payer et frais courus			
Gouvernement du Québec		14 325	10 021
Autres		3 114	497
Passif actuariel	15	8 367 861	8 140 273
Contributions reportées		387 834	389 221
		8 825 393	8 581 156
EXCÉDENT CUMULÉ			
Excédent cumulé affecté	16	1 010 211	87 700
Excédent cumulé non affecté	16	5 126 960	4 869 981
		6 137 171	4 957 681
		14 962 564	13 538 837

PASSIFS ÉVENTUELS (note 17)

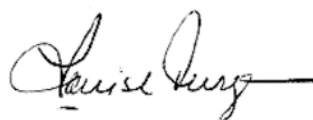
POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

Le président du conseil d'administration,



Konrad Sioui

La présidente du comité actif-passif et vérification,



Louise Turgeon, ASC, CPA, CA

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE

DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2021

(en milliers de dollars canadiens)	2021	2020
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Contributions d'assurance perçues	1 030 360	1 004 162
Revenus de placements perçus	972 018	539 261
Intérêts perçus (versés) sur dépôts à vue	14	(31)
Intérêts versés sur dépôts à découvert	(37)	(194)
Autres revenus perçus	58	12
Indemnités versées	(1 061 369)	(1 059 110)
Frais d'administration payés à la Société	(220 313)	(206 325)
Taxes de vente versées	(888)	(802)
Contributions versées pour la participation au financement du Tribunal administratif du Québec	(18 509)	(14 937)
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	701 334	262 036
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Produits d'aliénation d'unités de dépôts à participation	6 403	132 853
Acquisition d'unités de dépôts à participation	(717 860)	(365 079)
Acquisition d'immobilisations corporelles	(992)	(2 374)
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	(712 449)	(234 600)
AUGMENTATION (DIMINUTION) DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	(11 115)	27 436
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT DE L'EXERCICE	(41 144)	(68 580)
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN DE L'EXERCICE	(52 259)	(41 144)
La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent ce qui suit :		
Découvert bancaire	(52 259)	(41 144)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Notes complémentaires

AU 31 DÉCEMBRE 2021

(Les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars canadiens.)

1. CONSTITUTION, FONCTIONS ET DISPOSITIONS FINANCIÈRES

Constitution

Le Fonds d'assurance automobile du Québec (Fonds d'assurance) est une fiducie d'utilité sociale au sens du *Code civil du Québec* qui a été constituée le 1^{er} janvier 2004 par la *Loi sur la Société de l'assurance automobile du Québec* (RLRQ, c. S-11.011). Son siège social est situé au 333, boulevard Jean-Lesage, Québec (Québec) G1K 8J6, Canada.

La Société de l'assurance automobile du Québec (Société) est fiduciaire du Fonds d'assurance. Celui-ci a été constitué par le transfert d'actifs et de dettes en possession de la Société, conformément à la *Loi sur la Société de l'assurance automobile du Québec*. Cette loi prévoit que la Société doit transférer au Fonds d'assurance, au fur et à mesure, toutes les sommes qu'elle perçoit à titre de contributions d'assurance ainsi que toute autre somme destinée à augmenter le Fonds d'assurance.

Fonctions

Le Fonds d'assurance est affecté :

- à l'indemnisation des préjudices corporels et matériels prévus dans la *Loi sur l'assurance automobile* (RLRQ, c. A-25);
- de façon connexe, à la prévention en matière de sécurité routière et à la promotion qui s'y rattache, afin de réduire les risques associés à l'usage de la route.

Dispositions financières

La *Loi sur la Société de l'assurance automobile du Québec* fixe deux obligations en ce qui concerne la situation financière du Fonds d'assurance :

- les contributions d'assurance doivent, depuis l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2015, couvrir le paiement de toutes les indemnités découlant d'accidents survenus au cours de la période pour laquelle ces contributions d'assurance sont fixées ainsi que de tous les autres frais à la charge du Fonds d'assurance pour cette période;
- les contributions d'assurance doivent être fixées de façon à ce que l'actif du Fonds d'assurance, déduction faite de ses dettes et provisions, soit suffisant pour couvrir la somme, évaluée actuariellement, nécessaire au paiement de toutes les indemnités présentes et futures découlant d'accidents survenus jusqu'à la date de l'évaluation. La direction de la Société doit procéder à cette évaluation à la fin de chaque exercice financier. Dans l'éventualité d'une insuffisance de l'actif, les contributions d'assurance doivent être fixées de manière à combler cette insuffisance sur une période maximale de 15 ans.

La politique de capitalisation du Fonds d'assurance tient compte de ces obligations légales relativement à son financement et à sa capitalisation.

2. BASE DE PRÉPARATION DES ÉTATS FINANCIERS

La préparation des états financiers du Fonds d'assurance est effectuée conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS) telles que publiées par l'International Accounting Standards Board (IASB).

Les états financiers du Fonds d'assurance ont été approuvés par le conseil d'administration de la Société le 18 mars 2022.

Base d'évaluation et monnaie de présentation

Les états financiers sont préparés sur la base du coût historique, à l'exception des dépôts à participation et du passif actuariel, qui sont respectivement comptabilisés à la juste valeur et à la valeur actualisée des paiements futurs.

Les états financiers sont présentés en dollars canadiens, soit la monnaie fonctionnelle du Fonds d'assurance.

L'état de la situation financière est présenté par ordre de liquidité.

Plusieurs notes complémentaires présentent séparément les données financières en fonction de l'année courante et des années antérieures. L'expression « année courante » indique les données financières relatives aux accidents survenus au cours de l'exercice, alors que l'expression « années antérieures » indique celles relatives aux accidents survenus au cours des exercices antérieurs.

Utilisation d'estimations et de jugements

La préparation des états financiers conformément aux normes IFRS exige que la direction ait recours à des estimations et à des hypothèses ainsi qu'à l'exercice du jugement. Ceux-ci ont une incidence sur la comptabilisation, l'évaluation et la présentation des actifs, des passifs, des produits et des charges au cours des périodes visées par les états financiers ainsi que sur la présentation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers. Les résultats réels pourraient différer des résultats estimatifs.

Les principaux éléments pour lesquels la direction a établi des estimations et formulé des hypothèses sont les suivants:

- le partage des indemnités et des frais d'administration entre l'année courante et les années antérieures (notes 7 et 8);
- le passif actuariel (note 15).

Incidence de la pandémie de COVID-19 sur l'évaluation de la juste valeur des dépôts à participation

La pandémie déclarée en 2020 par l'Organisation mondiale de la santé continue de perturber l'activité économique mondiale et de générer des niveaux élevés d'incertitude et de volatilité sur les marchés boursiers et financiers.

Les principales estimations et hypothèses utilisées par la Caisse de dépôt et placement du Québec (CDPQ) pour effectuer des estimations sur la juste valeur des dépôts à participation à la date de préparation des états financiers tiennent compte des incertitudes et des facteurs connus à ce jour en lien avec la pandémie, notamment pour les placements qui ne sont pas négociés sur des marchés actifs.

L'évolution de la pandémie demeure incertaine et son incidence future sur la juste valeur des dépôts à participation ne peut être prédite à l'heure actuelle.

3. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

a) Contributions d'assurance

Contributions d'assurance et contributions reportées

Les contributions d'assurance sont établies en vertu du *Règlement sur les contributions d'assurance* de la *Loi sur l'assurance automobile*.

Conformément à la politique de capitalisation du Fonds d'assurance, les contributions d'assurance de financement sont établies de manière à viser le plein financement de l'année d'accident à laquelle elles se rattachent. Les contributions d'assurance de capitalisation visent l'atteinte de la pleine capitalisation en tenant compte de l'amortissement des gains et des pertes annuels.

Contributions d'assurance de financement et contributions reportées

Les contributions d'assurance de financement relatives à l'immatriculation et au permis de conduire, déduction faite des remboursements, sont inscrites au résultat net de l'exercice essentiellement en fonction de la période écoulée depuis le premier jour du mois de la délivrance ou du renouvellement de l'immatriculation et du permis de conduire jusqu'au dernier jour du mois précédant leur échéance. Les contributions reportées représentent les contributions perçues dont la période n'est pas complètement écoulée avant le dernier jour du mois précédant l'échéance de l'immatriculation et du permis de conduire.

Contributions d'assurance de capitalisation

Les contributions d'assurance de capitalisation relatives à l'immatriculation et au permis de conduire sont inscrites au résultat net de l'exercice pendant lequel elles sont reçues.

b) Revenus de placements

Ces revenus sont composés des revenus des dépôts à participation, soit les revenus nets de placements, les gains nets réalisés et les gains nets non réalisés, ainsi que des autres revenus (charges) d'intérêts. Ils sont inscrits au résultat net de l'exercice pendant lequel ils se produisent.

c) Indemnités

Les sommes versées aux personnes accidentées, à leurs mandataires et à leurs fournisseurs ainsi que les sommes versées aux centres hospitaliers spécialisés en traumatologie et aux centres de réadaptation sont inscrites à titre d'indemnités au résultat net de l'exercice pendant lequel elles sont déboursées.

Le coût des services de santé inscrit au résultat net de l'exercice représente la contribution du Fonds d'assurance au Fonds consolidé du revenu du gouvernement du Québec en lieu de la facturation du coût des services de santé occasionnés par les accidents de la route prévue par la *Loi sur l'assurance automobile* (RLRQ, c. A-25) et déterminée selon des modalités fixées par entente.

d) Frais d'administration

Les frais d'administration sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'exercice, c'est-à-dire dans l'année financière au cours de laquelle ont eu lieu les opérations ou les faits leur donnant lieu.

e) Trésorerie et équivalents de trésorerie (découvert bancaire)

Le Fonds d'assurance présente, à titre de trésorerie et d'équivalents de trésorerie (découvert bancaire), les soldes bancaires ainsi que les dépôts à vue dont les soldes fluctuent souvent entre le découvert et le disponible.

3. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

f) Instruments financiers

Comptabilisation et évaluation initiale

Un actif financier ou un passif financier est comptabilisé à la date à laquelle le Fonds d'assurance devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument. À l'exception des créances qui ne comportent pas une composante financement importante, un actif financier ou un passif financier est mesuré initialement à la juste valeur. Si l'actif financier ou le passif financier n'est pas comptabilisé ultérieurement à la juste valeur par le biais du résultat net, l'évaluation initiale comprend alors les coûts de transaction directement attribuables à l'acquisition ou à l'émission de l'actif financier ou du passif financier.

Classement et évaluation ultérieure

Les actifs financiers sont classés initialement comme évalués ultérieurement soit au coût amorti, soit à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global, soit à la juste valeur par le biais du résultat net en fonction de son modèle économique pour la gestion des actifs financiers et des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels de l'actif financier.

Actifs financiers

Les actifs financiers ne sont pas reclassés à la suite de la comptabilisation initiale, à moins que le Fonds d'assurance ne change de modèle économique pour la gestion des actifs financiers.

Actifs financiers évalués au coût amorti

Le Fonds d'assurance classe le dépôt à vue, les revenus de placements à recevoir, les créances ainsi que la somme à recevoir de la Société comme actifs financiers évalués au coût amorti, qui est équivalent à leur coût en raison de leur échéance rapprochée.

Un actif financier est ultérieurement évalué au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif, déduction faite des pertes de valeur si :

- l'actif est détenu selon un modèle économique dont l'objectif est de détenir des actifs financiers dans l'intention d'en percevoir les flux de trésorerie contractuels;

- les conditions contractuelles de l'actif financier donnent lieu à des flux de trésorerie qui correspondent uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts à des dates spécifiées.

Les revenus nets de placements et les gains ou les pertes non réalisés sont comptabilisés au résultat net. Lors de la décomptabilisation, tous les gains ou pertes réalisés sont également comptabilisés au résultat net.

Actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du résultat net

Tous les actifs financiers non classés comme évalués au coût amorti ou à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global, y compris tous les actifs dérivés, sont mesurés à la juste valeur par le biais du résultat net.

Ces actifs sont évalués ultérieurement à la juste valeur et les profits ou pertes, notamment les produits d'intérêts ou les revenus de dividendes, sont comptabilisés dans le résultat.

Les dépôts à participation sont classés à la juste valeur par le biais du résultat net.

Les dépôts à participation au fonds particulier de la CDPQ sont évalués à la juste valeur établie par la CDPQ. Ces dépôts à participation sont notamment investis dans les portefeuilles spécialisés de la CDPQ, pour lesquels celle-ci établit la juste valeur dans chaque portefeuille spécialisé à la fin de l'exercice en fonction de la juste valeur de l'actif net qu'elle détient à cette date. L'actif net des portefeuilles spécialisés est établi à la juste valeur au moyen de méthodes d'évaluation utilisées dans les marchés de capitaux, comme l'actualisation au taux d'intérêt courant des flux de trésorerie futurs, ou en fonction des cours des principales bourses et de ceux qui sont fournis par des courtiers en valeurs mobilières reconnus. De plus, certaines évaluations sont réalisées par la CDPQ selon des méthodes d'évaluation couramment employées. Le prix d'une unité de participation dans un portefeuille spécialisé est établi en divisant l'avoir net dudit portefeuille par le nombre d'unités émises. Les variations de la juste valeur sont comptabilisées dans les revenus de placements de l'exercice.

Passifs financiers

Tous les passifs financiers sont classés comme passifs évalués au coût amorti.

Passifs financiers évalués au coût amorti

Le découvert bancaire ainsi que les charges à payer et frais courus sont évalués au coût amorti, qui est équivalent à leur coût en raison de leur échéance rapprochée.

Décomptabilisation

Le Fonds d'assurance décomptabilise un actif financier lorsque les droits contractuels sur les flux de trésorerie liés à l'actif arrivent à expiration ou lorsqu'il transfère les droits contractuels de recevoir les flux de trésorerie de l'actif financier dans le cadre d'une transaction où la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété de l'actif financier sont transférés ou dans le cadre d'une transaction où le Fonds d'assurance ne transfère ni ne conserve la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de l'actif financier, mais où il ne conserve pas le contrôle de l'actif financier. Tous les droits et obligations créés ou conservés lors du transfert par le Fonds d'assurance sont comptabilisés en tant qu'actif ou passif distinct.

Le Fonds d'assurance décomptabilise un passif financier lorsque l'obligation précisée dans le contrat est exécutée, annulée ou expirée. Le Fonds d'assurance décomptabilise également un passif financier lorsqu'il y a modification substantielle des conditions du passif financier existant ou d'une partie du passif financier existant. Dans cette situation, un nouveau passif financier selon les nouvelles conditions est comptabilisé à sa juste valeur, et la différence entre la valeur comptable du passif financier ou de la partie d'un passif financier éteint et le nouveau passif financier selon les nouvelles conditions est comptabilisée en résultat net.

Dépréciation des actifs financiers

Le Fonds d'assurance comptabilise les corrections de valeur au titre des pertes de crédit attendues sur les actifs financiers qui sont évalués au coût amorti. Le Fonds d'assurance utilise une matrice pour déterminer les pertes attendues sur la durée de vie pour les créances.

Le Fonds d'assurance utilise les tendances historiques de la probabilité de défaut, le moment des recouvrements et le montant de la perte subie,

qu'il ajuste selon le jugement de la direction quant à savoir si la conjoncture économique et les conditions de crédit actuelles sont telles que les pertes réelles sont susceptibles d'être plus élevées ou moins élevées que portent à croire les tendances historiques.

Le montant d'une perte de valeur sur un actif financier évalué au coût amorti correspond à la différence entre la valeur comptable de cet actif et la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs estimés et actualisés au taux d'intérêt effectif initial de l'actif. Les pertes sont comptabilisées dans les résultats nets et portées en diminution des clients et autres débiteurs dans un compte de perte de valeur.

Juste valeur des actifs et des passifs financiers

La juste valeur est le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché à la date d'évaluation.

Les évaluations à la juste valeur sont classées selon une hiérarchie qui reflète la source des données utilisées pour réaliser ces évaluations. La hiérarchie des évaluations à la juste valeur se compose des niveaux suivants :

- **Niveau 1 :** le calcul de la juste valeur de l'instrument financier repose sur les prix observables (non ajustés) sur des marchés actifs auxquels l'entité peut avoir accès à la date d'évaluation pour des actifs ou des passifs identiques;
- **Niveau 2 :** le calcul de la juste valeur de l'instrument financier est effectué à l'aide de techniques d'évaluation dont les données d'entrée importantes sont observables soit directement ou indirectement;
- **Niveau 3 :** le calcul de la juste valeur de l'instrument financier est effectué à l'aide de techniques d'évaluation dont les données d'entrée importantes sont non observables. Ce niveau inclut les instruments financiers dont l'évaluation est fondée sur le prix observé pour des instruments financiers similaires, ajusté de manière importante pour refléter les caractéristiques propres à l'instrument financier évalué et les données de marché disponibles.

Le classement des instruments financiers selon les niveaux de la hiérarchie est établi au moment de leur évaluation initiale et revu à chaque date d'évaluation subséquente. Les transferts entre les niveaux hiérarchiques sont mesurés à la juste valeur au début de chaque exercice.

3. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

g) Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût historique, diminué du cumul des amortissements ainsi que du cumul des pertes de valeur, s'il y a lieu. Le coût tient compte de tous les frais directement attribuables à l'acquisition.

Le terrain n'est pas amorti. L'amortissement des autres immobilisations corporelles est calculé sur des composantes qui ont des durées d'utilité homogènes en recourant à la méthode linéaire, de façon à amortir le coût initial sur les durées d'utilité estimées en tenant compte, s'il y a lieu, de valeurs résiduelles. L'amortissement des immobilisations corporelles débute lorsqu'elles sont prêtes pour leur utilisation prévue.

Les durées d'utilité des immobilisations corporelles ou de leurs composantes sont les suivantes :

Siège social

Fondations, structure et stationnement	75 ans
Enveloppe extérieure	45 ans
Mécanique	30 ans
Aménagements intérieurs et extérieurs	25 ans
Matériel informatique	7 ans
Équipements	7 ans

Les durées d'utilité, les composantes, le mode d'amortissement et les valeurs résiduelles sont revus à la fin de chaque exercice en tenant compte de la nature des actifs, de l'usage prévu et de l'évolution technologique. L'incidence de tout changement dans les estimations est comptabilisée de manière prospective. La charge d'amortissement est imputée au résultat net sous la rubrique des frais d'administration.

h) Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles à durée d'utilité déterminée comprennent celles qui sont acquises et développées à l'interne et elles sont comptabilisées au coût historique, diminué du cumul des amortissements ainsi que du cumul des pertes de valeur, s'il y a lieu. L'amortissement est calculé sur le coût de l'actif selon la méthode linéaire sur les durées d'utilité estimatives suivantes :

Développements informatiques	
– Interne	Maximum 10 ans
Logiciels d'application	Maximum 5 ans

Le Fonds d'assurance engage des coûts pour la conception de nouvelles technologies utilisées dans le cadre de ses activités. Ceux engagés pendant la phase de recherche sont passés en charges. Ceux engagés pendant la phase de développement sont inscrits à l'actif si certains critères, dont la faisabilité technique ainsi que l'intention et la capacité de développer et d'utiliser la technologie, sont réunis, et, dans le cas contraire, ils sont passés en charges.

Les durées d'utilité, le mode d'amortissement et les valeurs résiduelles sont revus à la fin de chaque exercice en tenant compte de la nature des actifs, de l'usage prévu et de l'évolution technologique. L'incidence de tout changement dans les estimations est comptabilisée de manière prospective. La charge d'amortissement est imputée au résultat net sous la rubrique des frais d'administration.

i) Dépréciation des immobilisations corporelles et des immobilisations incorporelles amortissables

Les immobilisations corporelles et les immobilisations incorporelles amortissables sont examinées annuellement par la direction de la Société pour déterminer s'il existe des indices de dépréciation de ces actifs. S'il existe un tel indice, la direction de la Société estime la valeur recouvrable de l'actif. Si l'on considère que la valeur des actifs a subi une dépréciation, celle-ci est imputée aux résultats sous la rubrique des frais d'administration dans l'exercice au cours duquel elle est déterminée. La dépréciation est évaluée en comparant la valeur comptable d'un actif à sa valeur recouvrable. La valeur recouvrable d'un actif est considérée comme la plus élevée entre sa juste valeur diminuée des coûts de la vente et la valeur d'utilité qui correspond à la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs attendus. L'estimation des flux de trésorerie futurs fait appel à l'exercice du jugement professionnel et peut varier dans le temps.

Lorsque les événements ou les circonstances le justifient, la direction de la Société évalue si les pertes de valeur comptabilisées pourraient faire l'objet de reprises.

j) Passif actuariel

Le passif actuariel représente le passif des contrats d'assurance, c'est-à-dire le montant nécessaire au paiement de toutes les obligations présentes, soit celles dont les sommes sont engagées mais non versées, et de toutes les obligations futures, pour les accidents survenus le ou avant le 31 décembre de l'exercice. Son évaluation est produite en accord avec les normes de pratique de l'Institut canadien des actuaires, section générale et section applicable aux régimes publics d'assurance pour préjudices corporels, et elle satisfait aux exigences de test de suffisance du passif prescrites par les normes IFRS. Ces principes et méthodes d'évaluation sont décrits à la note 15. L'évaluation du passif actuariel prend en considération les éléments suivants :

- les indemnités;
- les frais d'administration nécessaires au paiement de ces indemnités;
- la participation au financement du Tribunal administratif du Québec.

La variation du passif actuariel est portée au résultat net de l'exercice dans le poste « Variation du passif actuariel ».

4. MODIFICATIONS FUTURES DE NORMES COMPTABLES

Normes comptables publiées

IFRS 17 Contrats d'assurance

En mai 2017, l'IASB a publié la norme définitive IFRS 17 *Contrats d'assurance*, qui remplacera la norme IFRS 4. Cette norme établit les principes de la comptabilisation, de l'évaluation et de la présentation des contrats d'assurance. Elle devait s'appliquer aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2021. Toutefois, en juin 2020, l'IASB a modifié la norme IFRS 17, notamment pour reporter aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2023 sa date d'entrée en vigueur. Son adoption anticipée est permise sous certaines conditions.

La norme IFRS 17 a pour objectif de faire en sorte que l'entité fournit de l'information pertinente et représentative des contrats afin de permettre à l'utilisateur des états financiers de juger de l'effet des contrats d'assurance sur les états de la situation financière, des résultats et des flux de trésorerie.

La direction de la Société évalue actuellement l'incidence de la norme IFRS 17 sur les états financiers du Fonds d'assurance. Elle n'a pas adopté cette norme par anticipation et ne prévoit pas le faire.

5. CONTRIBUTIONS D'ASSURANCE

	2021	2020
Immatriculation	591 262	561 498
Permis de conduire	439 813	431 813
	1 031 075	993 311

En juin 2018, le conseil d'administration de la Société a adopté une résolution pour une remise de 270 000 000 \$ sur la tarification des contributions d'assurance pour la période allant de 2019 à 2021. En 2021, la matérialisation d'une portion de cette remise a eu l'effet suivant sur les contributions d'assurance:

- Réduction de 2 475 000 \$ (31 décembre 2020 : 1 576 000 \$) du montant brut des contributions d'assurance prélevées sur le coût de l'immatriculation, qui était, avant remise, de 593 737 000 \$ (31 décembre 2020 : 563 074 000 \$).
- Réduction de 88 045 000 \$ (31 décembre 2020 : 87 597 000 \$) du montant brut des contributions d'assurance prélevées sur le coût du permis de conduire, qui était, avant remise, de 527 858 000 \$ (31 décembre 2020 : 519 410 000 \$).

6. REVENUS DE PLACEMENTS

Les revenus des dépôts à participation au fonds particulier 307 du Fonds d'assurance à la CDPQ ainsi que les autres charges d'intérêts se détaillent comme suit:

	2021	2020
DÉPÔTS À PARTICIPATION		
Revenus nets de placements		
Revenu fixe	104 718	122 587
Actifs réels	33 706	52 020
Actions	259 691	127 501
Autres placements	9 452	(8 014)
	407 567	294 094
Gains nets réalisés ⁽¹⁾		
Revenu fixe	70 361	97 746
Actifs réels	4 965	23 908
Actions	482 390	169 914
Autres placements	(19 285)	(20 703)
	538 431	270 865
Gains nets non réalisés		
Revenu fixe	(201 336)	146 809
Actifs réels	374 002	(298 447)
Actions	563 789	375 432
Autres placements	(10 192)	(2 462)
	726 263	221 332
Revenus de placements des dépôts à participation	1 672 261	786 291
CHARGES D'INTÉRÊTS		
Dépôts à découvert	(23)	(171)
À recevoir de la Société	67	17
	44	(154)
	1 672 305	786 137

(1) Inclut un gain sur aliénation d'unités de dépôts à participation de 1 313 000 \$ (31 décembre 2020: 23 404 000 \$).

7. INDEMNITÉS

	2021		
	Année courante	Années antérieures	Total
SOMMES VERSÉES AUX PERSONNES ACCIDENTÉES, À LEURS MANDATAIRES ET À LEURS FOURNISSEURS			
Remplacement du revenu	48 870	482 026	530 896
Décès	19 606	59 433	79 039
Préjudices non pécuniaires	5 523	115 929	121 452
Aide personnelle	2 119	56 651	58 770
Frais médicaux et paramédicaux	10 885	54 698	65 583
Frais de déplacement et de séjour	6 432	11 924	18 356
Information médicale	1 155	5 911	7 066
Adaptation de véhicules et de domiciles	187	9 625	9 812
Réintégration sociale, scolaire et professionnelle	1 707	18 388	20 095
Autres	4 540	4 866	9 406
Recours subrogatoires	(48)	(3 192)	(3 240)
	100 976	816 259	917 235
RÉSEAU DE LA SANTÉ			
Coût des services de santé	64 723	53 587	118 310
Centres hospitaliers spécialisés en traumatologie	3 295	1 631	4 926
Centres de réadaptation	6 113	19 291	25 404
	74 131	74 509	148 640
	175 107	890 768	1 065 875

Notes complémentaires

AU 31 DÉCEMBRE 2021

(Les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars canadiens.)

	2020		
	Année courante	Années antérieures	TOTAL
SOMMES VERSÉES AUX PERSONNES ACCIDENTÉES, À LEURS MANDATAIRES ET À LEURS FOURNISSEURS			
Remplacement du revenu	49 455	492 126	541 581
Décès	14 971	55 681	70 652
Préjudices non pécuniaires	5 143	100 022	105 165
Aide personnelle	2 047	57 243	59 290
Frais médicaux et paramédicaux	9 664	54 494	64 158
Frais de déplacement et de séjour	14 496	12 278	26 774
Information médicale	1 198	5 032	6 230
Adaptation de véhicules et de domiciles	159	9 907	10 066
Réintégration sociale, scolaire et professionnelle	1 553	17 514	19 067
Autres	3 219	4 787	8 006
Recours subrogatoires	(28)	(2 614)	(2 642)
	101 877	806 470	908 347
RÉSEAU DE LA SANTÉ			
Coût des services de santé	68 802	41 809	110 611
Centres hospitaliers spécialisés en traumatologie	2 908	1 974	4 882
Centres de réadaptation	8 852	22 852	31 704
	80 562	66 635	147 197
	182 439	873 105	1 055 544

8. FRAIS D'ADMINISTRATION

Les frais d'administration sont payés par la Société. Par la suite, ils sont répartis entre la Société et le Fonds d'assurance à l'aide de la gestion par activité. Cette méthode permet d'associer, à l'aide d'inducteurs, les charges d'administration de la Société aux activités réalisées par celle-ci. Ces activités sont ensuite imputées aux produits et services rattachés aux différents mandats de la Société, dont l'administration du Fonds d'assurance en qualité de fiduciaire.

	2021	2020
Traitements et charges sociales ⁽¹⁾	131 440	135 582
Rémunération des mandataires	4 028	3 719
Services administratifs et professionnels	15 753	16 490
Frais de déplacement	204	287
Frais de communication	9 101	8 238
Information et promotion	7 035	6 316
Loyers, taxes et électricité	2 459	2 944
Frais d'entretien	558	518
Mobilier, agencement et équipement	530	275
Location et entretien de matériel informatique et bureautique	11 276	10 126
Matériel informatique et bureautique	1 244	633
Impression, fournitures et autres charges	5 014	5 888
Frais nets d'utilisation des immobilisations	11 307	11 511
Frais d'exploitation du siège social et du stationnement	9 170	10 065
Perte sur disposition	359	—
Frais d'utilisation du siège social attribués à la Société	(3 540)	(3 844)
Remboursement de frais d'administration par des tiers	(232)	(342)
Total des frais d'administration attribués par la Société	205 706	208 406
Amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles	6 384	6 853
	212 090	215 259

(1) Les frais attribués au Fonds d'assurance quant à la rémunération des principaux dirigeants sont de 1 400 000 \$ en traitements et charges sociales (31 décembre 2020 : 1 191 000 \$). Les principaux dirigeants de la Société sont les membres du conseil d'administration, la présidente et chef de la direction sortante ainsi que les vice-présidents et vice-présidentes.

La répartition des frais d'administration entre l'année courante et les années antérieures est établie d'après la dernière étude sur la ventilation des frais d'administration, qui tient compte de la gestion par activité et de l'effort relatif à l'administration de chaque dossier.

	2021	2020
Année courante	129 880	122 597
Années antérieures	82 210	92 662
	212 090	215 259

9. PARTICIPATION AU FINANCEMENT DU TRIBUNAL ADMINISTRATIF DU QUÉBEC

Le financement du Tribunal administratif du Québec par les organismes utilisateurs est prévu par la *Loi sur la justice administrative* (RLRQ, c. J-3). Un décret annuel fixe la participation de chaque organisme. La participation du Fonds d'assurance est répartie entre l'année courante et les années antérieures selon les mandats imputés au prorata des volumes de dossiers. La quote-part imputée à l'année courante concerne les activités d'évaluation médicale et de sanction des conducteurs. Celle des années antérieures concerne l'indemnisation.

	2021	2020
Année courante	1 349	1 143
Années antérieures	17 160	13 794
	18 509	14 937

10. DÉPÔTS À PARTICIPATION

Les dépôts à participation au fonds particulier de la CDPQ sont exprimés en unités. Ces unités sont remboursables sur préavis selon les modalités des règlements de la CDPQ, à la juste valeur de l'avoir net au fonds particulier au début de chaque mois. À la clôture de chaque mois, la CDPQ attribue au Fonds d'assurance les revenus nets et les gains nets réalisés de placements du fonds particulier.

L'information suivante provient des états financiers du fonds particulier 307:

	2021	2020
Placements à la juste valeur	14 812 028	13 392 953
Revenus de placements à recevoir	51 825	53 904
Revenus de placements à verser au Fonds d'assurance ⁽¹⁾	(86 298)	(113 633)
Autres	(5 520)	(222)
Dépôts à participation	14 772 035	13 333 002

(1) Le montant figurant dans l'état de la situation financière inclut une somme à payer pour les dépôts à vue de 4 000 \$ (31 décembre 2020 : 6 000 \$ à payer).

10. DÉPÔTS À PARTICIPATION (suite)

Les placements à la juste valeur se détaillent selon les catégories suivantes:

	2021	2020
Placements à la juste valeur		
Unités de participation de portefeuilles spécialisés		
Placements à revenu fixe		
Valeurs à court terme	24 971	39 859
Obligations à rendement réel	—	735 424
Taux	1 557 917	720 515
Crédit	3 362 207	2 691 875
	4 945 095	4 187 673
Actifs réels		
Infrastructures	1 840 326	1 332 819
Immeubles	1 736 463	1 496 490
	3 576 789	2 829 309
Actions		
Marchés boursiers	3 697 610	4 156 456
Placements privés	2 523 160	2 155 723
	6 220 770	6 312 179
Autres placements		
Répartition de l'actif	69 374	60 845
Quote-part nette des activités de trésorerie du fonds général	—	2 947
TOTAL DES PLACEMENTS À LA JUSTE VALEUR	14 812 028	13 392 953

En fonction de l'évolution de leurs besoins, les déposants investis dans le portefeuille spécialisé Obligations à rendement réel ont décidé de liquider leurs positions. Conséquemment, ce portefeuille spécialisé a cessé ses activités le 1^{er} novembre 2021 et a été fermé le 31 décembre 2021.

Les dépôts à participation sont classés comme étant de niveau 2 selon la hiérarchie des évaluations de la juste valeur définie à la note 3 f). Au cours des exercices 2021 et 2020, il n'y a eu aucun transfert entre les niveaux de la hiérarchie de la juste valeur.

11. À RECEVOIR DE LA SOCIÉTÉ

La somme à recevoir de la Société est encaissable sur demande et porte intérêt au taux mensuel moyen applicable à la marge de crédit dont dispose la Société auprès de la CDPQ. Le taux de la marge de crédit est de 0,40 % au 31 décembre 2021 (31 décembre 2020 : 0,40 %).

12. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	Terrain	Siège social ⁽¹⁾	Matériel informatique	Équipements	TOTAL
COÛT					
Solde au 1 ^{er} janvier 2020	6 105	102 907	465	32	109 509
Acquisitions	—	2 666	—	—	2 666
SOLDE AU 31 DÉCEMBRE 2020	6 105	105 573	465	32	112 175
Acquisitions	—	724	—	—	724
Dispositions	—	(93)	—	—	(93)
SOLDE AU 31 DÉCEMBRE 2021	6 105	106 204	465	32	112 806
AMORTISSEMENT CUMULÉ					
Solde au 1 ^{er} janvier 2020	—	50 453	456	32	50 941
Amortissement	—	2 277	7	—	2 284
SOLDE AU 31 DÉCEMBRE 2020	—	52 730	463	32	53 225
Amortissement	—	1 985	1	—	1 986
SOLDE AU 31 DÉCEMBRE 2021	—	54 715	464	32	55 211
VALEUR COMPTABLE NETTE					
Au 31 décembre 2020	6 105	52 843	2	—	58 950
Au 31 décembre 2021	6 105	51 489	1	—	57 595

(1) Le siège social est détenu en vertu d'un contrat de copropriété divise avec la Ville de Québec. Le Fonds d'assurance a la propriété exclusive du complexe du siège social, à l'exception des aires communes, où il détient 86,5 % des droits indivis. Des travaux pour le siège social d'une valeur de 287 000 \$ sont en voie de réalisation en date du 31 décembre 2021 et ne sont pas amortis à cette date (31 décembre 2020 : 2 824 000 \$).

Des immobilisations corporelles d'une valeur de 18 000 \$ au 31 décembre 2021 sont comptabilisées dans les charges à payer et frais courus (286 000 \$ au 31 décembre 2020).

13. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

	Logiciels d'application	Développements informatiques	TOTAL
COÛT			
Solde au 1 ^{er} janvier 2020	15	47 032	47 047
Développement à l'interne	—	66	66
SOLDE AU 31 DÉCEMBRE 2020	15	47 098	47 113
Développement à l'interne	—	341	341
Radiations	—	(266)	(266)
SOLDE AU 31 DÉCEMBRE 2021	15	47 173	47 188
AMORTISSEMENT CUMULÉ			
Solde au 1 ^{er} janvier 2020	15	27 446	27 461
Amortissement	—	4 569	4 569
SOLDE AU 31 DÉCEMBRE 2020	15	32 015	32 030
Amortissement	—	4 398	4 398
SOLDE AU 31 DÉCEMBRE 2021	15	36 413	36 428
VALEUR COMPTABLE NETTE			
Au 31 décembre 2020	—	15 083	15 083
Au 31 décembre 2021	—	10 760	10 760

Des immobilisations incorporelles d'une valeur de 341 000 \$ au 31 décembre 2021 (31 décembre 2020: 66 000 \$) sont comptabilisées à la rubrique «À recevoir de la Société».

Des développements informatiques d'une valeur de 328 000 \$ sont en voie de réalisation en date du 31 décembre 2021 et ne sont pas amortis à cette date (31 décembre 2020: 253 000 \$). Aucune perte de valeur ou reprise de valeur n'a été comptabilisée aux 31 décembre 2021 et 2020.

14. DÉCOUVERT BANCAIRE

Le découvert bancaire d'un montant de 52 259 000 \$ au 31 décembre 2021 (31 décembre 2020: 41 144 000 \$) au fonds général de la CDPQ porte intérêt au taux annuel de rendement établi quotidiennement par la CDPQ et majoré de 0,05 %. Le taux des dépôts à découvert est de 0,30 % au 31 décembre 2021 (31 décembre 2020: 0,30 %).

15. PASSIF ACTUARIEL

Principes et méthode d'évaluation

Le passif actuariel représente le montant qui, en considérant les revenus de placements futurs, est suffisant pour couvrir le paiement des obligations relatives aux accidents survenus le ou avant le 31 décembre de l'exercice. Il est établi sur la base des pratiques actuarielles reconnues selon les normes de l'Institut canadien des actuaires. Le passif actuariel est constitué de plusieurs composantes d'indemnités ou de frais qui sont évaluées distinctement et qui font l'objet de regroupements aux fins de présentation des états financiers. Une projection explicite des sommes à déboursier, basée sur les hypothèses les plus probables pour chacune des composantes, permet d'en déterminer le niveau.

La méthode d'évaluation de chaque composante du passif actuariel est déterminée de manière à refléter le type de composante ainsi que l'information historique et prospective disponible au moment de l'établissement du passif actuariel. À moins d'indication contraire, la méthode d'évaluation demeure la même d'une évaluation à l'autre.

Certaines composantes sont évaluées sur une base individuelle. La majorité des composantes relatives aux indemnités de remplacement du revenu sont établies selon le montant de la rente et un facteur de rente. Ce facteur varie selon l'âge, le sexe ainsi que les probabilités de mortalité et d'amélioration ou d'aggravation de l'état de la personne indemnisée.

Certaines composantes sont évaluées sur la base de l'évolution des sommes déboursées ou du nombre de personnes indemnisées, ou des deux, par année d'accident et par année de paiement. D'autres sont évaluées selon une approche globale de projection des sommes à déboursier et combinées à une répartition par année d'accident basée sur des proportions historiques ou des études actuarielles.

Hypothèses

Les hypothèses sous-jacentes à la projection des sommes à déboursier pour chacune des composantes sont établies sur la base de la meilleure estimation. Aucune marge explicite pour écarts défavorables n'est appliquée. Ces hypothèses comprennent notamment le taux d'actualisation et le taux d'inflation. Pour les composantes qui sont évaluées sur une base individuelle, ces hypothèses comprennent également les taux de mortalité et les taux de persistance de l'invalidité relativement aux indemnités de remplacement du revenu. Pour les composantes qui ne sont pas évaluées sur une base individuelle, ces hypothèses peuvent également comprendre le choix des périodes de référence dans le calcul des moyennes et le mode de reconnaissance des tendances observées, le profil moyen des personnes à indemniser, les taux de mortalité, les pourcentages moyens applicables aux indemnités maximales payables de même que les répartitions par année d'accident.

Toutes les hypothèses sont révisées au moins une fois tous les trois ans afin de refléter les tendances récentes et les variations statistiques. Les hypothèses découlent principalement de l'expérience propre du Fonds d'assurance. Cependant, lorsque ces hypothèses se basent sur des données externes, elles sont ajustées afin de refléter l'expérience du Fonds d'assurance.

L'hypothèse de frais d'administration représente, par année depuis l'accident, l'effort futur relatif à l'administration de chaque dossier selon l'expérience propre du Fonds d'assurance.

15. PASSIF ACTUARIEL (suite)

Hypothèses (suite)

Taux d'actualisation

Au 31 décembre 2021, l'hypothèse pour le taux d'actualisation est établie à 5,570 % (31 décembre 2020 : 5,315 %).

Ce taux considère notamment le contexte global du régime d'assurance, la politique de placement ainsi que les taux prévus de rendement à long terme reproduisant l'effet du taux d'inflation et du taux de rendement réel. Le taux de rendement réel constitue une hypothèse économique déterminante. Le taux d'actualisation nominal tient compte de l'hypothèse d'inflation prévue à long terme par la Banque du Canada. En date du 31 décembre 2021, le taux de rendement réel est établi à 3,50 % (31 décembre 2020 : 3,25 %).

Taux d'inflation

Les différentes composantes d'indemnités sont revalorisées annuellement afin de refléter la variation de l'indice des prix à la consommation. Au 31 décembre 2021, le taux d'inflation est établi à 2,70 % pour l'année 2022, à 3,90 % pour 2023, à 2,30 % pour 2024 et à 2,00 % pour les années subséquentes (31 décembre 2020 : 1,00 % pour l'année 2021 et 2,00 % pour les années subséquentes). Pour tenir compte des caractéristiques qui leur sont propres, certaines composantes sont évaluées avec une hypothèse d'inflation spécifique à long terme.

Taux de mortalité

Les taux de mortalité représentent la survenance du décès des personnes indemnisées par le Fonds d'assurance. Ils s'appuient sur des tables conçues par Retraite Québec dans le cadre de l'expertise actuarielle au 31 décembre 2018 pour le régime de rentes du Québec. Des ajustements à ces taux sont apportés en fonction de l'expérience propre du Fonds d'assurance.

Taux de persistance d'invalidité

Les taux de persistance d'invalidité représentent l'effet net de l'aggravation ou de l'amélioration de l'état des personnes indemnisées sur les indemnités de remplacement du revenu versées. Ils tiennent compte des hypothèses relatives à l'invalidité permanente ou temporaire. Ils se basent sur l'expérience propre du Fonds d'assurance.

Sensibilité des hypothèses

Les analyses de sensibilité sont effectuées annuellement afin de quantifier l'effet financier des différentes hypothèses sur le passif actuariel et le résultat net de l'exercice. Les analyses présentées ci-dessous sont celles qui ont le plus d'incidences financières sur le passif actuariel et le résultat net de l'exercice.

Taux d'actualisation

Une augmentation immédiate et soutenue de 0,25 % du taux d'actualisation entraînerait une baisse de 194 347 000 \$ du passif actuariel et une hausse équivalente du résultat net de l'exercice (31 décembre 2020: 191 670 000 \$). Une réduction immédiate et soutenue de 0,25 % du taux d'actualisation entraînerait une hausse de 204 099 000 \$ du passif actuariel et une réduction équivalente du résultat net de l'exercice (31 décembre 2020: 201 317 000 \$).

Taux d'inflation

Une augmentation immédiate et soutenue de 0,25 % du taux d'inflation à long terme entraînerait une hausse de 199 265 000 \$ du passif actuariel et une réduction équivalente du résultat net de l'exercice (31 décembre 2020: 196 666 000 \$). Une réduction immédiate et soutenue de 0,25 % du taux d'inflation à long terme entraînerait une baisse de 190 400 000 \$ du passif actuariel et une hausse équivalente du résultat net de l'exercice (31 décembre 2020: 187 903 000 \$).

Taux de mortalité

Au 31 décembre 2021, une diminution (augmentation) immédiate et soutenue de 10 % des taux de mortalité entraînerait une hausse (baisse) de 98 631 000 \$ du passif actuariel et une baisse (augmentation) équivalente du résultat net de l'exercice (31 décembre 2020: 95 949 000 \$).

Taux de persistance d'invalidité

Au 31 décembre 2021, une augmentation (diminution) immédiate et soutenue de 10 % des taux de persistance d'invalidité dans les dix premières années suivant l'accident, pour les personnes indemnisées recevant une indemnité de remplacement du revenu, entraînerait une hausse (baisse) de 90 554 000 \$ du passif actuariel et une réduction (hausse) équivalente du résultat net de l'exercice (31 décembre 2020: 98 107 000 \$).

15. PASSIF ACTUARIEL (suite)

Composition du passif actuariel

	2021		
	Année courante	Années antérieures	TOTAL
SOMMES À VERSER AUX PERSONNES ACCIDENTÉES, À LEURS MANDATAIRES ET À LEURS FOURNISSEURS			
Remplacement du revenu	251 866	3 969 990	4 221 856
Décès	17 194	453 041	470 235
Préjudices non pécuniaires	89 582	299 439	389 021
Aide personnelle	12 762	811 915	824 677
Frais médicaux et paramédicaux	37 133	688 638	725 771
Frais de déplacement et de séjour	6 408	136 233	142 641
Information médicale	4 412	15 496	19 908
Adaptation de véhicules et de domiciles	5 566	162 113	167 679
Réintégration sociale, scolaire et professionnelle	15 228	94 408	109 636
Autres	3 798	11 760	15 558
Recours subrogatoires	(2 489)	(7 118)	(9 607)
	441 460	6 635 915	7 077 375
RÉSEAU DE LA SANTÉ			
Coût des services de santé	51 614	630 582	682 196
Centres hospitaliers spécialisés en traumatologie	1 832	201	2 033
Centres de réadaptation	19 360	70 800	90 160
	72 806	701 583	774 389
FRAIS D'ADMINISTRATION	81 396	338 537	419 933
PARTICIPATION AU FINANCEMENT DU TRIBUNAL ADMINISTRATIF DU QUÉBEC	18 736	77 428	96 164
TOTAL	614 398	7 753 463	8 367 861

Notes complémentaires

AU 31 DÉCEMBRE 2021

(Les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars canadiens.)

	2020		
	Année courante	Années antérieures	TOTAL
SOMMES À VERSER AUX PERSONNES ACCIDENTÉES, À LEURS MANDATAIRES ET À LEURS FOURNISSEURS			
Remplacement du revenu	249 416	3 978 737	4 228 153
Décès	18 473	464 871	483 344
Préjudices non pécuniaires	82 114	312 111	394 225
Aide personnelle	13 143	817 246	830 389
Frais médicaux et paramédicaux	34 620	679 403	714 023
Frais de déplacement et de séjour	7 321	144 897	152 218
Information médicale	4 035	16 081	20 116
Adaptation de véhicules et de domiciles	5 371	164 907	170 278
Réintégration sociale, scolaire et professionnelle	13 762	92 793	106 555
Autres	3 678	11 067	14 745
Recours subrogatoires	(1 974)	(5 657)	(7 631)
	429 959	6 676 456	7 106 415
RÉSEAU DE LA SANTÉ			
Coût des services de santé	18 610	392 909	411 519
Centres hospitaliers spécialisés en traumatologie	1 605	188	1 793
Centres de réadaptation	19 437	81 787	101 224
	39 652	474 884	514 536
FRAIS D'ADMINISTRATION	80 968	336 562	417 530
PARTICIPATION AU FINANCEMENT DU TRIBUNAL ADMINISTRATIF DU QUÉBEC	16 988	84 804	101 792
TOTAL	567 567	7 572 706	8 140 273

15. PASSIF ACTUARIEL (suite)

Évolution du passif actuariel

L'évolution du passif actuariel représente l'augmentation (la diminution) du passif actuariel entre l'exercice courant et l'exercice précédent.

	2021	2020
SOLDE AU DÉBUT DE L'EXERCICE	8 140 273	8 344 786
Variation du passif actuariel		
Année courante		
Augmentation liée aux accidents de l'année courante	608 329	567 567
Augmentation liée aux hypothèses économiques	6 069	—
	614 398	567 567
Années antérieures		
Baisse attendue résultant de l'indemnisation au cours de l'exercice basée sur l'évaluation précédente	(568 983)	(583 598)
Écarts d'expérience ⁽¹⁾		
Économiques	44 721	(67 711)
Non économiques	(78 733)	(26 453)
	(34 012)	(94 164)
Modifications des méthodes et des hypothèses actuarielles ⁽²⁾		
Hypothèses économiques	22 618	—
Hypothèses relatives à l'invalidité	(77 764)	(73 484)
Lois, règlements et pratiques	35 515	26 694
Méthodes et autres hypothèses actuarielles	235 816	(47 528)
	216 185	(94 318)
Total des années antérieures	(386 810)	(772 080)
Variation du passif actuariel	227 588	(204 513)
SOLDE À LA FIN DE L'EXERCICE	8 367 861	8 140 273

(1) Les écarts d'expérience sont obtenus en évaluant l'incidence des résultats de l'exercice sur le passif actuariel attendu, comme déterminé lors de l'exercice précédent.

Les écarts d'expérience économiques de l'exercice résultent de l'incidence du taux d'inflation au 1^{er} janvier de l'exercice suivant la date d'évaluation par rapport au taux d'inflation attendu, le cas échéant. Au 1^{er} janvier 2022, le taux d'inflation est de 2,70 % (1^{er} janvier 2021 : 1,00 %) par rapport au taux d'inflation attendu de 2,00 %.

Les écarts d'expérience non économiques résultent de l'effet des sommes versées et du nombre de personnes indemnisées au cours de l'exercice par rapport à ceux attendus.

(2) Les écarts découlant des modifications des méthodes et des hypothèses actuarielles résultent de la révision des méthodes actuarielles d'évaluation et des hypothèses actuarielles ainsi que de l'entrée en vigueur de nouvelles règles fiscales.

Notes complémentaires

AU 31 DÉCEMBRE 2021

(Les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars canadiens.)

Évolution du coût lié à l'indemnisation

Le coût d'une année d'accident représente la valeur actualisée des sommes déboursées et à déboursier (passif actuariel) pour les personnes accidentées, leurs mandataires et leurs fournisseurs, le réseau de la santé, la participation au financement du Tribunal administratif du Québec ainsi que les frais d'administration de cette même année d'accident.

	Année d'accident				
	2012	2013	2014	2015	2016
COÛT PRÉSENTÉ INITIALEMENT ⁽¹⁾	877 973	840 365	875 909	957 780	976 123
Sommes déboursées cumulatives					
Dans l'année	300 127	289 882	295 040	314 981	320 709
1 an après	486 534	479 645	478 322	506 517	526 917
2 ans après	598 934	591 515	576 254	613 190	634 871
3 ans après	663 441	648 780	630 991	675 436	705 176
4 ans après	703 914	686 328	668 616	716 291	744 543
5 ans après	731 950	715 614	697 296	743 325	782 256
6 ans après	755 292	738 053	719 062	767 819	
7 ans après	776 005	757 068	739 987		
8 ans après	794 199	775 116			
9 ans après	811 155				
PASSIF ACTUARIEL AU 31 DÉCEMBRE 2021	207 317	197 030	200 263	228 785	274 337
Coût révisé ⁽¹⁾					
1 an après	854 725	876 000	892 407	911 377	936 680
2 ans après	874 096	903 056	845 820	889 854	917 385
3 ans après	899 471	861 602	828 011	863 308	929 113
4 ans après	872 740	854 170	809 080	863 558	923 657
5 ans après	873 675	837 906	817 261	866 990	935 281
6 ans après	860 946	842 925	817 948	875 404	
7 ans après	868 658	835 160	817 078		
8 ans après	861 220	834 832			
9 ans après	862 043				
EFFET DE L'ACTUALISATION ⁽²⁾					
Passif actuariel	(83 437)	(72 739)	(66 897)	(67 938)	(70 721)
Sommes déboursées cumulatives	(72 992)	(64 575)	(56 275)	(53 262)	(50 591)
EXCÉDENT DU COÛT INITIAL PAR RAPPORT AU COÛT RÉVISÉ	15 930	5 533	58 831	82 376	40 842
PORTION DU COÛT RÉVISÉ À DÉBOURSER ⁽³⁾	14,4 %	14,9 %	16,3 %	18,4 %	21,8 %

(1) Le coût est évalué à la date moyenne d'accident, au taux d'actualisation du passif actuariel.

(2) Cet effet résulte de l'actualisation à la date moyenne de l'accident.

(3) Ce ratio correspond à la somme du passif actuariel au 31 décembre et de l'effet de l'actualisation sur le passif actuariel, divisée par le coût révisé.

15. PASSIF ACTUARIEL (suite)

Évolution du coût lié à l'indemnisation (suite)

	Année d'accident				
	2017	2018	2019	2020	2021
COÛT PRÉSENTÉ INITIALEMENT ⁽¹⁾	967 024	994 954	1 038 542	857 920	902 923
Sommes déboursées cumulatives					
Dans l'année	322 874	331 286	341 133	306 179	306 334
1 an après	549 514	556 583	570 221	484 927	
2 ans après	668 166	664 788	700 158		
3 ans après	736 507	740 600			
4 ans après	791 746				
5 ans après					
6 ans après					
7 ans après					
8 ans après					
9 ans après					
PASSIF ACTUARIEL AU 31 DÉCEMBRE 2021	320 810	338 310	417 527	391 931	614 398
Coût révisé ⁽¹⁾					
1 an après	961 622	994 076	1 045 132	835 105	
2 ans après	977 539	975 129	1 038 003		
3 ans après	978 862	984 482			
4 ans après	996 646				
5 ans après					
6 ans après					
7 ans après					
8 ans après					
9 ans après					
EFFET DE L'ACTUALISATION ⁽²⁾					
Passif actuariel	(69 439)	(58 461)	(52 913)	(30 605)	(16 428)
Sommes déboursées cumulatives	(46 471)	(35 967)	(26 769)	(11 148)	(1 381)
EXCÉDENT DU COÛT INITIAL PAR RAPPORT AU COÛT RÉVISÉ	(29 622)	10 472	539	22 815	—
PORTION DU COÛT RÉVISÉ À DÉBOURSER ⁽³⁾	25,2 %	28,4 %	35,1 %	43,3 %	66,2 %

(1) Le coût est évalué à la date moyenne d'accident, au taux d'actualisation du passif actuariel.

(2) Cet effet résulte de l'actualisation à la date moyenne de l'accident.

(3) Ce ratio correspond à la somme du passif actuariel au 31 décembre et de l'effet de l'actualisation sur le passif actuariel, divisée par le coût révisé.

Sommes à déboursier associées au passif actuariel

Le passif actuariel se compose de montants estimés déterminés d'après des hypothèses en tenant compte de l'effet de l'actualisation. Ainsi, les sommes réellement déboursées seront différentes de celles projetées. La projection des sommes à déboursier associées au passif actuariel au 31 décembre 2021 est présentée dans le tableau suivant.

	2022	2023	2024	2025	2026 et plus	TOTAL
SOMMES À DÉBOURSER ASSOCIÉES AU PASSIF ACTUARIEL						
Personnes accidentées, leurs mandataires et leurs fournisseurs	816 883	707 426	612 849	552 557	11 364 787	14 054 502
Réseau de la santé	88 095	47 072	37 932	35 790	2 358 501	2 567 390
Frais d'administration	90 628	65 173	49 433	41 083	490 981	737 298
Participation au financement du Tribunal administratif du Québec	19 685	17 825	14 681	11 701	62 988	126 880
	1 015 291	837 496	714 895	641 131	14 277 257	17 486 070
Effet de l'actualisation						(9 118 209)
Passif actuariel au 31 décembre 2021						8 367 861

16. GESTION DU CAPITAL

Politique de capitalisation

La politique de capitalisation est assujettie à la politique-cadre qui constitue un guide pour une gestion rigoureuse et transparente de l'équilibre financier du Fonds d'assurance. La politique-cadre englobe la politique de capitalisation, la politique de financement et la politique de placement. La politique de capitalisation porte sur la capitalisation des engagements. Elle respecte les dispositions de la *Loi sur la Société de l'assurance automobile du Québec*.

La politique de capitalisation vise la pérennité du régime. Elle prévoit principalement les dispositions suivantes :

- un objectif de se maintenir à l'intérieur du corridor de stabilisation de 100 % à 120 %;
- les contributions aux fins de capitalisation sont déterminées en considérant notamment la situation financière projetée du Fonds, la durée de l'amortissement, les hypothèses économiques d'évaluation du passif actuariel et le nombre attendu de cotisants pour la période visée;

- si le taux de capitalisation projeté est inférieur à 100 %, des contributions aux fins de capitalisation peuvent être perçues;
- si le taux de capitalisation projeté est entre 100 % et 120 %, aucune action n'est nécessaire;
- si le taux de capitalisation projeté est supérieur à 120 %, le surplus au-delà de 120 % peut être utilisé pour les fins auxquelles est affecté le Fonds, en priorisant l'ajustement de la couverture d'assurance ou le démarrage d'activités de prévention ou de promotion en sécurité routière, ou encore pour effectuer une remise aux cotisants.

16. GESTION DU CAPITAL (suite)

Politique de capitalisation (suite)

En ce qui concerne les gains et pertes annuels depuis 2011, la politique de capitalisation prévoit également ce qui suit :

- les sources d'écarts sont les gains et les pertes économiques, les gains et les pertes d'expérience de l'année courante ainsi que les gains et les pertes d'expérience des années antérieures;
- chacune des sources d'écarts est cumulée avec le taux d'évaluation du passif actuariel, est majorée de ses gains et de ses pertes annuels, et est progressivement amortie avec les contributions aux fins de capitalisation, le cas échéant.

Le processus de révision de la situation financière aux fins de capitalisation se déroule chaque année et nécessite l'approbation du conseil d'administration de la Société.

Au 31 décembre 2021, le taux de capitalisation à la fin de l'exercice est de 170 % (31 décembre 2020 : 158 %) et le taux de financement de l'exercice est de 117 % (31 décembre 2020 : 118 %).

En juin 2018, le conseil d'administration de la Société a adopté une résolution pour une remise de 270 000 000 \$ sur la tarification des contributions d'assurance pour 2019, 2020 et 2021. Le solde de cette remise est nul au 31 décembre 2021, conformément à la période d'affectation déterminée antérieurement.

Le 31 mars 2021, le conseil d'administration de la Société a adopté une résolution pour qu'une remise d'excédent de capital soit accordée aux titulaires de certaines catégories d'un permis de conduire pour les années 2022 et 2023. Cette remise, actualisée au montant de 1 010 211 000 \$, est constatée à titre d'excédent cumulé affecté du Fonds d'assurance. Cette affectation ramène le taux de capitalisation après remise à 152 % (31 décembre 2020 : 156 % après la remise pour 2021).

L'évolution de l'excédent cumulé, présentée ci-dessous, permet de suivre l'application de la politique de capitalisation.

2021				
	Excédent cumulé lié aux gains (pertes)			TOTAL
	économiques	d'expérience de l'année courante	d'expérience des années antérieures	
SOLDE AU DÉBUT DE L'EXERCICE	3 011 967	335 167	1 610 547	4 957 681
Résultat relatif à l'application de la politique de capitalisation				
Remises de contributions d'assurance	—	—	(90 520)	(90 520)
Intérêts	160 086	17 814	83 227	261 127
Excédent relatif à l'exercice courant	891 872	250 638	(133 627)	1 008 883
Résultat net et résultat global de l'exercice	1 051 958	268 452	(140 920)	1 179 490
SOLDE À LA FIN DE L'EXERCICE	4 063 925	603 619	1 469 627	6 137 171
Le solde d'excédent cumulé est composé de :				
Excédent cumulé affecté				1 010 211
Excédent cumulé non affecté				5 126 960
EXCÉDENT CUMULÉ				6 137 171

Notes complémentaires

AU 31 DÉCEMBRE 2021

(Les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars canadiens.)

2020				
	Excédent cumulé lié aux gains (pertes)			TOTAL
	économiques	d'expérience de l'année courante	d'expérience des années antérieures	
SOLDE AU DÉBUT DE L'EXERCICE	2 689 790	84 211	1 485 091	4 259 092
Résultat relatif à l'application de la politique de capitalisation				
Remises de contributions d'assurance	—	—	(89 173)	(89 173)
Intérêts	142 962	4 476	76 595	224 033
Excédent relatif à l'exercice courant	179 215	246 480	138 034	563 729
Résultat net et résultat global de l'exercice	322 177	250 956	125 456	698 589
SOLDE À LA FIN DE L'EXERCICE	3 011 967	335 167	1 610 547	4 957 681
Le solde d'excédent cumulé est composé de :				
Excédent cumulé affecté				87 700
Excédent cumulé non affecté				4 869 981
EXCÉDENT CUMULÉ				4 957 681

Suivi de l'excédent cumulé affecté

SOLDE AU 1^{er} JANVIER 2020	170 973
Remises réelles de contributions pour l'exercice courant	(89 173)
Écart entre la remise prévue et la remise réelle	(827)
Intérêts	6 727
SOLDE AU 31 DÉCEMBRE 2020	87 700
Remises d'excédent en capital pour les années 2022 et 2023	1 010 211
Remises réelles de contributions pour l'exercice courant	(90 520)
Écart entre la remise prévue et la remise réelle	520
Intérêts	2 300
SOLDE AU 31 DÉCEMBRE 2021	1 010 211

17. PASSIFS ÉVENTUELS

Dans le cours normal de ses activités, la Société, à titre de fiduciaire, est exposée à diverses réclamations et poursuites judiciaires pour le Fonds d'assurance. La direction est d'avis qu'aucune provision n'est requise à l'égard de ces litiges et elle ne prévoit pas d'incidence défavorable importante sur la situation financière et les résultats d'exploitation du Fonds d'assurance.

18. OPÉRATIONS ENTRE PARTIES LIÉES

Le Fonds d'assurance est lié à la Société, qui en est le fiduciaire. Les opérations avec la Société sont comptabilisées selon la même base d'évaluation que si elles avaient été effectuées avec des parties non liées et elles sont présentées dans le corps même des états financiers.

19. GESTION DES RISQUES FINANCIERS

La direction a mis en place des politiques et procédures en matière de contrôle et de gestion qui l'assurent de gérer les risques inhérents aux instruments financiers.

Le Fonds d'assurance s'est doté d'une politique de placement qui encadre les activités de placement de la CDPQ. Cette politique a pour but de permettre au Fonds d'assurance de contribuer à l'atteinte des objectifs de financement et de capitalisation du Fonds d'assurance, à l'aide d'une allocation d'actifs permettant de :

- viser des niveaux de rendement et de risque acceptables pour les cotisants et le Fonds d'assurance;
- considérer les risques d'assurance du Fonds d'assurance, les principaux risques d'assurance étant les risques économiques à long terme (rendement, inflation), le traitement des réclamations, la bonification de la couverture d'assurance et le bilan routier.

La politique établit également un portefeuille de référence qui définit la répartition cible pour chacune des catégories d'investissement ainsi que les limites minimales et maximales par rapport au portefeuille de référence.

De son côté, la CDPQ a notamment pour mission de gérer les sommes qui lui sont confiées par les déposants en recherchant le rendement optimal de leur capital, et ce, dans le respect de leur politique de placement. La CDPQ a mis en place différentes politiques, directives et procédures pour encadrer le déroulement de ses activités et effectuer la gestion du risque, selon les fonctions et les responsabilités qui lui sont attribuées.

Entre autres, la CDPQ détermine la politique d'investissement pour chaque portefeuille spécialisé. La politique d'investissement établit la stratégie, le type de gestion, les titres admissibles, les objectifs

de rendement, l'indice de référence ainsi que les limites de risques et de concentration. Les gestionnaires de la CDPQ sont tenus de respecter les limites propres à leurs activités d'investissement. Afin de s'assurer l'objectivité et la rigueur nécessaires à la gestion des risques, la CDPQ confie la définition et le contrôle de la politique de gestion intégrée des risques ainsi que des politiques d'investissement des portefeuilles spécialisés à des équipes indépendantes. La gestion des risques effectuée par la CDPQ est détaillée dans ses propres états financiers.

Risque de marché

Le risque de marché représente le risque de perte financière découlant d'une fluctuation de la juste valeur des instruments financiers. La volatilité du prix d'un instrument financier provient de la variation des facteurs de risque de marché, notamment les taux d'intérêt, les écarts de taux de crédit, les taux de change, le cours des actions et le prix des produits de base.

Dépôts à participation

La politique de placement établit la répartition cible à long terme pour chacune des catégories d'investissement ainsi que les limites minimales et maximales par rapport au portefeuille de référence. La proportion dans chacune des catégories d'investissement composant le portefeuille de référence du Fonds d'assurance influence le degré de risque de marché de son portefeuille réel. L'analyse du respect des déviations permises pour chacune des catégories d'investissement par rapport au portefeuille de référence est effectuée le premier jour de chaque mois à l'exception des portefeuilles spécialisés Immeubles, Infrastructures et Placements privés, pour lesquels le suivi du respect des bornes est effectué le premier jour de chaque semestre. Par conséquent, il est possible que la composition du portefeuille réel, établie au 31 décembre 2021, se situe à l'extérieur des limites minimales et maximales.

Notes complémentaires

AU 31 DÉCEMBRE 2021

(Les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars canadiens.)

Au 31 décembre 2021, la composition du portefeuille de référence en pourcentage des dépôts à participation ainsi que les limites minimales et maximales par rapport aux pondérations cibles se détaillent comme suit :

Composition du portefeuille de référence	Limite minimale %	Poids cibles %	Limite maximale %
REVENU FIXE			
Valeurs à court terme	0,00	1,00	8,00
Taux	6,00	11,00	18,00
Crédit	17,50	22,50	29,50
	27,50	34,50	46,50
ACTIFS RÉELS			
Infrastructures	7,00	11,00	15,00
Immeubles	10,00	14,00	18,00
	18,00	25,00	32,00
ACTIONS			
Marchés boursiers	17,50	27,50	37,50
Placements privés	8,00	13,00	18,00
	28,50	40,50	50,50
AUTRES PLACEMENTS			
Répartition de l'actif	0,00	0,00	1,00
TOTAL		100,00	

Le risque de marché du fonds particulier 307 est mesuré par la CDPQ au moyen de la méthode de la valeur à risque (VaR), qui repose sur une évaluation statistique de la volatilité de la juste valeur de chacune des positions et des corrélations entre les facteurs de risque de marché. La VaR représente une estimation statistique de la perte financière potentielle que pourrait subir le portefeuille réel du fonds particulier 307, selon un niveau de confiance et une période d'exposition donnés. La VaR de marché est estimée à l'aide d'un niveau de confiance de 95 % sur une période d'exposition d'une année. De plus, la méthodologie fait en sorte de répéter plusieurs fois dans l'année les effets sur le portefeuille des événements défavorables observés sur

un horizon d'un mois. En somme, la VaR indique le niveau de perte que le portefeuille réel du fonds particulier 307 pourrait dépasser dans 5 % des cas au cours de la prochaine année.

La méthode de la simulation historique est utilisée par la CDPQ pour évaluer la VaR. Cette méthode s'appuie principalement sur l'hypothèse que l'avenir sera semblable au passé. Elle requiert que les séries de données historiques de l'ensemble des facteurs de risque nécessaires à l'évaluation du rendement des instruments financiers soient disponibles. En l'absence de ces données historiques, des méthodes de substitution sont utilisées.

19. GESTION DES RISQUES FINANCIERS (suite)

Risque de marché (suite)

Dépôts à participation (suite)

Les résultats des calculs obtenus en appliquant cette méthodologie ne permettent pas d'estimer, sur la base d'un événement spécifique, le montant de la perte que le portefeuille du fonds particulier 307 subirait si cet événement se produisait à nouveau. Par exemple, si les conditions futures et les facteurs de risque du marché différaient de façon importante de la conjoncture passée, les pertes réelles pourraient significativement différer des pertes estimées. Par ailleurs, ces estimations effectuées à une date donnée ne tiennent pas compte de toutes les pertes possibles découlant d'événements exceptionnels sur le marché ni des pertes qui pourraient se produire au-delà du degré de confiance de 95 %. Par conséquent, compte tenu de ces limites, les pertes du portefeuille réel du fonds particulier 307 pourraient excéder les estimations présentées.

Un historique d'observation des facteurs de risque sur une période allant de 2006 à la date de clôture de l'exercice est utilisé pour évaluer la volatilité des rendements et la corrélation entre le rendement des instruments financiers.

Trois mesures du risque sont calculées et analysées :

- le risque absolu du portefeuille réel représente le risque total associé aux catégories d'instruments financiers qui composent le portefeuille réel du fonds particulier 307;
- le risque absolu du portefeuille de référence représente le risque total des indices de référence associé aux catégories d'instruments financiers qui composent le portefeuille de référence du fonds particulier 307;
- le risque actif du portefeuille réel représente le risque d'obtenir un rendement différent de celui du portefeuille de référence en gérant activement le portefeuille réel du fonds particulier 307. Plus le risque actif est élevé, plus le rendement absolu attendu du portefeuille réel pourra se démarquer du rendement du portefeuille de référence.

Le risque absolu du portefeuille réel et du portefeuille de référence ainsi que le risque actif du fonds particulier 307 sont mesurés régulièrement par la CDPQ.

Le risque absolu et le risque actif du fonds particulier 307 découlent directement des risques absolus et des risques actifs présentés dans les états financiers annuels de chacun des portefeuilles spécialisés dans lesquels le fonds particulier 307 investit. Ainsi, le fonds particulier 307 est exposé aux risques de taux d'intérêt, d'écart de taux de crédit, de change et de prix. Ces différents risques, y compris l'incidence de la pandémie de COVID-19, sont intégrés à la mesure des calculs de la VaR du fonds particulier 307.

Au 31 décembre 2021, le risque absolu du portefeuille réel, le risque absolu du portefeuille de référence ainsi que le risque actif du portefeuille réel du Fonds particulier 307, en pourcentage de l'actif net attribuable au détenteur de dépôts à participation, selon un niveau de confiance de 95 % et un historique d'observation sur une période allant de 2006 à la date de clôture de l'exercice, sont respectivement de 14,2 %, 13,2 % et 3,1 % (31 décembre 2020 : 13,8 %, 13,3 % et 2,8 %).

Risque de change

Le risque de change correspond au risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des cours des devises.

Dépôts à participation

Le risque de change est intégré à la mesure de la VaR du fonds particulier 307.

Les portefeuilles spécialisés offerts par la CDPQ auxquels le fonds particulier 307 participe détiennent des instruments financiers libellés en dollars canadiens ou en devises. Certains portefeuilles spécialisés sont couverts en partie contre les fluctuations de devises.

Notes complémentaires

AU 31 DÉCEMBRE 2021

(Les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars canadiens.)

Au 31 décembre 2021, l'exposition nette aux devises du fonds particulier 307, y compris les investissements sous-jacents en devises détenus par les portefeuilles spécialisés, en pourcentage de l'actif net, se détaille comme suit :

	2021	2020
Dollar canadien	48 %	54 %
Dollar américain	28 %	22 %
Euro	6 %	4 %
Livre sterling	4 %	3 %
Autres devises	14 %	17 %
	100 %	100 %

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt correspond au risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des taux d'intérêt du marché.

Dépôts à participation

Le risque de taux d'intérêt est intégré à la mesure de la VaR du fonds particulier 307.

Au 31 décembre 2021, le fonds particulier 307 détient des contrats d'échange de rendement liés aux taux d'intérêt dont la juste valeur est nulle (31 décembre 2020 : nulle) et dont le montant nominal de référence est de 1 210 627 000 \$ (31 décembre 2020 : 669 792 000 \$).

Autres actifs et passifs financiers

Les dépôts à vue (dépôts à découvert) portent intérêt à taux variable. Il en résulte un risque de flux de trésorerie quant aux intérêts qui seront encaissés ou versés relativement à ces actifs et passifs financiers. L'effet net, tant sur ces actifs (excluant les dépôts à participation) que sur ces passifs financiers, d'une augmentation (réduction) immédiate et soutenue de 0,25 % des taux d'intérêt est d'augmenter (de réduire) les revenus d'intérêts pour l'exercice de 76 000 \$ (31 décembre 2020 : 35 000 \$).

Risque de prix

Le risque de prix correspond au risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des prix du marché, autres que celles découlant du risque de taux

d'intérêt ou du risque de change, que ces variations soient causées par des facteurs propres à l'instrument en cause ou à son émetteur, ou par des facteurs affectant tous les instruments financiers similaires négociés sur le marché.

Dépôts à participation

Le risque de prix est intégré à la mesure de la VaR du fonds particulier 307.

Dans le cadre de la gestion de ses placements, le fonds particulier 307, par l'intermédiaire de la CDPQ, effectue des opérations sur divers instruments financiers dérivés aux fins de gestion des risques liés aux fluctuations des prix du marché. Il a notamment recours à des contrats d'échange de rendement de gré à gré, c'est-à-dire à des engagements négociés sur un marché hors cote pour lesquels une partie convient de payer ou de recevoir des sommes de trésorerie en fonction des variations de la juste valeur d'un indice boursier, d'un indice de défaillance de crédit, d'un panier d'actions, d'obligations ou de devises, ou d'un titre en particulier. À la clôture de chaque mois, la somme de la juste valeur de ces contrats est réglée et inscrite au résultat net de l'exercice à titre de gains nets réalisés dans le poste « Revenus de placements ». Le montant nominal de référence est le montant auquel la variation du prix est appliquée pour déterminer les sommes de flux monétaires à échanger périodiquement.

Au 31 décembre 2021, le fonds particulier 307 ne détient pas de contrats de rendement liés aux placements moins liquides (31 décembre 2020 : contrats détenus dont la juste valeur était nulle et dont le montant nominal de référence était de 684 351 000 \$).

19. GESTION DES RISQUES FINANCIERS (suite)

Risque de concentration

Le risque de concentration survient lorsque des investissements ne sont pas diversifiés ou lorsqu'ils sont effectués auprès de la même entité.

Dépôts à participation

Le risque de concentration du fonds particulier 307 découle de l'obligation légale du Fonds d'assurance d'investir exclusivement auprès de la CDPQ, selon l'article 23.0.7 de la *Loi sur la Société de l'assurance automobile du Québec*, ce qui l'expose ainsi au cadre de référence de gestion d'un unique gestionnaire dont les effets se répercutent sur plusieurs portefeuilles spécialisés.

L'analyse du risque de concentration est effectuée globalement par la CDPQ pour l'ensemble des portefeuilles spécialisés qu'elle gère. La politique de gestion intégrée des risques de la CDPQ prévoit des limites d'exposition par catégorie d'instruments financiers et par émetteur pour les marchés en croissance et pour certains pays.

Risque de crédit

Le risque de crédit représente la possibilité de subir une perte de juste valeur dans le cas où un emprunteur, un endosseur ou un garant verrait sa situation financière se détériorer, ne respecterait pas son obligation de rembourser un prêt ou ne remplirait pas tout autre engagement financier.

Dépôts à participation

L'analyse du risque de crédit et l'analyse de la concentration du risque de crédit sont effectuées globalement par la CDPQ pour l'ensemble des portefeuilles spécialisés qu'elle gère. Le fonds particulier 307 est exposé au risque de crédit découlant des investissements sous-jacents détenus par les portefeuilles spécialisés, étant donné que l'actif du fonds particulier 307 est principalement composé d'unités de participation de portefeuilles spécialisés.

Plus particulièrement, le risque de contrepartie lié aux instruments financiers dérivés représente le risque de crédit provenant des expositions actuelles et potentielles découlant des opérations sur instruments financiers dérivés dans l'éventualité où la contrepartie

serait incapable de respecter les conditions des contrats. Le fonds particulier 307 demeure exposé au risque de contrepartie lié aux instruments financiers dérivés découlant des investissements sous-jacents détenus par les portefeuilles spécialisés. Les instruments financiers dérivés liés aux activités personnalisées de superposition du fonds particulier 307 sont des contrats de gré à gré avec la CDPQ. Par conséquent, le risque de contrepartie lié aux instruments financiers dérivés est faible.

Autres actifs financiers

Le Fonds d'assurance est exposé à un risque de crédit à l'égard de ses créances et de la somme à recevoir de la Société. Les créances du Fonds d'assurance sont constituées principalement de sommes à recouvrer de particuliers ayant reçu des paiements d'indemnisation en trop. La somme à recevoir de la Société est exigible sur demande. Des versements quotidiens sont faits par la Société et, lors de l'exercice de suivi budgétaire trimestriel, une analyse des frais d'administration impartis au Fonds est effectuée, ce qui minimise le risque pour le Fonds d'assurance.

Quant aux sommes à recouvrer de particuliers, le Fonds d'assurance évalue périodiquement les pertes probables sur ces créances et constitue une provision pour pertes de crédit attendues selon les tendances historiques et les perspectives pour le futur. La valeur comptable de ces créances représente l'exposition maximale du Fonds d'assurance à ce risque de crédit.

Notes complémentaires

AU 31 DÉCEMBRE 2021

(Les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars canadiens.)

Le classement chronologique des créances se détaille comme suit au 31 décembre :

	2021		
	Valeur brute	Provision	Valeur nette
Surpayés d'indemnisation, en souffrance depuis :			
moins de 1 an	6 211	1 575	4 636
1 à 2 ans	3 429	1 693	1 736
2 à 3 ans	2 583	1 550	1 033
plus de 3 ans	16 759	16 046	713
	28 982	20 864	8 118

	2020		
	Valeur brute	Provision	Valeur nette
Surpayés d'indemnisation, en souffrance depuis :			
moins de 1 an	7 201	1 764	5 437
1 à 2 ans	3 298	1 648	1 650
2 à 3 ans	2 428	1 457	971
plus de 3 ans	15 613	15 107	506
	28 540	19 976	8 564

L'évolution de la provision pour pertes de crédit attendues se détaille comme suit :

	2021	2020
Solde au début	19 976	18 860
Provision comptabilisée au cours de l'exercice	3 029	3 274
Reprise de provision et radiation	(2 141)	(2 158)
SOLDE À LA FIN	20 864	19 976

Risque de liquidité

Le risque de liquidité représente l'éventualité de ne pas être en mesure de respecter en permanence ses engagements financiers sans devoir se procurer des fonds à des prix anormalement élevés ou procéder à la vente forcée d'éléments d'actifs. Il correspond également au risque qu'il ne soit pas possible de désinvestir rapidement ou d'investir sans exercer un effet marqué et défavorable sur le prix de l'investissement en question.

Dépôts à participation

La direction de la Société gère ce risque conformément à sa politique de placement et à ses principes en matière de trésorerie. Le fonds particulier 307 dispose de placements et de dépôts qui lui permettent de respecter en permanence ses engagements.

La CDPQ gère le risque de liquidité globalement pour l'ensemble des portefeuilles spécialisés qu'elle gère au nom des déposants. Le fonds particulier 307 est exposé à ce risque puisque son actif est principalement composé d'unités de participation de ces portefeuilles spécialisés.

19. GESTION DES RISQUES FINANCIERS (suite)

Risque de liquidité (suite)

Passifs financiers

Le Fonds d'assurance est exposé à un risque de liquidité à l'égard de ses passifs financiers. Ils sont constitués du découvert bancaire ainsi que des charges à payer et frais courus. La direction de la Société gère ce risque conformément à sa politique et à ses principes en matière de trésorerie. Les débours associés à ces passifs auront lieu dans l'exercice subséquent.

20. GESTION DU RISQUE D'ASSURANCE

Le risque lié à l'indemnisation représente le risque de pertes financières découlant de l'expérience défavorable liée à l'indemnisation et aux charges du Fonds d'assurance, c'est-à-dire le risque que les actifs soient insuffisants pour couvrir le paiement des obligations du Fonds d'assurance. Sur le plan du financement d'une nouvelle année d'accident, il représente le risque d'insuffisance des contributions d'assurance pour couvrir le paiement des obligations découlant de cette même année d'accident. Par ailleurs, certains facteurs, tels la détérioration du bilan routier et des événements catastrophiques, pourraient contribuer à accroître ce risque. Cependant, ces facteurs ne sont pas considérés lors de l'évaluation du passif actuariel puisqu'ils se rattachent, le cas échéant, à des accidents de la route non encore survenus.

Le risque d'assurance découle également du fait que des écarts importants peuvent survenir entre les résultats réels et ceux découlant des hypothèses actuarielles sous-jacentes à l'évaluation du passif actuariel et à la tarification des contributions d'assurance. Les analyses de sensibilité des hypothèses actuarielles les plus significatives sont présentées à la note 15.

La direction de la Société gère le risque d'assurance par un processus continu d'évaluation et de révision de ses pratiques administratives et par les efforts qu'elle consacre à la prévention et à la promotion en matière de sécurité routière. La direction de la Société établit le niveau des contributions d'assurance en s'assurant de respecter ses obligations de financement et de capitalisation ainsi que les principes de sa politique de capitalisation, tels que définis aux notes 1 et 16. La tarification prend en compte, entre autres, le risque relatif de chaque catégorie de véhicules et de permis de conduire ainsi que le comportement des conducteurs au moyen des points d'inaptitude. Les incidences financières résultant du risque d'assurance sont gérées par l'application de la politique de capitalisation.

La direction de la Société estime que les flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation du Fonds d'assurance continueront de procurer les liquidités nécessaires pour qu'il puisse acquitter ses obligations à mesure qu'arrive leur échéance. La gestion des liquidités est effectuée conformément à ce qui est décrit à la note 19.

ÉTATS FINANCIERS

de la Société de l'assurance automobile
du Québec

de l'exercice clos le 31 décembre 2021

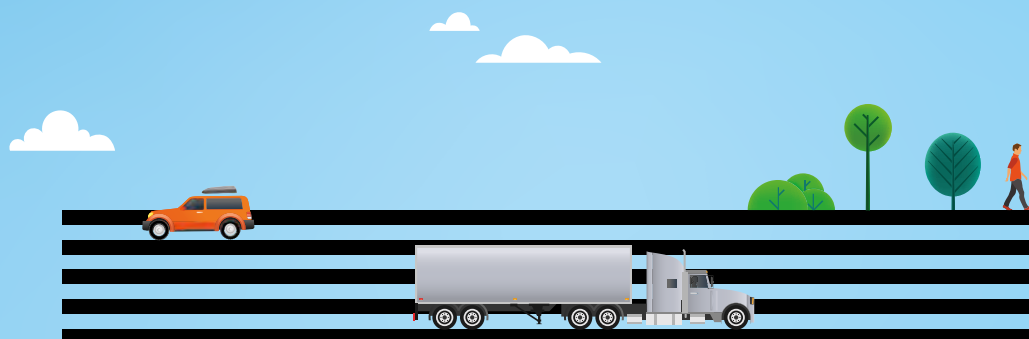


TABLE DES MATIÈRES

Rapport de la direction	86
Rapport des auditeurs indépendants	87
État des résultats et du déficit cumulé	89
État de la situation financière	90
État de la variation de la dette nette	91
État des flux de trésorerie	92
Notes complémentaires	94

Rapport de la direction

La préparation et la présentation des états financiers de la Société de l'assurance automobile du Québec (Société), y compris les estimations et les jugements comptables importants, sont la responsabilité de la direction. Cette responsabilité comprend le choix de méthodes comptables appropriées qui respectent les normes comptables canadiennes pour le secteur public. L'information financière contenue ailleurs dans le rapport annuel de gestion est conforme aux présents états financiers.

Pour s'acquitter de ses responsabilités relatives à l'intégrité et à la fidélité des états financiers, la direction maintient un système comptable et des contrôles internes conçus en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés, que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables. La Direction de la vérification interne et de l'évaluation des programmes procède à des vérifications périodiques afin de s'assurer du caractère adéquat et soutenu des contrôles internes que la Société applique de façon uniforme.

La Société veille à respecter sa loi constitutive de même que les autres lois et règlements qui s'appliquent à ses activités. Elle a mis en place des moyens et des procédures de contrôle pour assurer la conformité aux lois et aux règlements.

Le conseil d'administration est chargé de surveiller la façon dont la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière et d'approuver les états financiers. Pour ce faire, il est assisté par le comité actif-passif et vérification. Ce comité rencontre la direction ainsi que les auditeurs indépendants, examine les états financiers et en recommande l'approbation au conseil d'administration.

Le Vérificateur général du Québec et BDO Canada s.r.l./S.E.N.C.R.L./LLP procèdent à l'audit des états financiers de la Société conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Le rapport des auditeurs indépendants expose la nature et l'étendue de leur travail ainsi que l'expression de leur opinion. Ils peuvent rencontrer le comité actif-passif et vérification pour discuter de tout élément qui a rapport à leur audit.

Le président et chef de la direction de la Société,



Denis Marsolais, NOT. E.

La vice-présidente aux finances et au contrôle organisationnel de la Société,



Francine Lépinay, CPA, CA

La directrice générale des finances,



Annie Larivière, CPA auditrice, CA

Québec, le 18 mars 2022

RAPPORT DES AUDITEURS INDÉPENDANTS

À l'Assemblée nationale

Rapport sur l'audit des états financiers

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de la Société de l'assurance automobile du Québec («l'entité»), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 décembre 2021, et l'état des résultats et du déficit cumulé, l'état de la variation de la dette nette et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'entité au 31 décembre 2021, ainsi que des résultats de ses activités, de ses gains et pertes de réévaluation, de la variation de sa dette nette et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section «Responsabilités des auditeurs à l'égard de l'audit des états financiers» du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'entité conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'entité ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'entité.

Responsabilités des auditeurs à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport des auditeurs contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'entité à cesser son exploitation;

- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires

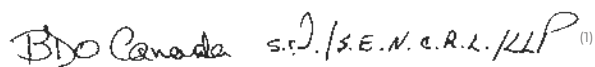
Conformément aux exigences de la *Loi sur le vérificateur général* (RLRQ, c. V-5.01), nous déclarons qu'à notre avis ces normes ont été appliquées de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Pour la vérificatrice générale du Québec,



Christine Roy, CPA auditrice, CA
Sous-vérificatrice générale

BDO Canada s.r.l./S.E.N.C.R.L./LLP,



⁽¹⁾ CPA auditeur, CA,
permis de comptabilité publique n° A123743

Québec, le 18 mars 2022

ÉTAT DES RÉSULTATS ET DU DÉFICIT CUMULÉ

DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2021

		Budget (note 18)	Réal	
(en milliers de dollars canadiens)	Notes	2021	2021	2020
REVENUS				
Gestion de l'accès sécuritaire au réseau routier				
Services tarifés	3	161 311	167 364	147 643
Revenus d'intérêts	4	11 770	11 690	14 931
Autres		2 000	4 283	3 885
		175 081	183 337	166 459
Contrôle routier				
Contributions du gouvernement du Québec	5	80 138	69 815	72 322
Autres revenus		2 914	5 895	2 533
		83 052	75 710	74 855
Programmes financés par le ministère des Transports	5	13 706	11 167	9 376
Services tarifés pour la gestion des amendes impayées		8 061	6 717	5 481
		279 900	276 931	256 171
CHARGES				
Frais d'administration et autres	6			
Gestion de l'accès sécuritaire au réseau routier		203 779	206 019	192 208
Contrôle routier		83 052	75 710	74 855
Programmes financés par le ministère des Transports		13 706	11 167	9 376
Gestion des amendes impayées		8 061	6 717	5 481
		308 598	299 613	281 920
DÉFICIT DE L'EXERCICE LIÉ AUX ACTIVITÉS		(28 698)	(22 682)	(25 749)
DÉFICIT CUMULÉ LIÉ AUX ACTIVITÉS AU DÉBUT DE L'EXERCICE			(161 991)	(136 242)
DÉFICIT CUMULÉ LIÉ AUX ACTIVITÉS À LA FIN DE L'EXERCICE			(184 673)	(161 991)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE

AU 31 DÉCEMBRE 2021

(en milliers de dollars canadiens)	Notes	2021	2020
ACTIFS FINANCIERS			
Encaisse		13 633	10 583
Créances			
Gouvernement du Québec		16 408	12 995
Autres	7	227 647	213 228
		257 688	236 806
PASSIFS			
Marges de crédit	8	214 140	187 556
Charges à payer et frais courus			
Gouvernement du Québec		299 795	301 202
Autres		73 011	52 879
À payer au Fonds d'assurance	9	27 762	9 611
Provision pour avantages sociaux futurs et sommes dues aux employés	10	77 396	76 123
Contributions reportées			
Gouvernement du Québec		672	781
Autres		2 473	3 021
Emprunts	11	218 942	152 938
		914 191	784 111
DETTE NETTE		(656 503)	(547 305)
ACTIFS NON FINANCIERS			
Immobilisations corporelles	12	459 385	374 370
Frais payés d'avance		9 369	8 080
Stocks		3 076	2 864
		471 830	385 314
DÉFICIT CUMULÉ		(184 673)	(161 991)

OBLIGATIONS ET DROITS CONTRACTUELS (note 13)

PASSIFS ET ACTIFS ÉVENTUELS (note 14)

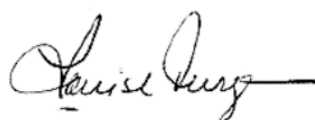
POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

Le président du conseil d'administration,



Konrad Sioui

La présidente du comité actif-passif et vérification,



Louise Turgeon, ASC, CPA, CA

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

ÉTAT DE LA VARIATION DE LA DETTE NETTE

DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2021

	Budget (note 18)	Réal	
(en milliers de dollars canadiens)	2021	2021	2020
DÉFICIT DE L'EXERCICE LIÉ AUX ACTIVITÉS	(28 698)	(22 682)	(25 749)
VARIATION NETTE DUE AUX IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
Acquisitions	(134 064)	(120 122)	(106 136)
Amortissement	38 400	34 224	34 656
Gain sur disposition	—	(138)	(35)
Perte sur disposition, radiation et réduction de valeur	—	638	45
Produit de disposition	—	383	130
	(95 664)	(85 015)	(71 340)
VARIATION NETTE DUE AUX FRAIS PAYÉS D'AVANCE	—	(1 289)	(166)
VARIATION NETTE DUE AUX STOCKS	—	(212)	(273)
AUGMENTATION DE LA DETTE NETTE	(124 362)	(109 198)	(97 528)
DETTE NETTE AU DÉBUT DE L'EXERCICE		(547 305)	(449 777)
DETTE NETTE À LA FIN DE L'EXERCICE		(656 503)	(547 305)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE

DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2021

(en milliers de dollars canadiens)	2021	2020
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Gestion de l'accès sécuritaire au réseau routier		
Services tarifés perçus	166 473	148 041
Frais d'administration payés	(178 299)	(162 819)
Frais d'administration et autres remboursés par des tiers	160	442
Stocks payés	(212)	(273)
Autres revenus perçus	4 180	3 805
Intérêts sur emprunts	(1 977)	(2 249)
Contrôle routier		
Droits perçus pour le gouvernement du Québec et conservés pour le financement de charges	69 815	72 322
Autres revenus perçus	2 863	2 437
Frais d'administration payés	(59 591)	(62 877)
Frais d'administration remboursés par des tiers	291	287
Intérêts sur emprunts	(1 100)	(1 087)
Programmes financés par le ministère des Transports		
Contribution reçue du ministère des Transports	6 386	11 779
Frais payés	(10 676)	(9 457)
Frais d'administration remboursés par des tiers	1	4
Gestion des amendes impayées		
Services tarifés perçus	6 225	5 495
Frais d'administration payés	(6 431)	(5 234)
Frais d'administration remboursés par des tiers	3	8
Revenus d'intérêts		
Intérêts perçus	11 266	14 476
Intérêts versés	(436)	(1 002)
Taxes de vente		
Taxes payées	(35 573)	(36 569)
Taxes perçues	36 379	36 575
	9 747	14 104
Mandat de fiduciaire pour le Fonds d'assurance		
Contributions perçues pour le Fonds d'assurance	1 028 037	999 037
Contributions remises au Fonds d'assurance	(1 030 360)	(1 004 162)
Frais d'administration et autres frais payés pour le Fonds d'assurance	(191 878)	(193 950)
Frais d'administration et autres frais remboursés par le Fonds d'assurance	220 313	206 325
Autres revenus perçus pour le Fonds d'assurance	113	356
Immobilisations payées pour le Fonds d'assurance	(341)	(82)
	25 884	7 524

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

(en milliers de dollars canadiens)

2021

2020

ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT (suite)

Mandats confiés par le gouvernement du Québec

Droits d'immatriculation et de permis de conduire		
Perçus pour le gouvernement du Québec	1 220 501	1 140 171
Remis au gouvernement du Québec	(1 223 286)	(1 139 272)
Perçus pour la Société de financement des infrastructures locales	98 075	93 334
Remis à la Société de financement des infrastructures locales	(98 258)	(92 890)
Perçus pour d'autres gouvernements	43 185	42 674
Remis à d'autres gouvernements	(43 195)	(42 672)
Taxes de vente		
Perçues pour le gouvernement du Québec	1 748 054	1 572 592
Remises au gouvernement du Québec	(1 758 742)	(1 554 427)
Taxes sur l'immatriculation des véhicules de promenade		
Perçues pour la Ville de Montréal	36 374	35 963
Remises à la Ville de Montréal	(36 384)	(35 956)
Contributions des automobilistes au transport en commun		
Perçues pour le gouvernement du Québec	89 570	89 083
Remises au gouvernement du Québec	(89 376)	(89 129)
Vignettes de stationnement		
Perçues pour le gouvernement du Québec	661	699
Remises au gouvernement du Québec	(653)	(710)
	(13 474)	19 460
Flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement	22 157	41 088
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT EN IMMOBILISATIONS		
Acquisitions	(111 845)	(115 815)
Produit de disposition	383	130
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement en immobilisations	(111 462)	(115 685)
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Variation des marges de crédit	26 584	11 423
Emprunts effectués	116 015	88 109
Emprunts remboursés	(50 244)	(37 768)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	92 355	61 764
AUGMENTATION (DIMINUTION) DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	3 050	(12 833)
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT DE L'EXERCICE	10 583	23 416
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN DE L'EXERCICE	13 633	10 583
La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent ce qui suit :		
Encaisse	13 633	10 583

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Notes complémentaires

AU 31 DÉCEMBRE 2021

(Les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars canadiens.)

1. CONSTITUTION ET FONCTIONS

La Société de l'assurance automobile du Québec (Société) est une personne morale de droit public au sens du *Code civil du Québec*, constituée par la *Loi sur la Société de l'assurance automobile du Québec* (RLRQ, c. S-11.011).

Fonctions

La Société a pour fonctions :

- d'administrer, en qualité de fiduciaire, le Fonds d'assurance automobile du Québec (Fonds d'assurance) :

le Fonds d'assurance est une fiducie d'utilité sociale au sens du *Code civil du Québec*, qui a été constituée le 1^{er} janvier 2004 par le transfert d'actifs de la Société, et dont le patrimoine est affecté à l'indemnisation des préjudices corporels et matériels prévus dans la *Loi sur l'assurance automobile* (RLRQ, c. A-25) ainsi qu'à la prévention en matière de sécurité routière et à la promotion qui s'y rattache;

- d'appliquer le *Code de la sécurité routière* (RLRQ, c. C-24.2), notamment en ce qui a trait à l'immatriculation des véhicules routiers, aux permis, aux normes de sécurité routière en ce qui concerne les véhicules ainsi qu'aux obligations en cas d'accident;
- d'assurer la surveillance et le contrôle du transport routier des personnes et des biens sur route et en entreprise, notamment en ce qui a trait à l'application des dispositions :
 - > du *Code de la sécurité routière*,
 - > des lois et règlements liés au transport routier qui relèvent de la responsabilité des ministères et organismes désignés par le gouvernement, dans la mesure et aux conditions déterminées par entente conformément au *Code de la sécurité routière*;
- d'assumer un rôle de coordination opérationnelle en matière de contrôle du transport routier entre les ministères et organismes visés et de favoriser un contrôle routier accru sur tout le territoire du Québec;

- d'exécuter tout autre mandat qui peut lui être donné par la loi ou par entente avec le gouvernement, avec l'un de ses ministères ou organismes ou avec la Ville de Montréal, notamment :
 - > l'application de programmes financés par le ministère des Transports (MTQ) : l'application du Programme d'adaptation de véhicule pour les personnes handicapées est confiée à la Société par entente avec le MTQ, conformément à la *Loi sur la Société de l'assurance automobile du Québec*. Selon cette même entente, le ministre confie également à la Société le mandat de délivrer les vignettes de stationnement pour les personnes handicapées, conformément au *Code de la sécurité routière*,
 - > la gestion des amendes impayées : le *Code de la sécurité routière* prévoit que la Société doit limiter l'accès des personnes ou des véhicules au réseau routier lorsque les percepteurs (*Code de procédure pénale* [RLRQ, c. C-25.1]), principalement les municipalités, l'avisent de leur situation en matière d'amendes impayées;
- de percevoir, en vertu d'ententes ou de la réglementation :
 - > à titre de fiduciaire du Fonds d'assurance, les contributions d'assurance relatives à l'obtention de l'immatriculation d'un véhicule routier et à la délivrance d'un permis de conduire,
 - > pour la gestion de l'accès sécuritaire au réseau routier, les sommes relatives aux services tarifés liés aux transactions d'immatriculation et de permis de conduire et celles liées aux services rendus au gouvernement du Québec,

- > à titre de mandataire du gouvernement du Québec, les droits relatifs à l'immatriculation et au permis de conduire, les taxes de vente s'appliquant aux véhicules, la taxe applicable sur les contributions d'assurance ainsi que les contributions des automobilistes au transport en commun,
- > pour la Société de financement des infrastructures locales, les droits relatifs aux véhicules munis d'un moteur de forte cylindrée,
- > pour le compte d'administrations provinciales et d'États américains, d'autres droits d'immatriculation,
- > pour la Ville de Montréal, la taxe sur l'immatriculation des véhicules de promenade.

La *Loi sur la Société de l'assurance automobile du Québec* prévoit que la Société doit transférer au Fonds d'assurance, au fur et à mesure, toutes les sommes qu'elle perçoit à titre de contributions d'assurance ainsi que toute autre somme destinée à augmenter le Fonds d'assurance.

Impacts de la pandémie de COVID-19

En mars 2020, l'Organisation mondiale de la santé a décrété une pandémie mondiale due à un nouveau coronavirus (COVID-19). Cette situation est en constante évolution et les mesures mises en place ont de nombreux impacts économiques sur les plans mondial, national, provincial et local.

En 2021, la Société a poursuivi ses efforts afin de maintenir les services à la clientèle tout en continuant d'assurer la sécurité de ses employés et de ses clients. La Société continuera de répondre aux exigences de la Santé publique et d'ajuster, au besoin, ses façons de faire afin d'en minimiser les répercussions sur les services à la clientèle et sur son personnel.

Toutefois, à la date de mise au point définitive des états financiers, la durée et l'incidence de la pandémie de COVID-19 demeurent inconnues. Par conséquent, il n'est pas possible de déterminer de façon fiable les répercussions sur les résultats financiers, les flux de trésorerie et la situation financière de la Société pour les périodes futures.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Aux fins de la préparation de ses états financiers, la Société utilise prioritairement le *Manuel de comptabilité de CPA Canada pour le secteur public*. L'utilisation de toute autre source dans l'application de méthodes comptables est cohérente avec ce manuel.

Utilisation d'estimations

Les états financiers de la Société sont préparés par la direction. La présentation des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public exige que la direction ait recours à des estimations et à des hypothèses. Celles-ci ont une incidence sur la comptabilisation des actifs et passifs, sur la présentation des actifs et passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que sur la comptabilisation des revenus et des charges au cours de la période visée par les états financiers.

Les principaux éléments pour lesquels la direction a établi des estimations et formulé des hypothèses sont les créances irrécouvrables, la durée de vie utile des immobilisations corporelles, la détermination et l'évaluation des moins-values sur les développements informatiques et la provision pour avantages sociaux futurs et sommes dues aux employés. Les résultats réels pourraient différer des meilleures prévisions faites par la direction.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Instruments financiers

L'encaisse et les créances, à l'exception des taxes de vente à recevoir, sont classées dans la catégorie des actifs financiers évalués au coût ou au coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les découverts bancaires, les marges de crédit, les charges à payer et frais courus (à l'exception des déductions à la source à payer), la somme à payer au Fonds d'assurance, la provision pour vacances ainsi que les emprunts sont classés dans la catégorie des passifs financiers évalués au coût ou au coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les coûts de transaction sont ajoutés à la valeur comptable des éléments classés dans la catégorie des instruments financiers évalués au coût ou au coût après amortissement lors de leur comptabilisation initiale.

Revenus

Les revenus sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Ils sont comptabilisés dans l'exercice au cours duquel ont eu lieu les opérations ou les faits dont ils découlent.

Les services tarifés liés à la gestion de l'accès sécuritaire au réseau routier de même que ceux liés à la gestion des amendes impayées sont comptabilisés lorsque le service est rendu. Les autres revenus sont comptabilisés lorsqu'ils peuvent être estimés et que leur recouvrement est raisonnablement assuré. Les revenus d'intérêts sont comptabilisés lorsqu'ils sont gagnés.

Les revenus de contributions du gouvernement du Québec et les programmes financés par le MTQ sont des paiements de transfert constatés lorsque les contributions sont autorisées et que la Société a satisfait aux critères d'admissibilité, s'il en est. Ils sont présentés en contributions reportées dans le poste « Contributions reportées – gouvernement du Québec » lorsque les modalités imposées par le cédant créent une obligation répondant à la définition d'un passif. Si un passif est créé, la comptabilisation à titre de revenu a lieu au fur et à mesure que les conditions relatives au passif sont remplies.

Charges

Les charges sont comptabilisées selon la méthode de la comptabilité d'exercice, c'est-à-dire dans l'année financière au cours de laquelle ont eu lieu les opérations ou les faits leur donnant lieu.

Les subventions liées au Programme d'adaptation de véhicule pour personnes handicapées provenant du MTQ sont des paiements de transfert. Elles sont comptabilisées dans les résultats lorsqu'elles sont autorisées et que les personnes handicapées satisfont à tous les critères d'admissibilité pour le versement des sommes octroyées.

Opérations interentités

Les opérations interentités sont des opérations conclues entre entités contrôlées par le gouvernement du Québec ou soumises à son contrôle conjoint.

Les actifs reçus sans contrepartie d'une entité incluse au périmètre comptable du gouvernement du Québec sont constatés à leur valeur comptable. Quant aux services reçus à titre gratuit, ils ne sont pas comptabilisés. Les autres opérations interentités ont été réalisées à la valeur d'échange, c'est-à-dire au montant convenu pour la contrepartie donnée en échange de l'élément transféré ou du service fourni.

Actifs financiers et passifs

a) Trésorerie et équivalents de trésorerie

La Société présente, à titre de trésorerie et d'équivalents de trésorerie, l'encaisse, y compris les découverts bancaires.

b) Provision pour avantages sociaux futurs et sommes dues aux employés

Régimes de retraite interemployeurs

Les employés de la Société contribuent aux régimes interemployeurs à prestations déterminées du gouvernement du Québec. La Société ne disposant pas d'information suffisante pour utiliser la méthode de comptabilisation des régimes à prestations déterminées, elle utilise la méthode de comptabilisation des régimes à cotisations déterminées.

Régime supplémentaire de retraite

Ce régime est un régime à prestations déterminées. Les provisions au titre des prestations sont évaluées annuellement sur une base actuarielle au moyen d'une méthode de répartition des prestations au prorata des services selon les hypothèses les plus probables déterminées par la direction. Les gains et pertes actuariels sont amortis de façon linéaire sur la durée moyenne estimative du reste de la carrière active des participants.

Provision pour congés de maladie

La provision pour congés de maladie est évaluée sur une base actuarielle à l'aide d'une méthode d'estimation simplifiée selon les hypothèses les plus probables déterminées par la direction et le mode d'acquisition de ces avantages sociaux par les employés, c'est-à-dire en fonction de l'accumulation et de l'utilisation de leurs congés de maladie.

Provision pour vacances

La provision pour vacances n'est pas actualisée puisque les journées de vacances accumulées par les employés de la Société sont prises au cours de l'exercice suivant.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Actifs non financiers

Par leur nature, les actifs non financiers sont utilisés afin de rendre des services futurs.

a) Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'origine. Elles sont amorties selon la méthode linéaire sur leur durée de vie utile, compte tenu de leur valeur résiduelle:

	VIE UTILE
Bâtisse	40 ans
Aménagement du siège social et améliorations locatives	
Aménagement du siège social	10 ans
Améliorations locatives	Durée du bail, maximum 7 ans
Équipements et matériel roulant	
Équipements	Maximum 7 ans
Matériel roulant	Maximum 5 ans
Matériel informatique et logiciels	
Matériel informatique et logiciels d'exploitation	Maximum 7 ans
Logiciels d'application	Maximum 5 ans
Développements informatiques	Maximum 10 ans
Postes de contrôle routier	
Bâtiments	10 ans et 20 ans
Aménagement de terrains	20 ans
Équipements	Maximum 20 ans

b) Dépréciation des immobilisations corporelles

Lorsque la conjoncture indique qu'une immobilisation corporelle ne contribue plus à la capacité de la Société de fournir des biens et des services, ou lorsque la valeur des avantages économiques futurs qui se rattachent à l'immobilisation est inférieure à sa valeur comptable nette, le coût de l'immobilisation corporelle est réduit pour refléter sa baisse de valeur. La moins-value est portée à l'état des résultats de l'exercice pendant lequel la dépréciation est déterminée. Aucune reprise de valeur n'est constatée.

Notes complémentaires

AU 31 DÉCEMBRE 2021

(Les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars canadiens.)

3. SERVICES TARIFÉS

	2021	2020
SERVICES TARIFÉS OFFERTS AUX USAGERS DU RÉSEAU ROUTIER		
Permis de conduire		
Délivrance	7 029	5 394
Renouvellement	30 212	29 186
Examen de conduite	15 049	9 620
Autres transactions liées au permis de conduire	1 243	935
	53 533	45 135
Immatriculation des véhicules		
Délivrance	25 709	24 521
Renouvellement	35 690	34 112
Autres transactions liées à l'immatriculation des véhicules	9 165	7 998
	70 564	66 631
Autres	8 785	3 518
	132 882	115 284
SERVICES RENDUS AU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC		
Perception de droits et de taxes pour le gouvernement du Québec	21 845	21 422
Production de cartes et prise de photos pour la Régie de l'assurance maladie du Québec	3 374	2 929
Perception de droits pour la Société de financement des infrastructures locales	931	932
	26 150	25 283
AUTRES SERVICES	8 332	7 076
TOTAL	167 364	147 643

4. REVENUS D'INTÉRÊTS

	2021	2020
Intérêts imputés au Fonds d'assurance	(67)	(17)
Intérêts sur soldes bancaires	306	537
Intérêts sur étalement des paiements	11 451	14 411
	11 690	14 931

5. CONTRIBUTIONS DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

En vertu des articles 648 et 648.4 du *Code de la sécurité routière*, la Société et le ministère des Finances (MFQ) conviennent par ententes de la somme que le gouvernement du Québec assume pour combler l'excédent des charges engagées par la Société sur les autres revenus afin d'exercer sa compétence en matière de contrôle routier.

Par ailleurs, le paragraphe 6 de l'article 648 du *Code de la sécurité routière* prévoit que cette somme est retenue sur les droits d'immatriculation des véhicules de transport de biens et de personnes que la Société a perçus au cours de l'exercice financier et qu'elle n'est pas versée au Fonds consolidé du revenu.

En vertu de la *Loi sur la Société de l'assurance automobile du Québec* (RLRQ, c. S-11.011), le MTQ assume les charges liées à l'application du Programme d'adaptation de véhicule pour les personnes handicapées et au mandat de délivrance des vignettes de stationnement.

Composition des contributions du gouvernement du Québec

	2021	2020
Contrôle routier		
Financement de charges liées au contrôle routier	69 815	72 322
Programmes financés par le MTQ		
Adaptation de véhicule		
Frais d'administration	406	372
Subventions	9 382	7 555
	9 788	7 927
Vignettes de stationnement	1 379	1 449
	11 167	9 376
	80 982	81 698

6. FRAIS D'ADMINISTRATION ET AUTRES

	2021				2020	
	Gestion de l'accès sécuritaire au réseau routier	Contrôle routier	Programmes financés par le MTQ	Gestion des amendes impayées	TOTAL	Total
FRAIS D'ADMINISTRATION						
Traitements et charges sociales	106 176	43 219	1 296	2 925	153 616	145 188
Rémunération des mandataires	18 331	—	—	57	18 388	16 210
Services administratifs et professionnels	17 528	3 642	124	328	21 622	22 603
Frais de déplacement	751	631	1	3	1 386	1 338
Frais de communication	12 389	4 781	22	2 569	19 761	17 549
Information et promotion	32	11	—	1	44	41
Loyers, taxes et électricité	8 038	3 380	10	41	11 469	10 796
Frais d'entretien	745	3 656	5	18	4 424	3 886
Mobilier, agencement et équipement	592	318	7	18	935	659
Location et entretien de matériel informatique et bureautique	10 542	3 694	81	281	14 598	13 141
Matériel informatique et bureautique	1 319	207	15	42	1 583	897
Impression, fournitures et autres dépenses	11 421	1 007	24	28	12 480	11 479
Frais d'utilisation du siège social	2 580	784	56	120	3 540	3 844
Remboursement de frais d'administration par des tiers	(280)	(291)	(1)	(3)	(575)	(801)
	190 164	65 039	1 640	6 428	263 271	246 830
Gain sur disposition	—	(138)	—	—	(138)	(35)
Perte sur disposition, radiation et dévaluation	400	233	—	5	638	45
Amortissement des immobilisations corporelles	24 467	9 372	131	254	34 224	34 656
Amortissement des contributions reportées	(44)	(85)	—	—	(129)	(151)
Frais d'utilisation des immobilisations corporelles	(11 540)	189	14	30	(11 307)	(11 511)
	13 283	9 571	145	289	23 288	23 004
	203 447	74 610	1 785	6 717	286 559	269 834
AUTRES						
Subventions	—	—	9 382	—	9 382	7 555
Service de la dette	2 136	1 100	—	—	3 236	3 529
Intérêts et autres	436	—	—	—	436	1 002
	2 572	1 100	9 382	—	13 054	12 086
	206 019	75 710	11 167	6 717	299 613	281 920

La Société acquitte l'ensemble des frais d'administration des mandats qu'elle gère, y compris les frais attribuables au Fonds d'assurance. Par la suite, ils sont répartis par mandats à l'aide de la gestion par activité. Cette méthode permet d'associer, à l'aide d'inducteurs, les frais d'administration de la Société aux activités réalisées par celle-ci. Ces activités sont ensuite imputées aux produits et services rattachés aux différents mandats de la Société.

6. FRAIS D'ADMINISTRATION ET AUTRES (suite)

Le partage des activités est établi selon le jugement de la direction. La répartition des frais d'administration donne les résultats suivants :

	2021	2020
Gestion de l'accès sécuritaire au réseau routier	203 447	188 764
Contrôle routier	74 610	73 768
Programmes financés par le MTQ		
Adaptation de véhicule	406	372
Vignettes de stationnement	1 379	1 449
	1 785	1 821
Gestion des amendes impayées	6 717	5 481
Total pour la Société	286 559	269 834
Fonds d'assurance ⁽¹⁾	212 090	215 259
Total des frais d'administration	498 649	485 093

(1) Les frais d'administration du Fonds d'assurance sont présentés de façon détaillée dans les états financiers du Fonds d'assurance automobile du Québec.

7. CRÉANCES – AUTRES

	2021	2020
Actifs financiers		
Comptes clients – Étalement des paiements ⁽¹⁾	200 666	197 251
Centres de services privés – Mandataires de la Société	13 214	7 181
Municipalités – Services tarifés pour la gestion des amendes impayées	869	905
Autres	11 232	6 907
	225 981	212 244
Actifs non financiers	1 666	984
	227 647	213 228

(1) L'étalement des paiements porte intérêt au taux sur les créances du gouvernement tel qu'établi par Revenu Québec. Ce taux est de 5,00 % au 31 décembre 2021 (31 décembre 2020 : 5,00 %).

8. MARGES DE CRÉDIT

Le 20 décembre 2017, le gouvernement du Québec a publié un décret autorisant la Société à instituer un régime d'emprunt valide jusqu'au 31 décembre 2022. Ce décret permet à la Société d'emprunter à court terme ou par marge de crédit auprès d'institutions financières, de la Caisse de dépôt et placement du Québec (CDPQ) ou du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement, ou à long terme, pour un montant n'excédant pas 703 940 000 \$. Le total des emprunts à court terme et par marge de crédit contractés en vertu de ce régime d'emprunts et non encore remboursés ne peut excéder, à aucun moment, un montant total de 360 000 000 \$.

Au 31 décembre 2021, la Société détient :

- une marge de crédit auprès de la CDPQ échéant le 31 décembre 2024 pour un montant maximal de 350 000 000 \$ remboursable à la demande du prêteur. Cette marge de crédit porte intérêt au taux annuel équivalant au taux directeur de la Banque du Canada majoré de deux tiers de 0,05 % et d'un tiers de 0,36 %. Le taux d'intérêt de cette marge est de 0,40 % au 31 décembre 2021 (31 décembre 2020 : 0,40 %). Le solde de cette marge de crédit est de 214 140 000 \$ au 31 décembre 2021 (31 décembre 2020 : 187 556 000 \$);
- une marge de crédit auprès de la Fédération des caisses Desjardins du Québec (FCDQ) sans échéance déterminée pour un montant maximal de 10 000 000 \$ remboursable à la demande du prêteur. Cette marge de crédit porte intérêt au taux préférentiel de la FCDQ calculé quotidiennement. Le taux d'intérêt est de 2,45 % au 31 décembre 2021 (31 décembre 2020 : 2,45 %). Le solde de cette marge de crédit est nul au 31 décembre 2021 (31 décembre 2020 : nul).

9. À PAYER AU FONDS D'ASSURANCE

La somme à payer au Fonds d'assurance est remboursable sur demande et elle porte intérêt au taux mensuel moyen applicable à la marge de crédit dont dispose la Société auprès de la CDPQ. Le taux de la marge de crédit est de 0,40 % au 31 décembre 2021 (31 décembre 2020 : 0,40 %).

10. PROVISION POUR AVANTAGES SOCIAUX FUTURS ET SOMMES DUES AUX EMPLOYÉS

Provision pour congés de maladie

La Société dispose d'un programme d'accumulation de congés de maladie qui donne lieu à des obligations dont elle assume les coûts en totalité.

Les fonctionnaires peuvent accumuler les congés de maladie non utilisés auxquels ils ont droit jusqu'à concurrence de 20 jours. Au 30 septembre, toute journée excédant ce maximum est payable à 100 % avant la fin de l'année civile. Il n'y a aucune possibilité d'utiliser ces journées dans un contexte de départ en préretraite. Des mesures transitoires seront appliquées jusqu'au 31 mars 2022. Dans le cas des professionnels, les mêmes modalités sont appliquées depuis le 1^{er} avril 2019 et des mesures transitoires continueront de l'être jusqu'au 31 mars 2024.

Les obligations liées à ce programme augmentent au fur et à mesure que les employés rendent des services à la Société, jusqu'à concurrence de 20 jours. La valeur de ces obligations est établie à l'aide d'une méthode qui répartit les coûts du programme sur la durée moyenne de la carrière active des employés. Le programme ne fait l'objet d'aucune capitalisation.

Les mesures transitoires prévoient notamment les modalités d'utilisation des congés de maladie non utilisés dont le nombre excédait 20 jours au 31 mars 2017, dans le cas des fonctionnaires, et 20 jours au 31 mars 2019, dans le cas des professionnels. À l'échéance de la période transitoire, les congés de maladie qui seront toujours inutilisés seront payés à 70 %.

Régimes de retraite interemployeurs

Les employés de la Société participent principalement au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP), au Régime de retraite des fonctionnaires (RRF) et au Régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE). Les régimes interemployeurs sont à prestations déterminées et comportent des garanties à la retraite et au décès.

Les cotisations de l'exercice s'élèvent à 20 482 000 \$ (31 décembre 2020 : 20 055 000 \$). Ce montant inclut une somme de 9 411 000 \$ imputée au Fonds d'assurance en 2021 (31 décembre 2020 : 10 100 000 \$). Les obligations de la Société envers ces régimes gouvernementaux se limitent à ses cotisations à titre d'employeur. Au 1^{er} janvier 2021, le taux de cotisation de la Société au RREGOP est de 10,33 % de la masse salariale admissible par rapport à 10,63 % au 1^{er} janvier 2020. Le taux pour le RRPE est de 12,29 % aux 1^{er} janvier 2021 et 2020.

Les cotisations versées par l'employeur sont équivalentes aux cotisations des employés, à l'exception d'un montant de compensation prévu dans la loi du RRPE. Pour l'année civile 2021, cette compensation a été estimée à 3,00 % de la masse salariale admissible (31 décembre 2020 : 3,00 %) et doit être versée par l'employeur à titre de part de l'employé pour les participants au RRPE et au RRAS. Une somme correspondant à un montant équivalent constituant la part de l'employeur doit également être versée. Ainsi, la Société a estimé un montant de compensation correspondant à 6,00 % de la masse salariale admissible pour l'année civile 2021 (année civile 2020 : estimé à 6,00 %).

Pour les années civiles 2021 et 2020, le montant de compensation à verser par l'employeur (part des participants et part de l'employeur) qui sera déterminé par Retraite Québec sera basé sur la perte assumée par la caisse des participants du RRPE en raison du transfert de participants en provenance du RREGOP.

Régime supplémentaire de retraite

Le Régime supplémentaire de retraite pour les vice-présidents et les vice-présidentes de la Société (RSRVP) s'adresse aux vice-présidents et aux vice-présidentes qui ne participent pas au Régime de retraite de l'administration supérieure (RRAS). Les participants ne cotisent pas au RSRVP. Ce régime à prestations déterminées n'est pas capitalisé et a pour principal objet d'assurer des prestations supplémentaires de retraite aux vice-présidents et aux vice-présidentes de la Société qui participent au RRPE de façon que les prestations de retraite provenant du RSRVP et du RRPE soient comparables à celles qui seraient assurées en vertu du RRAS.

Les données financières de l'exercice sont présentées dans le tableau qui suit :

	2021				2020	
	Congés de maladie ^{(1), (2)}	Vacances	Régime supplémentaire de retraite ^{(1), (3)}	Autres avantages sociaux et sommes dues ^{(1), (4)}	TOTAL	Total
Solde au début	37 519	29 612	2 223	6 769	76 123	68 934
Charges de l'exercice	12 205	26 143	734	7 473	46 555	44 310
Sommes versées au cours de l'exercice	(14 803)	(24 021)	(7)	(6 451)	(45 282)	(37 121)
Solde à la fin	34 921	31 734	2 950	7 791	77 396	76 123

(1) Les charges de l'exercice incluent, s'il y a lieu, le coût des services rendus, les intérêts et l'amortissement des gains et pertes actuariels.

(2) Les hypothèses significatives retenues lors de l'évaluation de la provision sont les suivantes :

	2021	2020
Taux attendus d'augmentation statutaire des salaires des employés et d'inflation	entre 2,00 % et 2,50 %	entre 1,50 % et 2,83 %
Taux d'actualisation pondéré	1,97 %	1,26 %
Âge présumé de retraite des employés selon la catégorie (cadres, non-cadres)	61 ans, 59 ans	60 ans

(3) Les hypothèses significatives retenues lors de l'évaluation des obligations au titre des prestations constituées sont les suivantes :

	2021	2020
Taux de croissance de la rémunération	3,50 %	3,50 %
Taux d'actualisation	2,25 %	1,60 %
Taux d'inflation à long terme	2,00 %	2,00 %
Durée résiduelle moyenne d'activité des participants actifs	2 ans	3 ans
Période d'amortissement des gains et des pertes actuariels	3 ans	3 ans

La provision au titre des avantages de retraite au 31 décembre s'établit comme suit :

	2021	2020
Obligations au titre des prestations constituées	2 528	2 092
Gains (pertes) actuariels nets non amortis	422	131
	2 950	2 223

(4) Les autres avantages sociaux comprennent les compensations de l'employeur pour des absences rémunérées, notamment sous forme d'assurance salaire et de congé de maternité ou de paternité. Les sommes dues sont relatives aux banques d'heures supplémentaires, aux congés autofinancés ainsi qu'aux congés pour fidélité.

11. EMPRUNTS

Taux d'intérêts fixes	Remboursements en capital mensuels plus intérêts	Échéant le	2021	2020
EMPRUNTS SUR LES BILLETS À LONG TERME AUPRÈS DU FONDS DE FINANCEMENT DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC				
1,519 %	833 333 \$	1 ^{er} février 2031	91 272	—
1,952	713 111	1 ^{er} mars 2029	61 866	70 374
2,961	253 134	1 ^{er} avril 2030	25 180	28 185
2,480	2 025 969	1 ^{er} avril 2022	8 100	32 367
2,819	27 295	1 ^{er} octobre 2040	6 134	—
1,800	68 315	1 ^{er} mars 2028	5 111	—
2,226	33 206	1 ^{er} mars 2033	4 460	4 854
1,390	73 236	1 ^{er} mars 2026	3 727	—
1,473	129 583	1 ^{er} mars 2024	3 494	5 044
2,432	41 284	1 ^{er} mars 2028	3 085	3 576
2,174	96 615	1 ^{er} mars 2024	2 603	3 757
2,674	9 540	1 ^{er} mars 2033	1 280	1 393
2,613	49 302	1 ^{er} janvier 2024	1 231	1 820
3,017	8 917	1 ^{er} avril 2033	1 206	1 311
			218 749	152 681
EMPRUNT SUR LE BILLET À LONG TERME AUPRÈS DE LA SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE DES INFRASTRUCTURES				
Portant intérêt au taux de 2,360 % remboursable par versements mensuels de 5 720 \$ jusqu'au 1 ^{er} novembre 2024			193	257
			218 942	152 938

Les versements en capital et intérêts à effectuer au cours des prochains exercices sont les suivants:

	Capital	Intérêts
2022	36 211 000 \$	3 659 000 \$
2023	28 109 000	3 112 000
2024	25 527 000	2 620 000
2025	24 736 000	2 169 000
2026	24 077 000	1 723 000
2027 et exercices subséquents	81 105 000	3 344 000

Notes complémentaires AU 31 DÉCEMBRE 2021

(Les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars canadiens.)

12. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	Terrain	Bâtisse	Aménagement du siège social et améliorations locatives	Équipements et matériel roulant	Matériel informatique et logiciels	Développements informatiques	Postes de contrôle routier	TOTAL
COÛT								
Solde au 1 ^{er} janvier 2020	1 637	4 245	24 445	16 380	40 293	444 834	79 132	610 966
Acquisitions	—	—	397	991	3 359	96 344	5 045	106 136
Dispositions et radiations	—	—	—	(1 295)	(9 637)	(11 206)	—	(22 138)
Reclassement	—	—	—	—	534	(534)	—	—
Solde au 31 décembre 2020	1 637	4 245	24 842	16 076	34 549	529 438	84 177	694 964
Acquisitions	—	—	704	1 857	6 436	101 208	9 917	120 122
Dispositions et radiations	—	—	—	(2 386)	(3)	(751)	(179)	(3 319)
Solde au 31 décembre 2021	1 637	4 245	25 546	15 547	40 982	629 895	93 915	811 767
AMORTISSEMENT CUMULÉ								
Solde au 1 ^{er} janvier 2020	—	2 890	20 323	10 853	29 860	202 997	41 013	307 936
Amortissement	—	126	919	1 509	3 040	25 220	3 842	34 656
Dispositions et radiations	—	—	—	(1 191)	(9 638)	(11 169)	—	(21 998)
Reclassement	—	—	—	—	31	(31)	—	—
Solde au 31 décembre 2020	—	3 016	21 242	11 171	23 293	217 017	44 855	320 594
Amortissement	—	125	744	1 428	3 520	24 429	3 978	34 224
Dispositions et radiations	—	—	—	(2 097)	—	(160)	(179)	(2 436)
Solde au 31 décembre 2021	—	3 141	21 986	10 502	26 813	241 286	48 654	352 382
VALEUR COMPTABLE NETTE								
Au 31 décembre 2020	1 637	1 229	3 600	4 905	11 256	312 421	39 322	374 370
Au 31 décembre 2021	1 637	1 104	3 560	5 045	14 169	388 609	45 261	459 385

12. IMMOBILISATIONS CORPORELLES (suite)

Les immobilisations corporelles qui sont en voie de réalisation ou non en service au 31 décembre ne sont pas amorties et leur valeur comptable nette correspond aux montants suivants:

	2021	2020
Aménagement du siège social et améliorations locatives	584	—
Équipements et matériel roulant	390	742
Matériel informatique et logiciels	—	243
Développements informatiques	296 158	208 994
Postes de contrôle routier	9 416	305
	306 548	210 284

Au cours de l'exercice, un montant de 1 330 000 \$ de frais financiers a été capitalisé dans les développements informatiques (31 décembre 2020: aucun).

Au 31 décembre 2021, les charges à payer et frais courus afférents aux immobilisations corporelles s'élèvent à 23 854 000 \$ (31 décembre 2020: 15 652 000 \$).

13. OBLIGATIONS ET DROITS CONTRACTUELS

OBLIGATIONS CONTRACTUELLES

Contrats de location de locaux

La Société est engagée en vertu de divers contrats de location de locaux pour un montant minimal estimé à 61 359 000 \$ au 31 décembre 2021 (31 décembre 2020: 28 959 000 \$). Ces contrats s'échelonnent jusqu'en 2036 et se répartissent comme suit:

2022	10 753 000 \$
2023	10 177 000
2024	8 547 000
2025	5 977 000
2026	4 712 000
2027 et exercices subséquents	21 193 000

Les montants ci-dessus pourraient s'avérer plus élevés puisque plusieurs contrats de location de locaux comportent, à leur date d'échéance, des options de renouvellement qui s'échelonnent jusqu'en 2037. De plus, la majorité des contrats comprend une clause de révision du coût des loyers en fonction des hausses de charges d'exploitation ou de taxes.

Contrats de services informatiques et autres

La Société est engagée en vertu de divers contrats de services informatiques et autres pour un montant minimal estimé à 99 248 000 \$ au 31 décembre 2021 (31 décembre 2020: 98 149 000 \$). Ces contrats s'échelonnent jusqu'en 2029 et se répartissent comme suit:

2022	48 329 000 \$
2023	17 425 000
2024	10 769 000
2025	9 766 000
2026	8 629 000
2027 et exercices subséquents	4 330 000

DROITS CONTRACTUELS

Frais de perception des droits d'immatriculation

En vertu d'une entente avec le MFQ échéant le 31 mars 2022, la Société recevra une somme annuelle de plus de 20 000 000 \$ indexée annuellement pour couvrir les frais de perception des droits d'immatriculation.

14. PASSIFS ET ACTIFS ÉVENTUELS

Passifs éventuels

Dans le cours normal de ses activités, la Société est exposée à diverses réclamations et poursuites judiciaires. La direction est d'avis qu'aucune provision n'est requise à l'égard de ces litiges et elle ne prévoit pas d'incidence défavorable importante sur sa situation financière et sur les résultats de ses activités.

Le 22 avril 2015, une action collective a été autorisée à l'encontre de la Société par la Cour supérieure. Puisque le dossier est devant la cour et en tout respect du processus judiciaire, la direction est d'avis qu'elle ne peut divulguer d'information ni sur l'ampleur du montant en cause ni sur les probabilités quant au dénouement. Par conséquent, les informations afférentes à cette éventualité ne sont pas divulguées.

En 2018, le gouvernement du Québec a autorisé la mise en œuvre d'un projet pilote relativement aux véhicules autonomes. Une exemption de contribution d'assurance associée à l'autorisation de circuler est en vigueur dans le cadre de ce projet pilote. En conséquence, par le biais d'une entente conclue en 2019, la Société s'est engagée à transférer une somme au Fonds d'assurance correspondant à un montant maximal de 5 000 000 \$ pour compenser les indemnités qui seraient versées en cas d'accident automobile impliquant des véhicules autonomes.

Actifs éventuels

La Société a introduit une réclamation de 661 000 \$ contre ses assureurs et un locateur pour les dommages occasionnés par un incendie majeur au Centre de services de Bonaventure. L'évaluation des dossiers de réclamation par les assureurs ainsi que les discussions avec le locateur sont toujours en cours. La direction est d'avis que le recouvrement est probable. Aucun montant n'a été comptabilisé au 31 décembre 2021.

15. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

La Société est apparentée à toutes les entités contrôlées par le gouvernement du Québec ou soumises à son contrôle conjoint. Elle est également apparentée au Fonds d'assurance, à titre de fiduciaire, à ses principaux dirigeants et à leurs proches parents, ainsi qu'aux entités dont les décisions financières et administratives peuvent être orientées par l'une ou plusieurs de ces personnes. Les principaux dirigeants sont les membres du conseil d'administration, les vice-présidents ainsi que la présidente et chef de la direction sortante de la Société. La Société n'a conclu aucune opération importante avec ces apparentés à une valeur différente de celle qui aurait été établie si les parties n'avaient pas été apparentées.

	2021	2020
Frais d'administration		
Agence du Revenu du Québec		
Services administratifs et professionnels	994	—
Infrastructure technologique du Québec		
Services administratifs et professionnels	1 120	603
Frais de communication	5 026	4 067
Location et entretien de matériel informatique et bureautique	2 065	2 012
Société québécoise des infrastructures – Loyers, taxes et électricité	2 011	2 132

16. GESTION DES RISQUES LIÉS AUX INSTRUMENTS FINANCIERS

La Société, par l'intermédiaire de ses instruments financiers, est exposée à divers risques. La direction a mis en place des politiques et des procédés en matière de contrôle et de gestion qui l'assurent de gérer les risques inhérents aux instruments financiers et d'en minimiser les effets potentiels. L'analyse suivante présente l'exposition de la Société aux risques à la date de clôture des états financiers.

Risque de crédit

Le risque de crédit correspond au risque de pertes financières résultant de l'incapacité ou du refus d'une contrepartie de s'acquitter entièrement de ses obligations contractuelles. La Société est exposée à un risque de crédit à l'égard de son encaisse et de ses créances, à l'exception des taxes de vente à recevoir. La Société évalue périodiquement les pertes probables sur ses créances et constitue une provision pour créances irrécouvrables selon les tendances historiques. La Société réduit le risque de crédit associé à l'encaisse en traitant avec des institutions financières reconnues. De plus, le risque de crédit associé aux créances provenant du gouvernement du Québec est réduit au minimum puisque ces sommes proviennent d'entités gouvernementales. La valeur comptable des actifs financiers représente l'exposition maximale de la Société au risque de crédit.

L'analyse de l'âge des créances se détaille comme suit :

	2021		2020	
	Valeur brute	Provision	Valeur nette	Valeur nette
Créances non en souffrance	222 124	—	222 124	208 312
Créances en souffrance depuis :				
moins de 1 an	5 255	1 674	3 581	3 619
de 1 à 2 ans	1 170	931	239	272
de 2 à 3 ans	990	953	37	41
	229 539	3 558	225 981	212 244

Les créances non en souffrance sont constituées principalement des sommes à percevoir de la clientèle ayant demandé l'étalement des paiements, de centres de services privés mandataires de la Société ainsi que de municipalités, et excluent les actifs de 1 666 000 \$ (31 décembre 2020 : 984 000 \$) qui ne sont pas des instruments financiers. La Société est d'avis que la provision pour créances irrécouvrables est suffisante pour couvrir le risque de non-paiement. Par ailleurs, le risque de crédit est partagé entre la Société et les entités avec lesquelles celle-ci a un mandat de perception, comme indiqué à la note 1.

L'évolution de la provision pour créances irrécouvrables se détaille comme suit :

	2021	2020
SOLDE AU DÉBUT	3 814	3 717
Provision comptabilisée au cours de l'exercice	2 359	2 474
Reprise de provision et radiation	(2 615)	(2 377)
SOLDE À LA FIN	3 558	3 814

16. GESTION DES RISQUES LIÉS AUX INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

Risque de liquidité

Le risque de liquidité représente l'éventualité que la Société ne soit pas en mesure de réunir, au moment approprié et à des conditions raisonnables, les fonds nécessaires pour respecter ses obligations financières. La Société est exposée à ce risque au regard de ses marges de crédit, de ses charges à payer et frais courus (à l'exception des déductions à la source à payer), de la somme à payer au Fonds d'assurance, de la provision pour vacances ainsi que des emprunts.

Tous les passifs financiers de la Société ont une échéance inférieure à un an à l'exception des emprunts dont l'échéance s'étend jusqu'en 2040. La Société gère ce risque en tenant compte des besoins opérationnels et en recourant à ses facilités de crédit, comme indiqué dans les notes 8 et 11. La Société établit des prévisions budgétaires et de trésorerie afin de s'assurer qu'elle dispose des fonds nécessaires pour satisfaire à ses obligations. La Société présente à la note 11 les versements contractuels (capital et intérêts) de ses emprunts. Par conséquent, l'exposition de la Société au risque de liquidité est peu élevée.

Risque de marché

Le risque de marché représente le risque de perte financière découlant d'une fluctuation de la valeur des instruments financiers. Le risque de marché comprend trois types de risque : le risque de taux d'intérêt, le risque de change et l'autre risque de prix. La Société est exposée au risque de taux d'intérêt et au risque de change.

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur ou que les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des taux d'intérêt du marché.

L'exposition au risque de taux d'intérêt de la Société est attribuable à la somme à payer au Fonds d'assurance, aux comptes clients relatifs à l'étalement des paiements et aux marges de crédit, qui portent tous intérêt à taux variable. Il en résulte donc un risque de flux de trésorerie quant aux intérêts qui seront encaissés ou versés relativement à ces éléments. L'effet net, tant sur ces actifs que sur ces passifs, d'une augmentation (réduction) immédiate et soutenue de 0,25 % des taux d'intérêt aurait été de diminuer (augmenter) les revenus d'intérêts de 91 000 \$ (31 décembre 2020: 80 000 \$) relativement à la somme à payer au Fonds d'assurance, d'augmenter (de diminuer) de 573 000 \$ (31 décembre 2020: 578 000 \$) les revenus d'intérêts provenant des comptes clients relatifs à l'étalement des paiements et d'augmenter (diminuer) les frais d'intérêts des marges de crédit de 248 000 \$ (31 décembre 2020: 290 000 \$).

La Société n'est pas exposée au risque de taux d'intérêt pour ses emprunts puisque le taux d'intérêt est fixé pour toute la durée des emprunts.

Risque de change

Le risque de change se définit comme l'exposition de la Société à une perte de change attribuable à la fluctuation défavorable d'une devise. Dans le cours normal de ses activités, la Société réalise moins de 1 % de ses opérations d'encaissement en devises américaines. Afin de réduire au maximum son risque de change, la Société conclut des contrats de change à terme pour se prémunir contre la variation du taux de change liée au renouvellement annuel des immatriculations des transporteurs québécois entre la date de facturation des transporteurs québécois et le versement des sommes perçues aux administrations américaines. L'exposition de la Société au risque de change est par conséquent très faible.

17. GESTION DU FONDS FIDUCIAIRE

Le Fonds d'assurance n'est pas consolidé avec la Société puisqu'il constitue un patrimoine fiduciaire distinct en vertu de la *Loi sur la Société de l'assurance automobile du Québec*. Des états financiers distincts sont produits pour le Fonds d'assurance conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS). Le tableau suivant présente un sommaire des sommes gérées pour le Fonds d'assurance au 31 décembre :

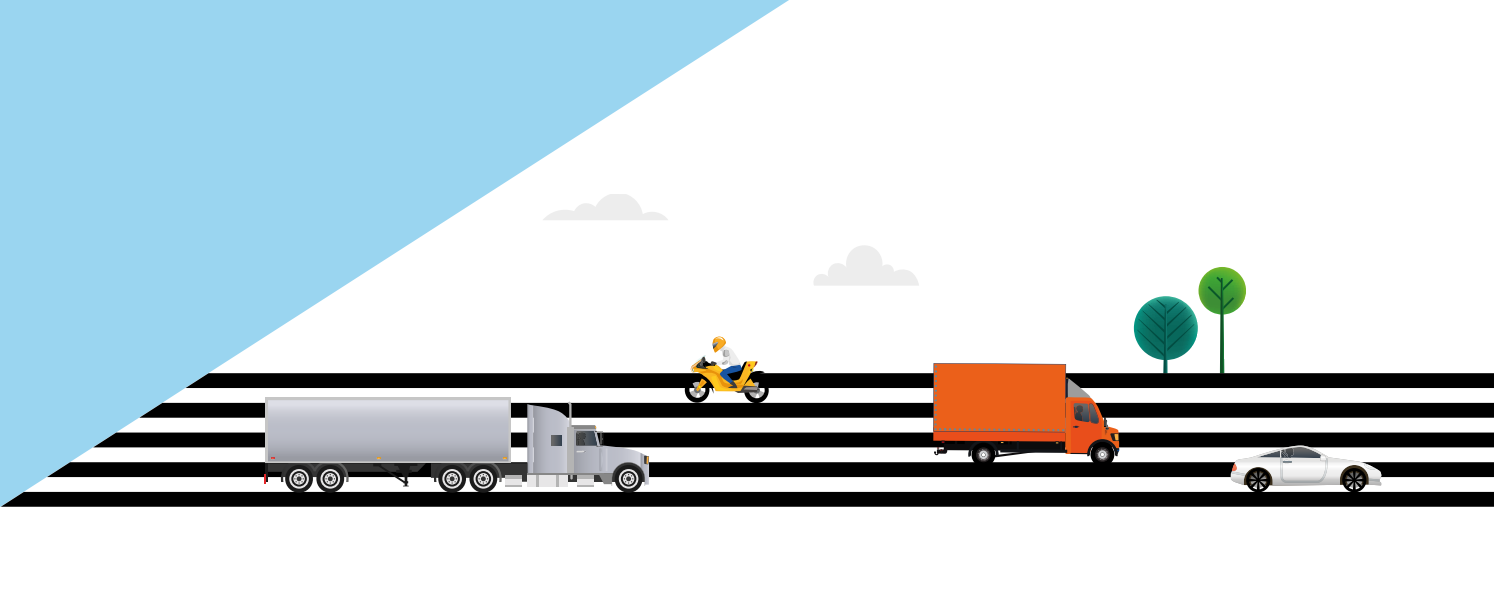
	2021	2020
ACTIF		
Dépôts à participation	14 772 035	13 333 002
À recevoir de la Société	27 762	9 611
Autres actifs	162 767	196 224
	14 962 564	13 538 837
PASSIF		
Passif actuariel	8 367 861	8 140 273
Autres passifs	457 532	440 883
	8 825 393	8 581 156

18. BUDGET 2021

Les données du budget, présentées dans l'état des résultats et du déficit cumulé et dans l'état de la variation de la dette nette, ont été approuvées par le conseil d'administration de la Société le 10 décembre 2020.

19. CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres de 2020 ont été reclassés afin d'être conformes à la présentation adoptée en 2021.



Contrôle routier Québec

Contrôle routier Québec fait partie intégrante de la Société de l'assurance automobile du Québec. En vertu de la *Loi sur l'administration publique*, Contrôle routier Québec a l'obligation de produire un plan général d'intervention dont la Société doit rendre compte. Ses résultats financiers sont inclus dans ceux de la Société.

LA MISSION, LA VISION, LES VALEURS ET LES PRIORITÉS D'INTERVENTION

La mission

Contrôle routier Québec a pour mission d'assurer la surveillance et le contrôle du transport routier des personnes et des biens ainsi que de prévenir et de réprimer les infractions aux lois et règlements régissant cette industrie du transport et à toutes autres lois édictées par le gouvernement, afin :

- d'améliorer la sécurité des usagers de la route;
- d'assurer la protection du réseau routier;
- de veiller au maintien de l'équité concurrentielle dans le domaine du transport des personnes et des biens.

Contrôle routier Québec favorise le partenariat avec les instances gouvernementales, la population, les personnes ou organismes travaillant dans le domaine du transport des personnes et des biens ainsi que les autres agences ou services concernés par l'application de la loi.

La vision

Contrôle routier Québec, par son expertise unique et par l'engagement, les compétences et le professionnalisme de chaque membre de son équipe, est reconnu comme la référence dans le domaine du transport des personnes et des biens et comme un acteur indispensable afin que les routes du Québec soient les plus sécuritaires au monde.

Les valeurs

Pour guider chacun des membres de son personnel dans sa prise de décision et dans ses relations professionnelles, Contrôle routier Québec adhère aux quatre valeurs de la Société, soit l'engagement, la rigueur, la cohérence et le respect.

Les priorités d'intervention

Conformément au plan stratégique de la Société et aux objectifs gouvernementaux, Contrôle routier Québec priorise les interventions qui ont des effets significatifs sur la sécurité routière. En 2021, ses priorités d'intervention visaient le comportement des conducteurs et la sécurité des véhicules lourds.

LES RÉSULTATS DU PLAN GÉNÉRAL D'INTERVENTION

Contrôle routier Québec a mis en œuvre son Plan général d'intervention 2021-2025, qui s'inscrit dans les enjeux du Plan stratégique 2021-2025 de la Société.

En réalisant des actions avec les partenaires concernés par l'industrie du transport des personnes et des biens, Contrôle routier Québec se positionne comme un acteur clé au service de la sécurité routière.

Enjeu 1

Votre sécurité routière

Par ses interventions sur la route et en entreprise, Contrôle routier Québec veille chaque jour à la sécurité routière en s'assurant du comportement sécuritaire des conducteurs et de la conformité des véhicules lourds. C'est par le juste équilibre de ses activités de contrôle, de prévention et de sensibilisation que Contrôle routier Québec contribue à l'amélioration du bilan routier ainsi qu'à la protection des infrastructures.

Afin d'accroître cette contribution, le Plan général d'intervention 2021-2025 accorde la priorité aux interventions ayant le plus d'incidences sur la sécurité routière.

ORIENTATION 1.1

Vous inciter à adopter des comportements sécuritaires

OBJECTIF 1.1.1

Cibler davantage nos efforts pour agir sur les comportements à risque de nos clients

INDICATEURS	VALEUR DE DÉPART ³⁰	RÉSULTAT 2021	CIBLE 2021	CIBLE 2022	CIBLE 2023	CIBLE 2024	CIBLE 2025
Taux de décès par 100 000 habitants dans les collisions impliquant un véhicule lourd	0,94	0,95	0,92	0,90	0,89	0,87	0,86
Taux de blessés graves par 100 000 habitants dans les collisions impliquant un véhicule lourd	2,29	1,79	2,25	2,21	2,16	2,12	2,09
Taux de décès et de blessés par 100 000 habitants dans les collisions impliquant un véhicule lourd	42,9	30,7	42,1	41,3	40,5	39,8	39,1

Dans un contexte marqué par une deuxième année de pandémie, Contrôle routier Québec a su adapter ses activités de contrôle et de prévention en se concentrant sur les situations les plus à risque. Ces efforts ont notamment contribué à l'atteinte de deux des trois cibles fixées.

³⁰ Valeur de 2019 utilisée comme valeur de départ.

OBJECTIF 1.1.2

Améliorer la conformité du transport des personnes et des biens

INDICATEUR	VALEUR DE DÉPART ³¹	RÉSULTAT 2021	CIBLE 2021	CIBLE 2022	CIBLE 2023	CIBLE 2024	CIBLE 2025
Taux de conformité du transport des personnes	88 %	nd	88 %	89 %	89 %	90 %	90 %

La pandémie ayant occasionné un ralentissement dans ce type de transport, notamment en ce qui a trait aux autocars, Contrôle routier Québec n'a pu réaliser un nombre suffisant de vérifications sur route en 2021 pour établir le taux de conformité du transport de personnes.

INDICATEUR	VALEUR DE DÉPART ³²	RÉSULTAT 2021	CIBLE 2021	CIBLE 2022	CIBLE 2023	CIBLE 2024	CIBLE 2025
Taux de conformité du transport des biens	71 %	74 %	72 %	73 %	74 %	75 %	76 %

En 2021, Contrôle routier Québec a continué à s'adapter au contexte de la pandémie afin de maintenir l'accent sur la prévention et la sensibilisation lors de ses interventions. Le ciblage, lors de ses opérations, des éléments ayant le plus d'incidences sur le comportement du conducteur et la sécurité des véhicules, tels que les heures de conduite et de repos, la ronde de sécurité, le port de la ceinture, l'utilisation du cellulaire, la vitesse, l'état des freins et de l'arrimage ainsi que l'entretien général des véhicules, s'est donc poursuivi et a permis le dépassement de la cible.

OBJECTIF 1.1.3

Optimiser la couverture du territoire

INDICATEUR	VALEUR DE DÉPART ³²	RÉSULTAT 2021	CIBLE 2021	CIBLE 2022	CIBLE 2023	CIBLE 2024	CIBLE 2025
Nombre de contrôleurs routiers	271	277	275	307	328	328	328

Soucieux d'investir tous les efforts nécessaires pour demeurer un acteur clé au service de la sécurité routière, Contrôle routier Québec s'est fixé des cibles précises quant au nombre de contrôleurs routiers nécessaires pour remplir adéquatement sa mission. En 2021, Contrôle routier Québec a donc procédé à l'embauche et à la formation de nouveaux contrôleurs routiers, contribuant ainsi à l'atteinte de la cible annuelle.

³¹ Valeur de 2019 utilisée comme valeur de départ.

³² Valeur de 2020 utilisée comme valeur de départ.

Enjeu 2

Votre expérience client

Dans un contexte de transformation organisationnelle, la Société s'est fixée pour objectif de maintenir et de renforcer la satisfaction de sa clientèle. À cet effet, elle réalise des projets pour améliorer la qualité de ses services en collaboration avec un ensemble de partenaires.

ORIENTATION 2.1

Vous offrir des services sécurisés, simplifiés et accessibles

OBJECTIF 2.1.1

Être à l'écoute de nos clients dans l'évolution de nos services

INDICATEUR	VALEUR DE DÉPART ³³	RÉSULTAT 2021	CIBLE 2021	CIBLE 2022	CIBLE 2023	CIBLE 2024	CIBLE 2025
Indice de satisfaction des transporteurs	8,35	8,19	8,35	8,35	Atteindre un indice supérieur au plus élevé entre 8,35 et la moyenne des 2 dernières années	Atteindre un indice supérieur au plus élevé entre 8,35 et la moyenne des 2 dernières années	Atteindre un indice supérieur au plus élevé entre 8,35 et la moyenne des 2 dernières années

L'année 2021 a présenté son lot de défis sur le plan de la dynamique des services à la clientèle, notamment en raison de la prolongation des mesures sanitaires. On observe que l'indice de satisfaction des transporteurs n'atteint pas la cible et affiche même un léger recul. Contrôle routier Québec considère cette variation comme une occasion d'accroître ses efforts tout en restant à l'écoute de sa clientèle.

³³ Valeur de 2019 utilisée comme valeur de départ.

LA GESTION DES RESSOURCES HUMAINES ET FINANCIÈRES

Gestion des ressources humaines

En 2021, Contrôle routier Québec a effectué 859 931 heures rémunérées³⁴.

Répartition de l'effectif de Contrôle routier Québec utilisé par catégories d'emplois en heures rémunérées (en milliers) pour la période du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2021

	CONTRÔLEURS ROUTIERS SUR ROUTE	CONTRÔLEURS ROUTIERS EN VÉRIFICATION MÉCANIQUE	CONTRÔLEURS ROUTIERS EN ENTREPRISE	PERSONNEL DE SOUTIEN OPÉRATIONNEL	PERSONNEL DE SOUTIEN ADMINISTRATIF	CADRES	TOTAL
Directions régionales	515	—	42	41	6	34	638
Siège social	26	9	0	72	90	25	222
TOTAL 2021	541	9	42	113	96	59	860
Total 2020	544	11	37	123	91	59	865

Gestion des ressources financières

En 2021, les charges relatives au mandat de Contrôle routier Québec s'élèvent à 75,7 millions de dollars, ce qui représente une augmentation de 0,8 million de dollars (+1,1 %) par rapport à 2020. Cette stabilité s'explique principalement par le ralentissement du processus d'embauche de nouveaux contrôleurs routiers.

Les résultats détaillés de Contrôle routier Québec pour l'exercice clos le 31 décembre 2021 sont présentés à la note 6 des états financiers de la Société de l'assurance automobile du Québec.

Contrôle routier Québec est financé principalement par une contribution du gouvernement du Québec, qui découle d'une entente entre la Société de l'assurance automobile du Québec et le ministère des Finances du Québec. Cette contribution équivaut aux dépenses relatives au mandat de Contrôle routier Québec moins les autres revenus, jusqu'à la somme maximale prévue par l'entente. Les modalités de financement conclues avec le ministère des Finances du Québec pour 2021 ont été respectées.

³⁴ Ce nombre exclut les heures rémunérées imputées à l'administration de l'activité de contrôle routier. Au total, le mandat de contrôle routier a sollicité 932 382 heures rémunérées en 2021.

LE COMITÉ CONSULTATIF

Dans le but d'optimiser ses activités en partenariat, Contrôle routier Québec travaille en étroite collaboration avec les membres d'un comité consultatif formé de représentants de l'industrie et de partenaires gouvernementaux. Les membres de ce comité formulent des avis en matière de vision, d'orientations, de planification stratégique, d'objectifs et d'indicateurs de performance. Au cours de l'année 2021, le comité consultatif a tenu deux rencontres.

Ce comité, présidé par M. Guy Tremblay, est composé des personnes suivantes :

M. Simon Mercier,

Association des mandataires en vérification mécanique du Québec;

M^{me} Marie-Andrée Gagnon-Cloutier,

Commission des transports du Québec;

M. David Côté,

Ministère des Transports du Québec;

M^{me} Chloé St-Amand,

Comité sectoriel de main-d'œuvre de l'industrie du transport routier;

M^{me} Louise Bonneau,

Association des directeurs de police du Québec;

M^{me} Gisèle Bourque,

Association des constructeurs de routes et grands travaux du Québec;

M. Réjean Breton,

Association des professionnels du dépannage du Québec;

M. Marc Cadieux,

Association du camionnage du Québec;

M. Michaël Brochu,

Service de police de la Ville de Montréal;

M. François Fortin,

Vice-présidence au contrôle routier et à la sécurité des véhicules, Société de l'assurance automobile du Québec;

M. Jean-François Côté,

Conseil de l'industrie forestière du Québec;

M. Luc Lafrance,

Fédération des transporteurs par autobus;

M. Paul Leduc,

Sûreté du Québec;

M. Gaétan Légaré,

Association nationale des camionneurs artisans du Québec;

M. Claude Pigeon,

Vice-présidence au contrôle routier et à la sécurité des véhicules, Société de l'assurance automobile du Québec;

M^{me} Annie Roy,

Association des propriétaires de machinerie lourde du Québec;

M^{me} Antoinette Tannous,

Revenu Québec.



LA GOUVERNANCE

Le conseil d'administration

La Société est administrée par un conseil d'administration composé de 9 à 15 membres nommés par le gouvernement, dont le président du conseil et le président et chef de la direction. Le conseil et ses membres sont soumis au Code d'éthique et de déontologie des administrateurs et vice-présidents de la Société de l'assurance automobile du Québec, qui est conforme aux dispositions de la *Loi sur la gouvernance des sociétés d'État*, adoptée en décembre 2006 par l'Assemblée nationale. Au 31 décembre 2021, le conseil comptait 15 membres.

Entre autres mandats, le conseil d'administration s'assure que la Société s'acquitte de ses obligations par une saine gestion de ses activités et qu'elle atteint le niveau de performance attendu.

Par ailleurs, dans le contexte exceptionnel de la pandémie de COVID-19, les membres du conseil d'administration ont fait preuve d'une grande disponibilité pour soutenir et conseiller la direction. Ils ont également suivi assidûment les résultats de l'application des protocoles et des mesures sanitaires déployés par la Société pour assurer la sécurité de sa clientèle et de ses employés.

En 2021, le conseil d'administration a tenu 11 séances, en plus des 44 séances tenues par ses 4 comités permanents et son comité ad hoc mis en place pour sélectionner des candidats et candidates au poste de président ou présidente et chef de la direction.

Les 4 comités permanents du conseil d'administration sont :

- le comité de gouvernance et d'éthique;
- le comité des clientèles et ressources humaines;
- le comité actif-passif et vérification;
- le comité des technologies de l'information et de la cybersécurité.

À la fin de chacune des séances du conseil d'administration et de ses comités, les membres se réunissent à huis clos en présence du président et chef de la direction, puis en son absence. De plus, ils reçoivent un rapport d'activité de chacun des comités au début de toutes les séances du conseil d'administration. Par ailleurs, au terme de chacune des séances du comité actif-passif et vérification, ses membres se réunissent également à huis clos, en présence cette fois du directeur de la vérification interne et de l'évaluation des programmes et en l'absence de la direction.

Au cours de l'année, le conseil a également :

- adopté le Plan stratégique 2021-2025 de la Société;
- effectué un suivi régulier des indicateurs de performance de la Société et de la mise en œuvre de ses projets prioritaires.

De plus, sur la recommandation du comité de gouvernance et d'éthique, le conseil a :

- approuvé le rapport annuel de gestion 2020 de la Société;
- approuvé la liste des organismes que la Société peut consulter pour connaître la valeur ajoutée que les candidats et candidates aux postes d'administrateur ou d'administratrice du conseil seraient susceptibles d'apporter à la Société;
- revu pour 2022 la composition du comité qui suivra l'avancement du projet stratégique d'implantation du progiciel de gestion intégré afin que celui-ci couvre les volets technologies de l'information, finances et services à la clientèle;
- statué sur la façon de tenir les séances du conseil et de ses comités en 2022 afin de tenir compte de la situation pandémique et des nouvelles technologies en place.

Avec l'apport des membres du comité des clientèles et ressources humaines, le conseil a également :

- procédé à la nomination d'une vice-présidente aux finances et au contrôle organisationnel, poste qui était pourvu de manière intérimaire;
- suivi l'expérience client, en se penchant notamment sur les plans d'amélioration des services et les indices de satisfaction de la clientèle;
- suivi l'évolution du bilan routier et des stratégies mises en place pour contribuer à son amélioration;
- évalué la performance de la présidente et chef de la direction.

Par ailleurs, avec le concours des membres du comité actif-passif et vérification, le conseil a notamment :

- approuvé la remise d'un excédent de capital de 1,158 milliard de dollars à plus de 6,4 millions de Québécois et Québécoises détenteurs de permis de conduire sous forme d'un congé de paiement de la contribution d'assurance en 2022 et en 2023;
- approuvé les états financiers du Fonds d'assurance et de la Société pour l'exercice clos le 31 décembre 2020;
- approuvé les budgets 2022 du Fonds d'assurance et de la Société ainsi que celui destiné aux projets d'investissement.

De concert avec les membres du comité actif-passif et vérification et ceux du comité des technologies de l'information et de la cybersécurité, le conseil a suivi de façon particulière le projet stratégique d'implantation du progiciel de gestion intégré visant la modernisation des services à la clientèle.

De plus, avec l'apport des membres du comité des technologies de l'information et de la cybersécurité, le conseil a aussi :

- suivi les investissements faits en matière de technologie de l'information;
- suivi les actions mises en place pour assurer la sécurité de l'information numérique;
- suivi la participation de la Société aux travaux du gouvernement en matière de transformation numérique.

En terminant, un comité ad hoc a été mis sur pied à la suite du départ à la retraite de la présidente et chef de la direction de la Société afin de lui assurer une succession. Ainsi, avec l'apport de ce comité, le conseil d'administration a recommandé au gouvernement du Québec des candidats et des candidates répondant aux exigences du poste.

LA PRÉSIDENTE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le président du conseil d'administration de la Société est nommé par le gouvernement pour un mandat de cinq ans. En plus de représenter la Société auprès du ministre des Transports et du gouvernement, le président dirige les réunions du conseil et voit au bon fonctionnement de celui-ci ainsi qu'à celui des comités. Il est responsable de l'application du *Règlement sur la gouvernance de la Société de l'assurance automobile du Québec* et du *Fonds d'assurance automobile du Québec* et s'assure du suivi des décisions du conseil d'administration.

Membre d'office de tous les comités du conseil, le président veille à ce qu'ils présentent régulièrement des rapports. Enfin, il coordonne le fonctionnement du conseil et l'évaluation du rendement de ses membres.

Le conseil d'administration



1



2



3



4



5



6



7



8

1 Konrad Sioui

2 Nathalie Tremblay

3 Denis Marsolais

4 Louise Champoux-Paillé

5 Corinne Charette

6 Brigitte Corbeil

7 Christian Cyr

8 Jean-Marie De Koninck



9



10



11



12



13



14



15



16

9 Stéphan Deschênes

10 Stéphanie Desforbes

11 Claudia Di Iorio

12 François Geoffrion

13 Olivier Normandin

14 Sylvie Thivierge

15 Ka Yan Lisa To

16 Louise Turgeon

LES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

La présente section donne de l'information sur le profil de compétences des administrateurs et administratrices de la Société, sur leur assiduité aux réunions du conseil d'administration et des comités dont ils sont membres ainsi que sur leur rémunération.

Étant sensible à l'importance de la diversité au sein de son conseil d'administration, la Société reconnaît la richesse que représente la variété caractérisant ses membres, notamment sur les plans de l'expérience, de l'âge, du genre et de la culture.

Au 31 décembre 2021, le conseil d'administration comptait 15 membres, dont un membre âgé de 35 ans et moins, 4 membres âgés de 50 ans et moins et 11 membres âgés de plus de 50 ans.

KONRAD SIOUI

Membre indépendant

Président du conseil d'administration depuis le 28 janvier 2021

- Capitale-Nationale
- Milieu de l'administration publique
- Nommé le 28 janvier 2021
- Mandat de cinq ans

Titulaire d'une maîtrise en administration publique de l'École nationale d'administration publique, Konrad Sioui se spécialise dans les mandats d'ordres stratégique, économique et social. Il a été grand chef de la nation huronne-wendate de 2008 à 2020 et, précédemment, il a été notamment directeur général de la nation innue de Uashat Mak Mani-Utenam ainsi que conseiller principal à la Commission royale sur les peuples autochtones et spécialiste des Premières Nations au Sénat du Canada. Il a également été le président fondateur et chef régional de l'Assemblée des Premières Nations du Québec et du Labrador.

Très tôt dans sa carrière, Konrad Sioui s'est impliqué en matière de solidarité sociale en étant officier de développement économique et de l'emploi autochtone au ministère de l'Emploi et de l'Immigration du Canada.

NATHALIE TREMBLAY

Membre

Présidente et chef de la direction jusqu'au 16 janvier 2022

- Capitale-Nationale
- Milieux de l'assurance et de la finance
- Nommée le 3 mai 2010
- Nommée de nouveau le 28 novembre 2012
- Nommée de nouveau le 28 novembre 2017
- Mandat de cinq ans
- Comptable professionnelle agréée (FCPA, FCA)

Nathalie Tremblay est Fellow de l'Ordre des comptables professionnels agréés du Québec. Diplômée de l'Université Laval, elle a essentiellement fait carrière en gestion au sein de la fonction publique québécoise. Elle y a notamment occupé les postes de sous-ministre adjointe – Contrôleur des finances et de vice-présidente à la Société de l'assurance automobile du Québec. De mai 2010 à janvier 2022, M^{me} Tremblay a été présidente et chef de la direction de la Société.

DENIS MARSOLAIS

Membre

Président et chef de la direction depuis le 17 janvier 2022

- Montréal
- Milieux du droit notarial et de la fonction publique
- Nommé le 17 janvier 2022
- Mandat de cinq ans
- Notaire émérite

Denis Marsolais est notaire émérite. Diplômé de l'Université de Sherbrooke, il a été président de la Chambre des notaires du Québec pendant 13 ans avant d'entamer son parcours dans la haute fonction publique québécoise. Il a notamment été président de la Commission municipale du Québec, sous-ministre au ministère de la Justice, au ministère de la Sécurité publique et au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports. Il a également été coroner en chef pendant quelques années ainsi que curateur public. Depuis le 17 janvier 2022, M. Marsolais est président et chef de la direction de la Société.

LOUISE CHAMPOUX-PAILLÉ

Membre indépendante

Membre du comité actif-passif et vérification

Membre du comité de gouvernance et d'éthique

- Montréal
- Milieu des affaires
- Nommée le 26 février 2014
- Nommée de nouveau le 6 juin 2018
- Mandat de quatre ans
- Économiste, MBA
- Codirectrice
Centre Lorenzetti
Université Concordia
- Administratrice de sociétés certifiée (ASC)

Louise Champoux-Paillé est économiste, titulaire d'une maîtrise en gestion avec la mention d'excellence ainsi que d'une maîtrise en muséologie. Travaillant dans le milieu des services financiers et des services professionnels depuis 30 ans, elle y a occupé différentes fonctions stratégiques, dont celle de présidente du conseil et chef de la direction du Bureau des services financiers du Québec, organisme provincial de réglementation visant l'encadrement de l'industrie de la distribution des produits d'assurance, des fonds communs de placement et de la planification financière. Elle agit présentement comme codirectrice du Centre Lorenzetti de l'Université Concordia, qui vise la promotion de l'entrepreneurship et du leadership au féminin, et comme chargée de cours en gouvernance et gestion de risques à l'École des sciences de la gestion de l'UQAM. Elle a été nommée chevalière de l'Ordre national du Québec en 2012 et membre de l'Ordre du Canada en 2016. Elle est également vice-présidente du conseil d'administration du CHU Sainte-Justine et elle siège au comité de gouvernance de l'Ordre des comptables professionnels agréés du Québec comme membre externe.

CORINNE CHARETTE

Membre indépendante

Présidente du comité des technologies de l'information et de la cybersécurité

- Montréal
- Milieu des affaires
- Nommée le 6 juin 2018
- Mandat de quatre ans
- Senior Fellow
Université Concordia
- Ingénieure, membre de l'Ordre des ingénieurs du Québec

Titulaire d'un baccalauréat en sciences, génie électrique, de l'Université Concordia, Corinne Charette possède plusieurs années d'expérience dans le secteur privé et la fonction publique canadienne. Elle a notamment été dirigeante principale de l'information du gouvernement du Canada au Secrétariat du Conseil du trésor et sous-ministre adjointe principale du Secteur du spectre, des technologies de l'information et des télécommunications (STIT). Elle a également occupé des postes de direction chez Transat, CANAFE, CIBC et KPMG. Elle agit présentement à titre de professeure adjointe de gestion des renseignements personnels numériques à l'Université Concordia en plus de contribuer au mentorat d'entreprises en incubation et aux stratégies numériques de cette université. Depuis 2018, elle est membre indépendante représentant le Québec au conseil d'ENCQOR, un projet qui consiste en un partenariat public-privé dans le domaine des communications 5G à très haute vitesse, et, depuis 2021, elle est membre du conseil d'administration de la Fondation du Grand Montréal.

BRIGITTE CORBEIL

Membre indépendante

Membre du comité actif-passif et vérification

Membre du comité des clientèles et ressources humaines

- Montérégie
- Milieu de l'assurance
- Nommée le 30 septembre 2009
- Nommée de nouveau le 18 décembre 2013
- Nommée de nouveau le 4 juillet 2017
- Mandat de deux ans³⁵
- Directrice générale
Fonds d'assurance responsabilité professionnelle de l'Ordre des pharmaciens du Québec
- Administratrice de sociétés certifiée (ASC)

Titulaire d'une maîtrise en administration des affaires de l'École des hautes études commerciales de Montréal, Brigitte Corbeil est aussi titulaire d'un baccalauréat en actuariat de l'Université Laval. Elle a occupé divers postes au Groupement des assureurs automobiles et au Bureau d'assurance du Canada avant de devenir vice-présidente et directrice générale des deux organismes. Administratrice de sociétés certifiée (ASC), M^{me} Corbeil a été vice-présidente au développement des affaires à La Personnelle, assurances générales inc. Elle est actuellement directrice générale du Fonds d'assurance responsabilité professionnelle de l'Ordre des pharmaciens du Québec (FARPOPQ).

³⁵ En vertu de la *Loi sur la Société de l'assurance automobile du Québec*, à l'expiration de leur mandat, les membres du conseil d'administration demeurent en fonction jusqu'à ce qu'ils soient remplacés ou nommés de nouveau.

CHRISTIAN CYR

Membre indépendant

Membre du comité des technologies de l'information et de la cybersécurité

- Montréal
- Milieu des affaires
- Nommé le 20 mars 2019
- Mandat de quatre ans

Christian Cyr est titulaire d'une maîtrise en administration des affaires de l'Université Concordia et d'un baccalauréat en actuariat de l'Université Laval. M. Cyr a agi à titre de cadre supérieur et de conseiller stratégique, principalement au sein d'institutions financières et de sociétés d'assurance. Ses responsabilités l'ont notamment amené à diriger et à appuyer des équipes de professionnels spécialisés dans la planification stratégique, le marketing, le développement de solutions et de produits, l'expérience client, l'actuariat et la gestion de projets. Il a été membre de l'Institut canadien des actuaires, de la Society of Actuaries, du Project Management Institute et de l'Ordre des administrateurs agréés du Québec. Il agit actuellement à titre de mentor au sein du Réseau mentorat et siège au conseil d'administration de la Corporation de développement économique de Deschambault-Grondines. Il a également siégé au conseil d'administration d'Intégration jeunesse du Québec et de NEI Investments.

JEAN-MARIE DE KONINCK

Membre

Membre du comité des clientèles et ressources humaines

Membre du comité de gouvernance et d'éthique

- Capitale-Nationale
- Milieux universitaire et de la sécurité routière
- Nommé le 1^{er} avril 2015
- Nommé de nouveau le 18 décembre 2019
- Mandat de quatre ans
- Professeur émérite
Département de mathématiques
et de statistique
Université Laval

Jean-Marie De Koninck est titulaire d'un baccalauréat ès sciences de l'Université Laval ainsi que d'une maîtrise et d'un doctorat en mathématiques de la Temple University (Pennsylvanie). Il est professeur émérite au Département de mathématiques et de statistique de l'Université Laval. Il est le président fondateur de l'Opération Nez rouge. Il a également été très actif dans les médias durant les dix années où il a agi comme président de la Table québécoise de la sécurité routière. Jean-Marie De Koninck est à la tête de nombreux projets, dont Sciences et mathématiques en action (SMAC), qui vise à renforcer chez les jeunes l'intérêt pour les mathématiques et les sciences et à démystifier les mathématiques auprès de la population en général. M. De Koninck est l'auteur de 17 livres et de 167 articles publiés dans des journaux scientifiques. Il est aussi reconnu en tant qu'excellent vulgarisateur, comme le démontrent ses ouvrages de la collection « En chair et en maths », son livre portant sur la sécurité routière, *Routes et déroutes*, et son dernier recueil, *Cette science qui ne cesse de nous étonner*. Il siège également aux conseils d'administration de l'Opération Nez rouge et du Club de natation du Rouge et Or de l'Université Laval.

STÉPHAN DESCHÊNES

Membre

- Montérégie
- Milieu de la sécurité routière
- Nommé le 13 décembre 2021
- Mandat de quatre ans
- Ingénieur
Membre de l'Ordre des ingénieurs
du Québec

Titulaire d'un baccalauréat en génie rural de l'Université Laval, Stéphan Deschênes est membre de l'Ordre des ingénieurs du Québec. Il a principalement travaillé au ministère des Transports du Québec, où il a été notamment sous-ministre adjoint aux grands projets routiers et à la région métropolitaine de Montréal ainsi que directeur général de grands projets, tels que l'échangeur Turcot et le pont tunnel Louis-Hippolyte-La Fontaine. Actuellement, M. Deschênes est un administrateur d'État à la préretraite.

STÉPHANIE DESFORGES

Membre indépendante

- Saguenay–Lac-Saint-Jean
- Milieu des affaires
- Nommée le 13 décembre 2021
- Mandat de quatre ans
- Directrice, Communications
et Affaires publiques
Administration portuaire du Saguenay

Titulaire d'une maîtrise en administration publique de l'Université de Moncton, Stéphanie Desforges est aussi titulaire d'un baccalauréat en communication publique de l'Université Laval. Elle a accompagné plusieurs organisations en matière de relations publiques et de positionnement stratégique. Elle a notamment été directrice chez TACT après avoir effectué un séjour en France où elle a été rédactrice pour des entreprises québécoises. Depuis 2019, elle occupe le poste de directrice, Communications et Affaires publiques, à l'Administration portuaire du Saguenay. Elle a également lancé sa propre entreprise de vente d'accessoires de sport et de plein air. M^{me} Desforges a par ailleurs siégé à différents conseils d'administration, dont ceux de la Fondation de l'Institut de cardiologie et de pneumologie de Québec et du Salon Carrière Formation de Québec.

CLAUDIA DI IORio

Membre indépendante

Membre du comité des clientèles et ressources humaines

- Montréal
- Milieux de la sécurité routière et du droit
- Nommée le 4 juillet 2017
- Nommée de nouveau le 1^{er} décembre 2021
- Mandat de quatre ans
- Avocate et conseillère juridique
Legal Suite Canada

Victime d'un accident qui a failli lui coûter la vie en 2010, Claudia Di Iorio s'est donné pour mission de sensibiliser la population, plus particulièrement les jeunes, à l'importance de la sécurité sur nos routes. Ainsi, elle donne des conférences dans les écoles secondaires, cégeps et universités afin de sensibiliser les jeunes aux conséquences de l'alcool et des comportements dangereux au volant. À titre de porte-parole dans le cadre de la consultation publique sur la sécurité routière au Québec menée à l'hiver 2017, elle a pu acquérir des connaissances de pointe en la matière. Diplômée de l'Université Concordia et de la Faculté de droit de l'Université McGill, elle est membre du Barreau du Québec. Elle travaille à titre d'avocate et de conseillère juridique chez Legal Suite Canada, une entreprise d'édition de logiciels juridiques. De plus, elle siège au conseil d'administration du Bureau du taxi de Montréal et donne des conférences sur la place des jeunes en matière de gouvernance dans différentes universités.

FRANÇOIS GEOFFRION

Membre indépendant

Membre du comité actif-passif et vérification

Membre du comité des technologies de l'information et de la cybersécurité

- Capitale-Nationale
- Milieu de la fonction publique
- Nommé le 18 décembre 2013
- Nommé de nouveau le 6 juin 2018
- Mandat de quatre ans

Titulaire d'un baccalauréat en économie de l'Université Laval, François Geoffrion possède plusieurs années d'expérience dans la fonction publique québécoise. Il a notamment été sous-ministre dans divers ministères au cours de sa carrière et a également été premier vice-président au développement stratégique à la Caisse de dépôt et placement du Québec (CDPQ) ainsi que vice-président au développement de l'entreprise au Groupe LGS inc.

OLIVIER NORMANDIN

Membre indépendant

- Estrie
- Milieux du droit et des affaires
- Nommé le 13 décembre 2021
- Mandat de quatre ans
- Avocat
Normandin Gravel Rhéaume Avocats inc.

Titulaire d'une licence en droit de l'Université d'Ottawa et d'un certificat en relations internationales de l'Université de Sherbrooke, Olivier Normandin est membre du Barreau du Québec depuis 2010. Il pratique le droit des affaires chez Normandin Gravel Rhéaume Avocats inc., où il est associé. M. Normandin siège aux conseils d'administration du Barreau de Bedford et de la Fondation du Centre hospitalier de Granby. Il a aussi siégé à celui du Centre de prévention du suicide de la Haute-Yamaska. M. Normandin agit également à titre de formateur auprès d'entrepreneurs de sa région dans le cadre d'un programme mis sur pied par le service aux entreprises du Cégep de Granby.

SYLVIE THIVIERGE

Membre indépendante

Membre du comité actif-passif et vérification

Membre du comité des technologies de l'information et de la cybersécurité

- Montérégie
- Milieu des affaires
- Nommée le 19 janvier 2016
- Nommée de nouveau le 25 mars 2020
- Mandat de quatre ans
- Fiscaliste et comptable professionnelle agréée (CPA, CA, M. Fisc.)
Groupe Immobilier Papillon inc.
- Administratrice de sociétés certifiée (ASC)

Fiscaliste et comptable professionnelle agréée, Sylvie Thivierge détient un baccalauréat en sciences comptables de l'Université du Québec à Montréal et une maîtrise en fiscalité de l'Université de Sherbrooke. Elle a travaillé au sein de cabinets comptables, dont Raymond Chabot Grant Thornton et Chamberland Hodge, où elle a accompagné plusieurs entreprises dans des projets de développement, d'expansion, de fusion ou de transfert d'activités. Elle a également été chargée de cours en fiscalité et en comptabilité au niveau collégial pendant de nombreuses années. Depuis 2005, elle occupe le poste de directrice des finances du Groupe Immobilier Papillon. Elle a par ailleurs siégé à différents conseils d'administration du milieu communautaire, dont ceux de la Fondation Le Renfort et de la maison d'hébergement pour femmes et enfants victimes de violence Coup d'elle. Elle a agi également à titre de mentore auprès d'entrepreneurs et comme cochef mentore au comité directeur de la cellule de mentorat du Haut-Richelieu, membre du Réseau M.

KA YAN LISA TO

Membre indépendante

- Montérégie
- Milieu des affaires
- Nommée le 13 décembre 2021
- Mandat de quatre ans
- Cheffe de gestion financière et performance (CPA, CFA, MBA)
Groupe de finance de la Banque de développement du Canada

Ka Yan Lisa To détient un certificat de deuxième cycle en gestion et leadership du Massachusetts Institute of Technology, une maîtrise en administration des affaires de l'Université du Québec à Montréal et un baccalauréat en commerce de l'Université McGill. Elle a notamment occupé différents postes de gestion à la Banque Nationale du Canada. Depuis 2013, elle travaille à la Banque de développement du Canada, où elle est actuellement cheffe de gestion financière et performance. Elle a ainsi une vingtaine d'années d'expérience dans le domaine bancaire et dans la gestion et l'amélioration des processus. Elle a aussi siégé au conseil d'administration de l'Association du Québec pour enfants avec problèmes auditifs.

LOUISE TURGEON

Membre indépendante

Présidente du comité actif-passif et vérification

- Chaudière-Appalaches
- Milieu des affaires
- Nommée le 20 mars 2019
- Mandat de quatre ans
- Comptable professionnelle agréée (CPA, CA)
- Administratrice de sociétés certifiée (ASC)

Membre de l'Ordre des comptables professionnels agréés du Québec, Louise Turgeon a passé la majeure partie de sa carrière dans des postes de cadres supérieurs chez Desjardins Sécurité financière ainsi qu'à la Fédération des caisses Desjardins du Québec. Au sein du Mouvement Desjardins, elle a entre autres occupé des postes de gestion en audit interne, en finances, en service à la clientèle et en développement des affaires.

Depuis 2003, elle siège comme administratrice à différents conseils. Présentement, elle est première vice-présidente du conseil d'administration et présidente du comité d'audit et de gestion des risques d'UV Assurances et elle est membre du conseil d'administration, présidente du comité d'audit et gestion des risques et membre du comité gouvernance, éthique et ressources humaines du Musée national des beaux-arts du Québec.

MEMBRES SORTANTS

LORNA TELFER

Membre indépendante

Présidente du conseil d'administration

- Mandat terminé le 27 janvier 2021
- Montréal
- Milieu du droit
- Nommée le 19 janvier 2016
- Mandat de cinq ans

Diplômée en droit et en histoire de l'Université McGill, Lorna Telfer a travaillé chez Ivanhoé Cambridge inc. de 2010 à 2015, où elle a notamment occupé les fonctions de vice-présidente exécutive, Affaires juridiques, et secrétaire corporative. Auparavant, elle a été avocate associée en droit des sociétés et en gouvernance d'entreprises chez McCarthy Tétrault.

M^{me} Telfer a siégé à plusieurs conseils d'administration, dont ceux d'Assurance vie Banque Nationale, d'Investissement Québec, de la Fondation canadienne des jeunes entrepreneurs, du Musée McCord, de la Fondation des Centres de la jeunesse et de la famille Batshaw et de l'école secondaire Loyola, où elle a assumé la vice-présidence du conseil des gouverneurs. De plus, elle agit à titre d'administratrice au sein des conseils de la Fondation du Musée McCord, de la Fondation de restauration St. Patrick's et de la Fondation Saint-Patrick de Montréal. M^{me} Telfer a présidé le conseil d'administration de la Société du 19 janvier 2016 au 27 janvier 2021.

CONRAD LORD

Membre indépendant

Président du comité des clientèles et ressources humaines

Membre du comité de gouvernance et d'éthique

- Mandat terminé le 12 décembre 2021
- Montréal
- Milieu du droit
- Nommé le 30 mai 2012
- Nommé de nouveau le 30 septembre 2012
- Nommé de nouveau le 4 juillet 2017
- Mandat de quatre ans³⁶
- Avocat
- Lord avocats

Titulaire d'une licence en droit de l'Université d'Ottawa, Conrad Lord est membre du Barreau depuis 1991. Après avoir été substitut du procureur général et procureur de la poursuite de plusieurs cours municipales, où il était, entre autres, spécialisé en matière d'infractions au *Code de la sécurité routière*, M. Lord est passé à la pratique privée. Avocat en droit pénal, il pratique le droit chez Lord avocats, où il est associé principal. M. Lord a été président de l'Association des avocats de la défense du district de Longueuil de 2008 à 2013, président du Comité de droit criminel et pénal du Barreau de Longueuil de 2009 à 2013 et membre de 2014 à 2018, membre du conseil d'administration de l'Association des avocats de la défense de Montréal (AADM) de 2010 à 2012 et membre du Comité sur l'administration de la justice en matière criminelle du Barreau de Montréal de 2013 à 2015. Il a également occupé les fonctions de coroner à temps partiel d'avril 2018 à 2020. Spécialisé en criminalité financière ainsi qu'en éthique et gouvernance d'entreprise, il est formateur auprès de plusieurs cabinets d'avocats dans le cadre de la formation obligatoire du Barreau du Québec.

MICHEL R. SAINT-PIERRE

Membre indépendant

Président du comité de gouvernance et d'éthique

Membre du comité des clientèles et ressources humaines

- Mandat terminé le 12 décembre 2021
- Capitale-Nationale
- Milieu des affaires
- Nommé le 4 juillet 2017
- Mandat de quatre ans³⁶
- Membre de l'Ordre des agronomes du Québec
- Conseiller stratégique
- Administrateur de sociétés certifié (ASC)

Diplômé en agronomie de l'Université Laval et en administration de HEC Montréal, Michel R. Saint-Pierre a été, très tôt dans sa carrière, durant la Révolution tranquille, impliqué dans la modernisation des secteurs agricole et agroalimentaire du Québec. Ainsi, après avoir occupé diverses fonctions à la Banque fédérale de développement (aujourd'hui BDC), il a participé, à titre de directeur général adjoint, à la création de la SOQUIA, société d'État vouée au développement du secteur agroalimentaire. Par la suite, il a été successivement président-directeur général de la Régie des assurances agricoles du Québec, président-directeur général de l'Office du crédit agricole, puis de la Société de financement agricole qui lui a succédé, et directeur général du Centre d'insémination du Québec. De retour dans l'administration publique en 2003, il a occupé les fonctions de président-directeur général de la Financière agricole du Québec, puis de sous-ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation. Enfin, à titre de secrétaire général associé du ministère du Conseil exécutif, il a produit un rapport sur le soutien financier à l'agriculture. Au cours de sa carrière, il a siégé à de nombreux conseils d'administration. Aujourd'hui retraité, il préside le comité directeur de l'Observatoire de la qualité de l'offre alimentaire (Université Laval) et siège comme coprésident à l'Institut Jean-Garon. Il est aussi membre du Réseau d'expertise en conseil stratégique (RECS) affilié à l'ENAP.

³⁶ En vertu de la *Loi sur la Société de l'assurance automobile du Québec*, à l'expiration de leur mandat, les membres du conseil d'administration demeurent en fonction jusqu'à ce qu'ils soient remplacés ou nommés de nouveau.

L'ASSIDUITÉ DES ADMINISTRATEURS³⁷

	CA	CGE	CCRH	CAPV	CTIC- CAPV	CTIC	AD HOC	ATELIER SUR LE PLAN STRATÉGIQUE
Membres								
Konrad Sioui⁽¹⁾ Président du conseil d'administration	10/10	4/4	3/3	9/9	4/5	4/4	18/18	1/1
Nathalie Tremblay Présidente et chef de la direction	10/11	4/4	3/3	10/10	5/5	4/4		1/1
Louise Champoux-Paillé	10/11	4/4		10/10	5/5			1/1
Corinne Charette Présidente du comité des technologies de l'information et de la cybersécurité	11/11				5/5	4/4		1/1
Brigitte Corbeil	11/11		3/3	8/10	4/5			1/1
Christian Cyr	11/11				5/5	4/4		1/1
Jean-Marie De Koninck	11/11	4/4	3/3					1/1
Stéphan Deschênes⁽²⁾								
Stéphanie Desforges⁽²⁾								
Claudia Di Iorio	11/11		3/3					1/1
François Geoffrion	11/11			10/10	5/5	4/4		1/1
Olivier Normandin⁽²⁾								
Sylvie Thivierge	11/11			10/10	5/5	3/4		1/1
Ka Yan Lisa To⁽²⁾								
Louise Turgeon Présidente du comité actif-passif et vérification	11/11			10/10	5/5		18/18	1/1
Membres sortants								
Lorna Telfer⁽³⁾ Présidente du conseil d'administration	1/1			1/1				
Conrad Lord⁽⁴⁾ Président du comité des clientèles et ressources humaines	11/11	4/4	3/3				18/18	1/1
Michel R. Saint-Pierre⁽⁴⁾ Président du comité de gouvernance et d'éthique	11/11	4/4	3/3					1/1

CA : Conseil d'administration

CGE : Comité de gouvernance et d'éthique

CCRH : Comité des clientèles et ressources humaines

CAPV : Comité actif-passif et vérification

CTIC : Comité des technologies de l'information et de la cybersécurité

(1) Président du conseil d'administration depuis le 28 janvier 2021

(2) Membre du conseil d'administration depuis le 13 décembre 2021

(3) Mandat terminé le 27 janvier 2021

(4) Mandat terminé le 12 décembre 2021

³⁷ Un membre appartenant à deux comités réunis pour une même séance est rémunéré pour une seule séance.

LA FORMATION DES ADMINISTRATEURS

Au cours de l'année, la Société a offert à ses administrateurs et administratrices trois formations sur les sujets suivants: le sens de l'État, les tendances en gouvernance ainsi que le rôle et les responsabilités du comité actif-passif et vérification de la Société de l'assurance automobile du Québec. Malgré son titre, cette dernière formation a été offerte à l'ensemble des membres du conseil d'administration. Des membres ont aussi suivi des formations en lien avec leur rôle d'administrateur ou d'administratrice, alors que d'autres, membres d'ordres professionnels, ont pris part à des séances de formation continue.

LA RÉMUNÉRATION VERSÉE AUX ADMINISTRATEURS DE LA SOCIÉTÉ EN 2021

Le gouvernement a établi la rémunération à laquelle les administratrices et administrateurs indépendants ont droit³⁸. Voici ces montants au 31 décembre 2021:

Président du conseil d'administration

Rémunération annuelle	19 947 \$
Montant par présence aux séances du conseil et des comités	934 \$

Membre du conseil

Rémunération annuelle	9 975 \$
Montant par présence aux séances du conseil et des comités	624 \$

Présidente ou président d'un comité stratégique

Rémunération annuelle additionnelle	3 740 \$
-------------------------------------	----------

La rémunération suivante a été versée aux administrateurs de la Société en 2021:

MEMBRES	RÉMUNÉRATION EN 2021
Konrad Sioui, président du conseil d'administration ¹	44 736 \$
Louise Champoux-Paillé	29 631 \$
Corinne Charette, présidente du comité des technologies de l'information et de la cybersécurité	23 391 \$
Brigitte Corbeil	29 007 \$
Christian Cyr	23 391 \$
Jean-Marie De Koninck	21 519 \$
Stéphan Deschênes ²	—
Stéphanie Desforges ²	—
Claudia Di Iorio	19 023 \$
François Geoffrion	29 631 \$
Olivier Normandin ²	—
Sylvie Thivierge	29 007 \$
Ka Yan Lisa To ²	—
Louise Turgeon, présidente du comité actif-passif et vérification	37 115 \$
Membres sortants	
Lorna Telfer, présidente du conseil d'administration ³	21 444 \$
Conrad Lord, président du comité des clientèles et des ressources humaines ⁴	32 123 \$
Michel R. Saint-Pierre, président du comité de gouvernance et d'éthique ⁴	25 883 \$
TOTAL	365 901 \$

- (1) Président du conseil d'administration depuis le 28 janvier 2021
 (2) Membre du conseil d'administration depuis le 13 décembre 2021

- (3) Mandat terminé le 27 janvier 2021
 (4) Mandat terminé le 12 décembre 2021

³⁸ Décret 610-2006 adopté le 28 juin 2006 et modifié par les décrets 962-2006 du 25 octobre 2006, 763-2007 du 12 septembre 2007, 1152-2010 du 15 décembre 2010 et 226-2020 du 25 mars 2020.

LES COMITÉS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le comité de gouvernance et d'éthique

Le comité de gouvernance et d'éthique est chargé d'élaborer des règles de gouvernance pour la conduite des affaires de la Société et pour l'amélioration continue du fonctionnement du conseil d'administration. Il veille à l'application du *Règlement sur la gouvernance de la Société de l'assurance automobile du Québec* et du *Fonds d'assurance automobile du Québec* et du *Code d'éthique et de déontologie des administrateurs et vice-présidents de la Société de l'assurance automobile du Québec*. Il propose, au besoin, des modifications. Il dresse le profil des compétences et de l'expérience que doivent posséder les membres du conseil d'administration et élabore le programme de formation à l'intention de ceux-ci. Le comité s'assure également du respect des valeurs en matière de développement durable à la Société.

Le comité a tenu quatre séances en 2021. Il a notamment procédé à l'évaluation de l'efficacité et de la performance du conseil d'administration et de ses comités. Le comité s'est assuré que la Société respectait ses obligations en matière de diffusion de ses résultats dans le rapport annuel de gestion 2020, y compris en ce qui a trait à la reddition de comptes de la cinquième et dernière année de réalisation du Plan stratégique 2016-2020 et du bilan de développement durable. Il a également apprécié la reddition de comptes annuelle des activités du Bureau-conseil en éthique de la Société ainsi que les résultats du bulletin de performance 2020-2021 de la Société produit par le Secrétariat du Conseil du trésor.

Le comité des clientèles et ressources humaines

Le comité des clientèles et ressources humaines apprécie la performance de la Société au regard de la déclaration de services aux citoyens, des améliorations à apporter aux services, de l'image de la Société et de l'indice de satisfaction de sa clientèle.

Il soutient le conseil d'administration en matière de sécurité routière. À cette fin, il suit l'évolution du bilan routier et la mise en œuvre des actions visant à l'améliorer, apprécie les différentes stratégies de sécurité routière proposées par la direction,

assure le suivi des plans d'action qui en découlent et effectue le suivi des investissements dans la promotion, la sensibilisation et la recherche.

Il est également chargé, entre autres, de s'assurer de la mise en place des politiques concernant les ressources humaines, sous réserve de la *Loi sur la fonction publique* lorsque celle-ci s'applique, de prendre connaissance des résultats des sondages organisationnels et de s'assurer que la direction met en œuvre les actions appropriées, de proposer des critères d'évaluation du président et chef de la direction et de contribuer à la sélection des vice-présidents et vice-présidentes.

En 2021, le comité s'est réuni à trois reprises. Il a accordé une attention particulière aux actions menées par la Société en matière d'expérience client.

Il a passé en revue l'évolution du bilan routier et a apprécié la stratégie de prévention en sécurité routière. Il a recommandé au conseil d'administration la mise en place d'un programme de recherche sur la sécurité routière s'étalant sur une période de trois ans. Il a aussi porté une attention particulière aux activités de contrôle routier.

Par ailleurs, le comité a effectué un suivi du portrait sur le climat organisationnel, y compris du taux de mobilisation. De plus, il a procédé au suivi de la politique de rémunération des vice-présidents et vice-présidentes ainsi qu'à l'énoncé des attentes à l'égard de la présidente et chef de la direction.

Le comité actif-passif et vérification

Le comité actif-passif et vérification a pour mandat d'élaborer, avec la direction, la politique de placement des sommes déposées par le Fonds d'assurance à la CDPQ et, le cas échéant, il la révisé périodiquement. De plus, il élabore la politique de capitalisation avec la direction et s'assure du respect des obligations fiduciaires de la Société en ce qui a trait à la fixation des contributions d'assurance. Le comité effectue un suivi de l'application de la politique de placement par la CDPQ, surveille le rendement des sommes qui y sont déposées et est chargé de toute autre question portant sur les placements. Enfin, il approuve et soumet au conseil d'administration l'entente de service avec la CDPQ.

Le comité a aussi pour mandat de vérifier la conformité de l'information financière, l'efficacité des systèmes de gestion intégrée des risques ainsi que la présence et l'efficacité des contrôles internes du Fonds d'assurance et de la Société. Il s'assure de la gestion des activités de la Direction de la vérification interne et de l'évaluation des programmes. De plus, il s'assure du respect des exigences en matière de saine gestion de même que du respect des lois, des règlements, des politiques et des directives en vigueur dans l'organisation.

Le comité s'est réuni à dix reprises au cours de l'année 2021. En plus d'effectuer le suivi de la gestion de l'actif du Fonds d'assurance, le comité a rencontré la haute direction ou des gestionnaires de portefeuilles spécialisés de la CDPQ à trois reprises.

Le comité a effectué un suivi régulier de la gestion intégrée des risques à la Société et a apprécié le rapport annuel sur la gestion intégrée des risques 2020. Il a recommandé au conseil d'administration l'approbation des états financiers 2020 après avoir procédé à l'examen des résultats de la vérification des états financiers de la Société et du Fonds d'assurance, effectuée conjointement par le Vérificateur général du Québec et le cabinet d'audit et de conseil BDO Canada s.r.l./S.E.N.C.R.L./LLP. Il a analysé les budgets 2022 du Fonds d'assurance et de la Société ainsi que le cadre financier 2022-2026 de cette dernière pour en recommander l'approbation au conseil d'administration.

De plus, il a réalisé l'ensemble des travaux menant à la détermination des contributions d'assurance pour les années 2022 à 2024, y compris l'analyse de la capitalisation du Fonds d'assurance et de sa politique. Il a également recommandé aux membres du conseil d'administration d'approuver la remise aux détenteurs de permis d'un excédent de capital totalisant 1,158 milliard de dollars, pour les années 2022 et 2023, selon des règles d'attribution précises.

Enfin, il a approuvé la planification triennale 2022-2024 de la Direction de la vérification interne et de l'évaluation des programmes et a assuré un suivi des différents rapports produits en cours d'année par cette direction.

Le comité des technologies de l'information et de la cybersécurité

Compte tenu de la place importante de la cybersécurité dans les travaux du comité, le conseil d'administration a convenu de renommer le comité pour refléter davantage l'essence de ses travaux. Ainsi, en 2021, le comité a été renommé «comité des technologies de l'information et de la cybersécurité». Celui-ci traite de la gouvernance, des stratégies, de la planification et des investissements en matière de technologies de l'information et fait des recommandations au conseil d'administration sur ces sujets lorsqu'il le juge approprié. De plus, il évalue les politiques et les plans d'action mis en œuvre, notamment en matière de sécurité de l'information numérique et de la continuité des affaires. Il effectue aussi le suivi des risques, de concert avec le comité actif-passif et vérification.

En 2021, le comité s'est réuni à quatre reprises. Il a assuré le suivi régulier du portefeuille des projets en technologies de l'information, des différents chantiers en technologies de l'information, de la performance globale des technologies de l'information et du bilan de santé des opérations de base. De plus, il a régulièrement analysé les procédés mis en place par la Société pour assurer la cybersécurité de l'information numérique, y compris la sécurité des données personnelles que peut détenir la Société.

Par ailleurs, les membres du comité des technologies de l'information et de la cybersécurité ainsi que ceux du comité actif-passif et vérification se sont réunis à cinq reprises. Au cours de ces séances, les membres de ces deux comités ont suivi rigoureusement l'avancement des travaux du chantier de transformation numérique et ils ont porté une attention particulière à l'évaluation des risques, des coûts et des bénéfices qui en découlent. De plus, ils ont étudié les résultats d'une revue indépendante du projet. Ils ont également effectué un suivi de l'ensemble des risques liés au portefeuille de projets en services numériques et analysé le budget 2022 pour ces projets afin d'en recommander l'approbation au conseil d'administration.

La direction

Le président et chef de la direction est nommé par le gouvernement sur recommandation du conseil d'administration. Il est responsable de l'administration de la Société, qu'il gère de façon à assurer l'atteinte des objectifs fixés dans le respect des lois et des mandats qui lui sont confiés. Il est appuyé dans ses fonctions par un comité de direction composé de six vice-présidents et vice-présidentes, du directeur général de la performance et de la directrice générale des affaires juridiques et secrétaire générale.



1



2



3



4



5

- 1 Nathalie Tremblay
Présidente et chef de la direction
(sortante)
- 2 Denis Marsolais
Président et chef de la direction
- 3 Yves Frenette
Vice-président à l'accès sécuritaire
au réseau routier
- 4 Gisèle Gauthier
Directrice générale des affaires
juridiques et secrétaire générale
- 5 Dave Leclerc
Vice-président aux affaires publiques
et à la stratégie de prévention routière



6



7



8



9



10

- 6 Francine Lépinay
Vice-présidente aux finances
et au contrôle organisationnel
- 7 Karl Malenfant
Vice-président aux ressources
humaines, matérielles
et aux services numériques
- 8 Guillaume Morand
Directeur général de la performance
- 9 Martin Simard
Vice-président à l'indemnisation
des accidentés
- 10 Guy Tremblay
Vice-président au contrôle routier
et à la sécurité des véhicules

LA RÉMUNÉRATION DES CINQ DIRIGEANTS LES MIEUX RÉMUNÉRÉS

Conformément à la *Loi sur la gouvernance des sociétés d'État*, le tableau qui suit présente la rémunération versée en 2021 aux cinq dirigeants les mieux rémunérés de la Société.

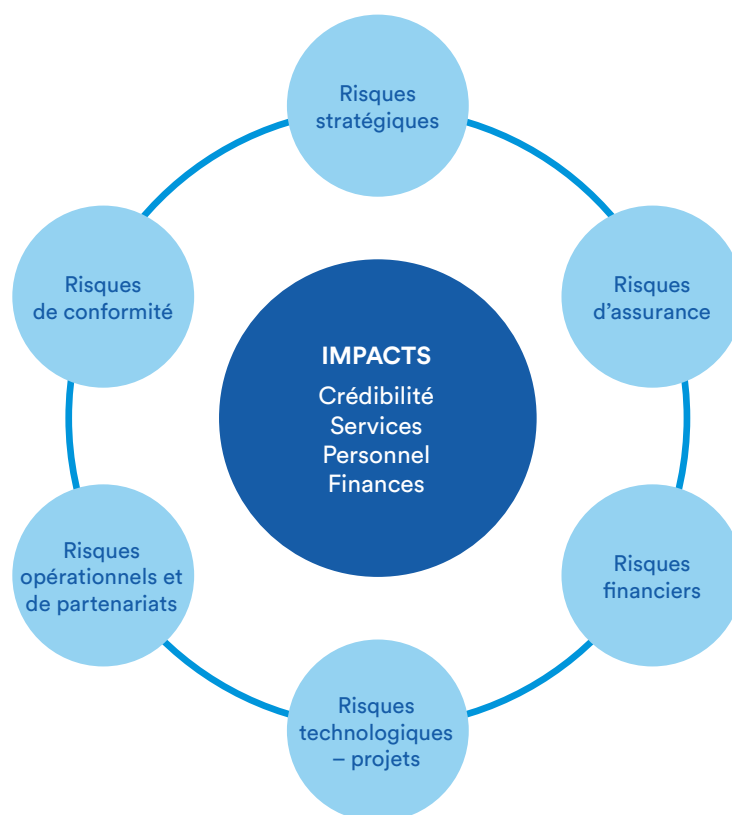
NOM	TITRE	RÉMUNÉRATION DE BASE ^{39,40}	RÉMUNÉRATION VERSÉE ⁴¹	RÉMUNÉRATION VARIABLE	PRIME DE REMPLACEMENT TEMPORAIRE	ALLOCATION DE TRANSITION	TOTAL
Nathalie Tremblay	Présidente et chef de la direction	230 091 \$	229 302 \$				229 302 \$
Karl Malenfant	Vice-président aux ressources humaines, matérielles et aux services numériques	225 624 \$	224 843 \$				224 843 \$
Yves Frenette	Vice-président à l'accès sécuritaire au réseau routier	225 624 \$	224 843 \$				224 843 \$
Dave Leclerc	Vice-président aux affaires publiques et à la stratégie de prévention routière	225 624 \$	224 827 \$				224 827 \$
Guy Tremblay	Vice-président au contrôle routier et à la sécurité des véhicules	208 680 \$	207 908 \$				207 908 \$

³⁹ Les dirigeants bénéficient du régime de retraite du personnel de l'administration supérieure (RRAS) ou du régime supplémentaire de retraite des vice-présidents de la Société. Le principal objectif de ce régime est d'offrir, par le versement de prestations de retraite comparables à celles du RRAS, un traitement équitable aux vice-présidents de la Société qui n'y ont pas accès.

⁴⁰ Rémunération adoptée en 2021 par le Conseil exécutif pour la présidente et chef de la direction et par le conseil d'administration de la Société pour les vice-présidents.

⁴¹ Aucun boni, aucune prime, aucune allocation, aucune compensation ni aucune autre rémunération fondée sur le rendement personnel ou celui de l'organisme n'a été accordé en 2021 aux dirigeants.

LA GESTION INTÉGRÉE DES RISQUES



C'est en 2008, dans la foulée de l'adoption de la *Loi sur la gouvernance des sociétés d'État* (c. G-1.02), qu'une politique sur la gestion intégrée des risques associés à la conduite des affaires de la Société a été adoptée par le conseil d'administration. Après une révision de la politique en 2018, des changements mineurs ont été apportés par la suite en 2021. Les directives élaborées par le Secrétariat du Conseil du trésor concernant la gestion des risques en matière de corruption et de collusion dans les processus de gestion contractuelle y ont été intégrées. Le lien fort existant entre la gestion des risques et les contrôles organisationnels a également été affirmé dans cette politique dont la mise en place et l'application sont assurées par le comité actif-passif et vérification.

Comme toute autre entreprise, la Société est exposée à différents risques dans tous ses secteurs d'activité. Elle a mis en place des pratiques pour évaluer et gérer ces risques afin de maximiser l'atteinte de ses objectifs de performance.

Gouvernance

L'évaluation de chaque famille de risques est présentée aux différents comités du conseil d'administration, qui en font l'examen selon leurs mandats respectifs et selon un plan de travail annuel.

RÉPARTITION DES FAMILLES DE RISQUES ENTRE LES COMITÉS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION	
Comité du conseil d'administration	Famille de risques
Conseil d'administration (CA)	Risques stratégiques
Comité actif-passif et vérification (CAPV)	Risques opérationnels et de partenariats
	Risques de conformité
	Risques d'assurance
	Risques financiers
Comité des technologies de l'information et de la cybersécurité (CTIC)	Risques technologiques – projets

Les vice-présidents ont la responsabilité d'évaluer, d'analyser et de mettre à jour les risques relevant de leur secteur et d'en rendre compte au président et chef de la direction ainsi qu'au comité du conseil d'administration approprié.

À titre de responsable organisationnelle des risques, la vice-présidente aux finances et au contrôle organisationnel offre le soutien et l'encadrement nécessaires pour assurer l'application de la Politique de gestion intégrée des risques dans tous les secteurs de l'organisation. Elle assure la reddition de comptes au comité actif-passif et vérification selon le plan de travail convenu. Ces rapports périodiques présentent de manière agrégée les risques de chacune des familles. La vice-présidente prépare et dépose aussi devant ce même comité un rapport annuel sur la gestion intégrée des risques qui reprend l'ensemble des travaux réalisés dans l'année.

Le comité de direction approuve la reddition de comptes en matière de risques ainsi que l'évaluation des risques stratégiques et les rapports trimestriels.

Le président et chef de la direction et la vice-présidente aux finances et au contrôle organisationnel sont signataires des rapports trimestriels et du rapport annuel sur la gestion intégrée des risques.

La Direction de la vérification interne et de l'évaluation des programmes a réalisé un audit du processus de gestion intégrée des risques et du *Rapport annuel sur la gestion intégrée des risques 2021*. Pour ce faire, elle a apprécié les travaux des différentes vice-présidences qui alimentent les présentations sur les risques faites au comité actif-passif et vérification.

Travaux réalisés en matière de gestion des risques

Les investissements en formation et les exercices de gestion de crise réalisés au cours des dernières années ont permis à la Société d'être mieux préparée pour faire face à la crise survenue en 2020 et qui a persisté en 2021. Les risques spécifiques liés à la pandémie ont été intégrés aux travaux périodiques relatifs à la gestion intégrée des risques.

La Société a participé activement aux travaux coordonnés par le Secrétariat du Conseil du trésor. Elle a été appelée à analyser et à commenter les documents d'encadrement à diffuser pour soutenir les ministères et organismes dans l'implantation d'une gestion intégrée des risques.

Les risques de chacune des familles de risques ont fait l'objet d'une mise à jour au moins une fois au cours de l'année. Ces mises à jour ont été intégrées dans les quatre rapports trimestriels qui ont été déposés devant le comité actif-passif et vérification. Ces rapports lui ont permis d'avoir l'assurance que les principaux risques de l'organisation étaient pris en charge.

Un rapport annuel, accompagné d'un rapport d'audit de la Direction de la vérification interne et de l'évaluation des programmes, faisant l'état des travaux réalisés dans l'année et présentant l'intégralité des risques suivis dans l'organisation a aussi été déposé devant le comité.

De façon générale, l'ensemble des risques désignés comme élevés ou moyens a fait l'objet de mesures de mitigation et de contrôle. Le conseil d'administration et la direction en font un suivi régulier.

LES HONORAIRES VERSÉS AU VÉRIFICATEUR EXTERNE

En 2021, la Société a versé 155 000 \$ en honoraires au cabinet BDO Canada s.r.l./S.E.N.C.R.L. pour l'audit conjoint des états financiers au 31 décembre 2020 de la Société et du Fonds d'assurance.



LES AUTRES OBLIGATIONS

LES RESSOURCES

Les ressources humaines

L'effectif de la Société

Au 31 décembre 2021, l'effectif de la Société comptait 3 956 personnes. De plus, il comptait 96 étudiants et 10 stagiaires. Le nombre d'employés a augmenté en 2021 principalement à la suite de l'embauche de préposés aux permis et à l'immatriculation pour assurer la continuité des services à la clientèle dans le contexte de la pandémie. Des techniciens en administration ont également été embauchés afin de répondre aux besoins liés à la transformation et à l'évolution des emplois.

NOMBRE D'EMPLOYÉS			
	RÉGULIERS	OCCASIONNELS	TOTAL
2021	3 140	816	3 956
2020	2 995	866	3 861
Écart	145	-50	95

Répartition du nombre d'employés selon les mandats de la Société

MANDATS DE LA SOCIÉTÉ	2021	2020	ÉCART
Gestion du Fonds d'assurance automobile du Québec	1 698	1 670	28
Gestion de l'accès sécuritaire au réseau routier	1 676	1 630	46
Contrôle routier	521	503	18
Autres mandats	61	58	3
TOTAL	3 956	3 861	95

Répartition du nombre d'employés selon les régions administratives

RÉGIONS ADMINISTRATIVES	RÉGULIERS	OCCASIONNELS	TOTAL
Capitale-Nationale et Chaudière-Appalaches			
Siège social	1 986	274	2 260
Autres	117	57	174
Total	2 103	331	2 434
Bas-Saint-Laurent et Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	98	67	165
Saguenay-Lac-Saint-Jean et Côte-Nord	74	30	104
Estrie, Mauricie et Centre-du-Québec	115	35	150
Laval, Laurentides, Lanaudière et Outaouais	190	87	277
Montréal	141	88	229
Abitibi-Témiscamingue et Nord-du-Québec	38	12	50
Montréal	381	166	547
TOTAL	3 140	816	3 956

Depuis 2018, la Société participe aux efforts gouvernementaux de régionalisation des emplois. Compte tenu des nouvelles orientations émises concernant les territoires visés, la Société a pris des mesures qui lui ont permis de régionaliser, pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2021, un total de 21 emplois selon les nouveaux critères établis. Il s'agit d'emplois devenus vacants dans les zones urbaines et qui ont été dotés en région. Les efforts de la Société se poursuivront au cours des prochaines années afin d'atteindre la cible de 158 emplois régionalisés d'ici le 30 septembre 2028.

Le taux de départs volontaires

Le «taux de départs volontaires (taux de roulement) du personnel régulier» comprend les départs à la retraite, les démissions et les départs par mutation vers un autre ministère ou organisme. La variation de ce taux, depuis 2020, est attribuable à l'augmentation du nombre de départs par mutation, notamment entraîné par l'augmentation du nombre de postes disponibles dans la fonction publique, et des démissions. Le taux de fidélisation des employés s'est établi à 90,2%⁴², soit un léger recul par rapport à 2020, et ce, dans un contexte marqué par une deuxième année de pandémie. Par ailleurs, dans le cadre du processus de gestion intégrée des talents, la Société a mis en place une démarche organisationnelle soutenant l'identification de la relève des cadres 2, 3 et juridiques au sein de chaque vice-présidence. L'exercice a débuté en 2021 et sera complété en 2022.

Départs volontaires

	2021	2020
Taux de départs volontaires (taux de roulement) du personnel régulier	13,2 %	9,8 %
Taux de fidélisation	90,2 %	93,3 %

Nombre d'employés ayant pris leur retraite, par catégorie d'emplois

CATÉGORIES D'EMPLOIS	2021		2020	
	RÉGULIERS	OCCASIONNELS	RÉGULIERS	OCCASIONNELS
Personnel d'encadrement	13	—	11	—
Personnel professionnel	36	1	47	—
Personnel technicien et assimilé	21	—	23	—
Personnel de bureau	35	1	24	5
Personnel agent de la paix	7	—	6	—
Personnel ouvrier	—	—	—	—
TOTAL	112	2	111	5

Présence au travail

	2021	2020	2019	2018	CIBLE 2021
Taux d'absentéisme maladie (à court et à long terme) ⁴³	6,2 %	5,9 %	6,3 %	6,8 %	6,0 %

Le taux d'absentéisme est resté relativement stable en 2021, ce qui est d'autant plus remarquable dans le contexte de la pandémie. Une attention particulière est portée à l'équilibre lié à la charge de travail ainsi qu'à la santé psychologique et physique des employés.

Le pourcentage d'employés à qui des attentes ont été signifiées et le pourcentage d'employés dont la performance a été évaluée

La culture de performance est bien implantée à la Société et l'évaluation des employés fait partie des pratiques de gestion. En 2021, deuxième année d'utilisation du nouvel outil de gestion des contributions, 90,1% des employés ont été évalués.

Pourcentage d'employés à qui des attentes ont été signifiées et pourcentage d'employés dont la performance a été évaluée

	2021	2020
Pourcentage d'employés à qui des attentes ont été signifiées	94,4 %	92,3 %
Pourcentage d'employés dont la performance a été évaluée	90,1 %	81,8 %

⁴² Taux de fidélisation des employés excluant les retraites.

⁴³ Le «taux d'absentéisme maladie (à court et à long terme)» comprend les heures d'absence pour maladie par rapport à l'ensemble des heures normalement travaillées par le personnel régulier et occasionnel (contrat d'un an ou plus).

Le partenariat en organisation du travail

Les relations de travail sont excellentes à la Société; les échanges entre les parties patronale et syndicale sont nombreux et fructueux. En 2021, le comité ministériel sur l'organisation du travail (CMOT) s'est réuni à quatre reprises.

Plusieurs thèmes ont été abordés lors de ces rencontres, notamment :

- la planification stratégique 2021-2025 de la Société et les priorités qui en découlent;
- la transformation organisationnelle et numérique, notamment, en lien avec la modernisation du Centre des relations avec la clientèle;
- le bilan routier;
- l'expérience employé (télétravail en mode hybride, horaire variable, etc.);
- la santé et la sécurité au travail ainsi que la santé psychologique, particulièrement dans le contexte de la pandémie (préparation des milieux de travail, gestion des employés symptomatiques);
- la charge de travail et la capacité des équipes;
- la rareté de la main-d'œuvre;
- la reconnaissance;
- le renouvellement des conventions collectives;
- le sondage sur l'expérience employé;
- la gestion des contributions;
- le milieu de travail et l'aménagement des espaces de travail;
- la sécurité numérique;
- les enquêtes pré-emploi et en emploi.

La formation

En 2021, la Société a investi 5,5 millions de dollars dans la formation et le développement des compétences du personnel, soit 2,2 % de sa masse salariale. La Société dépasse ainsi la cible de 1 % établie par la *Loi favorisant le développement et la reconnaissance des compétences de la main-d'œuvre*. Elle continue d'investir dans la formation au-delà de ses obligations, ce qui atteste l'importance accordée au perfectionnement des employés. La diminution du nombre de jours de formation pour l'année 2021 ramène la Société au niveau de 2019, l'année 2020 ayant quant à elle été marquée par la mise en place d'outils de télétravail, ce qui a engendré une augmentation temporaire des investissements en la matière et permis au personnel d'acquérir les nouvelles compétences requises.

Évolution des dépenses en formation

	2021	2020 ⁴⁴	2019
Proportion de la masse salariale (%)	2,2 %	2,2 %	2,3 %
Nombre moyen de jours de formation par personne	5,3	8,0	5,5
Somme allouée par personne	1 403 \$	1 365 \$	1 359 \$

Nombre de jours de formation selon les catégories d'emplois

CATÉGORIES D'EMPLOIS	2021	2020 ⁴⁴	2019
Personnel d'encadrement ⁴⁵	490	1 097	1 182
Personnel professionnel	1 026	3 284	2 846
Personnel technicien et assimilé, personnel de bureau, personnel ouvrier	13 364	24 022	9 603
Personnel agent de la paix	5 917	2 621	6 462
TOTAL	20 797	31 024	20 093

⁴⁴ Les données présentées dans le rapport annuel de gestion 2020 ont été corrigées.

⁴⁵ Personnel d'encadrement : cadres et emplois supérieurs.

Gestion et contrôle des effectifs

Répartition de l'effectif en heures rémunérées pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2021

	HEURES TRAVAILLÉES (en milliers)	HEURES SUPPLÉMENTAIRES (en milliers)	TOTAL DES HEURES RÉMUNÉRÉES (en milliers)	TOTAL EN ETC TRANSPOSÉS ⁴⁶
Personnel hors cadre	14	0	14	8
Personnel d'encadrement	404	0	404	221
Personnel professionnel ⁴⁷	2 484	31	2 515	1 377
Personnel technicien et assimilé	1 338	12	1 350	739
Personnel de bureau	2 187	15	2 202	1 206
Personnel agent de la paix	572	20	592	324
Personnel ouvrier	10	0	10	5
TOTAL 2021	7 009	78	7 087	3 880
TOTAL 2021 (excluant l'incidence de la pandémie de COVID-19)	—	—	6 670	3 652
TOTAL 2020	6 756	71	6 827	3 738
TOTAL 2020 (excluant l'incidence de la pandémie de COVID-19)	—	—	6 431	3 521

Le total de 7 086 640 heures rémunérées est supérieur à la cible fixée par le Conseil du trésor, qui est de 6 290 343 heures. Cette cible ne tient pas compte de l'investissement en effectifs qui a été nécessaire pour assurer le service à la clientèle dans le contexte de la pandémie de COVID-19. En effet, n'eût été cette pandémie, le nombre total d'heures rémunérées pour 2021 aurait été de 6 670 244 heures. L'écart résiduel est lié à l'investissement en ressources nécessaire pour le projet de transformation numérique. La Société prévoit être en mesure de respecter la cible fixée par le Conseil du trésor à compter de 2024-2025.

La *Loi sur la gestion et le contrôle des effectifs des ministères, des organismes et des réseaux du secteur public ainsi que des sociétés d'État* (RLRQ, c. G-1.011), entrée en vigueur le 5 décembre 2014, exige que la Société rende compte, dans son rapport annuel, des contrats de service d'une valeur de 25 000 \$ ou plus conclus en cours d'année.

Contrats de services comportant une dépense de 25 000 \$ ou plus conclus durant la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2021

	NOMBRE	VALEUR
Contrats de services avec une personne physique ⁴⁸	12	1 550 345 \$
Contrats de services avec un contractant autre qu'une personne physique ⁴⁹	111	115 491 533 \$
TOTAL DES CONTRATS DE SERVICES	123	117 041 878 \$

La Société a mis en place des moyens et des procédés de contrôle, qui incluent la reddition de comptes lors de séances du comité actif-passif et vérification, pour assurer sa conformité aux exigences de la *Loi* pour l'ensemble des contrats de services professionnels et techniques de 25 000 \$ ou plus.

⁴⁶ Le total en ETC transposés est le nombre total d'heures rémunérées converti en équivalents temps complet (ETC) sur la base de 35 heures par semaine, soit 1 826,3 heures par année.

⁴⁷ Y compris les ingénieurs et ingénieures, les avocats et avocates, les conseillers et conseillères en gestion des ressources humaines, les médecins et les actuaire.

⁴⁸ Une personne physique, qu'elle exploite une entreprise individuelle ou non.

⁴⁹ Comprend les personnes morales de droit privé ainsi que les sociétés en nom collectif, en commandite ou en participation (exclut les organismes publics ainsi que tout contrat découlant d'un appel d'offres lancé par un autre organisme public).

Les ressources informationnelles

Au cours des dernières années, la Société a entrepris un virage numérique afin d'améliorer l'expérience de sa clientèle, de ses partenaires et de son personnel et d'augmenter la performance de l'organisation.

Plusieurs projets contribuent de manière importante à la transformation numérique de la Société et traduisent sa volonté d'offrir des services sécurisés, simplifiés et accessibles. En voici deux exemples :

- le projet de transformation des services à la clientèle, qui vise à bonifier l'expérience client par le déploiement de nouveaux services en ligne ainsi qu'à simplifier les relations de la Société avec ses partenaires par la modernisation de ses systèmes et la transformation de ses façons de faire;
- le chantier Centre de relations avec la clientèle, qui vise la mise en place d'une nouvelle solution de centre d'appels pour mieux servir ses clients.

De plus, la Société a réalisé des projets visant l'amélioration de l'expérience employé afin d'offrir une expérience de travail agile, inspirante et stimulante. Ces projets ont aussi permis d'établir les assises pour l'implantation du télétravail de façon pérenne et d'introduire la notion de mode de travail hybride.

Dans un contexte où les cybermenaces sont en constante augmentation, la Société a mis en œuvre un plan de sécurité de l'information. Ce plan ainsi que l'amélioration en continu de son Centre de cyberdéfense et de ses mécanismes de gouvernance de la sécurité de l'information ont permis à la Société de continuer à renforcer la protection de ses actifs informationnels et des données numériques qu'elle détient et administre.

Par ailleurs, la Société continue de déployer une agilité à grande échelle, favorisant ainsi le travail et la synergie des équipes. Cela permet de s'adapter plus rapidement à l'évolution des besoins d'affaires et de déterminer collectivement les priorités.

Investissements réalisés en 2021

Dans le cadre de sa mission, la Société utilise diverses technologies qui visent à :

- soutenir le processus d'indemnisation des personnes accidentées;
- soutenir l'ensemble des services transactionnels en matière de permis de conduire et d'immatriculation des véhicules;
- contribuer aux opérations de contrôle routier sur route et en entreprise;
- établir de nombreux liens électroniques avec une variété de partenaires, liens qui sont essentiels à la réalisation de ses mandats;
- soutenir l'ensemble du personnel dans son travail, qu'il soit sur les lieux de travail, en déplacement ou en télétravail.

En 2021, les dépenses et les investissements en matière de ressources informationnelles ont totalisé 198,7 millions de dollars. Le tableau suivant présente différents renseignements concernant ces ressources.

Dépenses et investissements en matière de ressources informationnelles en 2021 (en milliers de dollars)

TYPE D'INTERVENTION	INVESTISSEMENTS (\$)	DÉPENSES (\$)	TOTAL (\$)
Projets ¹	101 512	14 391	115 903
Activités ²	6 473	76 282	82 755
Total	107 985	90 673	198 658

(1) Interventions en matière de ressources informationnelles constituant des projets en ressources informationnelles au sens de l'article 16.3 de la *Loi sur la gouvernance et la gestion des ressources informationnelles des organismes publics et des entreprises du gouvernement*.

(2) Toutes autres interventions en matière de ressources informationnelles, récurrentes et non récurrentes, qui ne constituent pas des projets en ressources informationnelles au sens de l'article 16.3 de la *Loi*.

Les ressources matérielles et immobilières

La gestion des espaces de la Société

La Société détient un parc immobilier vaste et diversifié. Il est constitué du siège social, du Centre de services Henri-Bourassa à Montréal ainsi que de 33 postes et 25 aires de contrôle routier répartis sur le territoire québécois. De plus, des locaux sont loués dans 63 emplacements partout au Québec, principalement pour des centres de services aux citoyens et des bureaux administratifs. Notons que l'immeuble du siège social de la Société, situé à Québec, appartient au Fonds d'assurance automobile du Québec.

Par ailleurs, afin d'offrir à ses employés un environnement de travail moderne dans un contexte de travail en mode hybride, la Société a déménagé les bureaux de la tour Victoria au Centre administratif SAAQ-Montréal, situé à l'Édifice Loto-Québec de Montréal. À ce nouvel emplacement, la Société a pu diminuer ses frais de location en réduisant notamment ses besoins en superficie grâce à la conception de postes de travail partagés.

Enfin, au cours de l'année 2021, la Société a procédé au remplacement de trois balances de postes de contrôle, une à Témiscouata-sur-le-Lac et deux à Laval. Ces remplacements, ainsi que ceux à venir, sont réalisés selon un nouveau concept qui a été développé par la Société en 2019 et qui assure aux balances une qualité et une durabilité accrues.

Le programme de réduction de la flotte de véhicules

Le programme de réduction de la flotte de véhicules administratifs de la Société amorcé en mai 2014 prévoit une réduction graduelle au fur et à mesure que les véhicules deviennent désuets. La flotte de la Société compte 24 véhicules dont 96% sont de type hybride. Le véhicule à essence restant sera remplacé par une voiture électrique ou hybride en 2022, ce qui permettra à la Société d'atteindre la cible qu'elle s'était fixée en matière d'utilisation de véhicules « verts ».

La gestion des documents

Soucieuse de mettre en œuvre des pratiques axées sur le développement durable, la Société tire profit de sa grande expertise en matière de dématérialisation et travaille de manière à accélérer l'implantation de méthodes de travail sans papier en virtualisant ses documents.

Enfin, la Société a préparé et effectué plus de 21 millions d'envois postaux en 2021. La majeure partie de ceux-ci consistaient en des avis de paiement, des permis de conduire ainsi que des versements d'indemnités aux personnes accidentées de la route.

Les ressources financières

En 2021, les frais pour l'administration de l'ensemble des mandats de la Société, y compris les mandats de fiduciaire du Fonds d'assurance, se sont élevés à 498,6 millions de dollars. Il s'agit d'une augmentation de 2,8 % par rapport à 2020.

Frais d'administration pour l'ensemble de la Société

MANDATS DE LA SOCIÉTÉ	Frais d'administration (en millions de dollars)				
	BUDGET 2021 (1)	RÉEL 2021 (2)	ÉCART (3) = (2) – (1)	VARIATION (%)	RÉEL 2020
Fonds d'assurance automobile du Québec	220,3	212,1	-8,2	-3,7	215,3
Gestion de l'accès sécuritaire au réseau routier	200,0	203,4	3,4	1,7	188,7 ⁽¹⁾
Contrôle routier	82,0	74,6	-7,4	-9,0	73,8
Autres mandats	9,8	8,5	-1,3	-13,3	7,3
TOTAL	512,1	498,6	-13,5	-2,6	485,1

2,8 %

(1) L'augmentation en 2021 s'explique par des investissements temporaires dans des effectifs pour le plan intégré d'amélioration des services liés à l'accès sécuritaire au réseau routier.

Frais d'administration par catégorie de ressources

Le tableau suivant présente la répartition des frais d'administration par catégorie de ressources et démontre que pour la période de 2017 à 2021, la croissance annuelle des frais d'administration s'est limitée en moyenne à 4,0 %.

Répartition des frais d'administration par catégorie de ressources (en millions de dollars)

	2021	2020	2019	2018	2017
Ressources humaines (masse salariale, frais de déplacement et de formation)	299,8	297,1	275,1	252,0	260,8
Ressources matérielles et immobilières (gestion des locaux, améliorations locatives, formulaires, fournitures et autres)	47,0	46,2	43,7	45,1	42,5
Ressources informatiques (ordinateur central, réseaux, téléphonie et micro-informatique)	44,4	39,7	36,3	39,0	27,8
Ressources externes (rémunération des mandataires, honoraires professionnels, campagnes publicitaires, messageries et autres)	107,4	102,1	104,9	92,7	94,7
TOTAL	498,6	485,1	460,0	428,8	425,8

4,0 %

Notons que la pandémie de COVID-19 a entraîné des coûts estimatifs de 13,8 millions de dollars, attribuables, notamment, à un investissement temporaire dans des effectifs afin de maintenir le niveau des services à la clientèle.

Les investissements dans les immobilisations

La Société a investi 121,2 millions de dollars dans ses immobilisations en 2021, comparativement à 108,9 millions de dollars en 2020. Cette hausse du niveau d'investissement s'explique par les efforts consacrés à la modernisation des processus et façons de faire.

Les encaissements de la Société

La Société effectue des opérations d'encaissement pour son propre compte (services tarifés aux usagers de la route et services rendus au gouvernement du Québec), mais également à titre de fiduciaire du Fonds d'assurance (contributions d'assurance) et à titre de mandataire pour le compte du gouvernement du Québec, de certains organismes publics ainsi que de la Ville de Montréal. Elle perçoit aussi des droits d'immatriculation pour le compte d'administrations provinciales canadiennes et d'États américains. En 2021, la Société a encaissé près de 4,6 milliards de dollars.

Répartition des encaissements de 2021 (en millions de dollars)

	MONTANT	PROPORTION
Pour le compte de la Société		
Contributions d'assurance à titre de fiduciaire pour le Fonds d'assurance	1 028	22,5 %
Services tarifés aux usagers du réseau routier	140	3,1 %
Services rendus au gouvernement du Québec	26	0,6 %
Autres encaissements	55	1,2 %
À titre de mandataire		
Taxes pour le compte de Revenu Québec	1 748	38,3 %
Droits pour le compte du Fonds des réseaux de transport terrestre	1 290	28,2 %
Droits pour le compte d'organismes publics de transport	90	2,0 %
Droits pour le compte de la Société de financement des infrastructures locales	98	2,1 %
Taxes pour le compte de la Ville de Montréal	36	0,8 %
Autres encaissements	57	1,2 %
TOTAL	4 568	100 %

L'APPLICATION DE POLITIQUES GOUVERNEMENTALES, DE LOIS ET DE RÈGLEMENTS

L'accès à l'information et la protection des renseignements personnels

Pour assurer le respect des règles de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (RLRQ, c. A-2.1), autrement appelée la *Loi sur l'accès*, la Société sensibilise et forme son personnel ainsi que ses mandataires. De plus, le niveau de protection des renseignements personnels nécessaire est pris en compte dans tous ses projets informatiques, que ce soit le développement, l'amélioration ou la refonte de systèmes d'information, ou encore la prestation électronique de services.

En 2021, des activités de sensibilisation ont à nouveau porté sur les bonnes pratiques en matière de télétravail et sur la protection des renseignements personnels. Elles ont notamment servi à publiciser les règles fixées par la Société en matière d'utilisation des outils de collaboration numériques. De plus, la sanction du projet de loi n° 64 qui vise à moderniser les dispositions législatives en matière de protection des renseignements personnels, le 22 septembre 2021, a donné lieu à des séances d'information au cours desquelles ont été présentés les principaux changements apportés à la *Loi sur l'accès* ainsi que ses répercussions sur la Société. L'ensemble des secteurs de la Société a profité de ces activités de sensibilisation.

Par ailleurs, un rappel personnalisé concernant la consultation et l'utilisation des renseignements personnels est transmis de façon récurrente aux membres du personnel étudiant et stagiaire entrés au service de la Société au cours de l'année, de même qu'à leurs gestionnaires.

La diffusion de l'information et de documents sur le Web

La Société consacre une section de son site Web à la diffusion de l'information, conformément au *Règlement sur la diffusion de l'information et sur la protection des renseignements personnels*. Elle diffuse, entre autres, les études et rapports de recherche sur la sécurité routière, les documents servant à la prise de décision concernant les droits des personnes administrées, les documents transmis dans le cadre d'une demande d'accès à l'information et les informations financières pour plus de huit types de dépenses. Au 31 décembre 2021, ceux-ci représentaient 525 documents.

Les demandes d'accès aux documents

NOMBRE TOTAL DE DEMANDES REÇUES

484

Répartition des demandes d'accès reçues

NATURE	NOMBRE	POURCENTAGE
Documents administratifs autres que des renseignements personnels	67	13,8 %
Secteur de l'indemnisation	151	31,2 %
Renseignements collectés en application du <i>Code de la sécurité routière</i>	132	27,3 %
Autres demandes de renseignements personnels ou confidentiels	130	26,9 %
Rectification de renseignements	4	0,8 %
TOTAL	484	100 %

Répartition des demandes d'accès reçues selon le délai de leur traitement et selon leur nature

DÉLAI DE TRAITEMENT	DOCUMENTS ADMINISTRATIFS AUTRES QUE DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS	SECTEUR DE L'INDEMNISATION	RENSEIGNEMENTS COLLECTÉS EN APPLICATION DU CODE DE LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE	AUTRES DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS PERSONNELS OU CONFIDENTIELS	RECTIFICATION DE RENSEIGNEMENTS
De 0 à 20 jours	50	120	98	105	1
De 21 à 30 jours	14	29	32	24	2
Désistement	3	2	2	1	1
TOTAL	67	151	132	130	4

Répartition des réponses transmises

RÉPONSES	NOMBRE
Accès total	199
Accès partiel	218
Refus total	35
Document inexistant	21
Désistement	9
Demande trop imprécise	2
TOTAL	484

Principales dispositions de la *Loi sur l'accès* invoquées pour un refus total, pour un accès partiel ou lorsqu'un document est inexistant

ARTICLE DE LA LOI SUR L'ACCÈS	DESCRIPTION	NOMBRE DE DEMANDES CONCERNÉES ⁵⁰
1	La Société ne détient pas le ou les documents demandés.	47
14	Après le retrait des renseignements ne pouvant pas être divulgués, le document n'a plus de substance.	33
53	La communication du renseignement personnel demandé nécessite le consentement de la personne concernée.	189
86.1	Les renseignements personnels visés sont contenus dans un avis ou une recommandation portant sur un sujet sur lequel la Société n'a pas encore rendu sa décision finale.	17
87	Le renseignement personnel est protégé en vertu de dispositions habituellement applicables à des documents administratifs.	18

Aucune demande n'a donné lieu à des mesures spéciales pour faciliter l'accès lorsque le requérant est une personne handicapée.

Demandes de révision

Au cours de la dernière année, 10 réponses à des demandes d'accès ont fait l'objet d'une demande de révision devant la Commission d'accès à l'information. De ce nombre, une s'est conclue par un désistement.

Par ailleurs, la Commission a rendu cinq décisions sur des demandes de révision qui avaient été produites entre 2018 et 2020 :

- dans le cas d'une demande, la Commission a constaté que son intervention n'était plus requise;
- trois demandes ont été rejetées;
- une demande a été accueillie en partie.

Les ententes de communication de renseignements⁵¹

En 2021, la Société a modifié ou remplacé quatre ententes existantes, convenues avec des organismes partenaires, et elle en a conclu deux nouvelles.

⁵⁰ Le refus total et l'accès partiel peuvent être justifiés par plus d'une disposition de la *Loi sur l'accès*.

⁵¹ Cette section concerne les ententes dont la finalité consiste principalement ou en grande partie en la communication de renseignements personnels.

L'accès à l'égalité en emploi

Par ses programmes d'accès à l'égalité en emploi, le gouvernement cherche à assurer une meilleure représentation de la diversité québécoise au sein de la fonction publique. La Société souscrit pleinement à cet objectif gouvernemental, comme en font foi les résultats obtenus en 2021.

L'effectif de la Société en date du 31 décembre 2021

	EMPLOIS RÉGULIERS	EMPLOIS OCCASIONNELS	EMPLOIS D'ÉTUDIANTS	EMPLOIS DE STAGIAIRES
Nombre d'employés	3 140	816	96	10
TOTAL	3 956			

L'embauche globale en 2021

	EMPLOIS RÉGULIERS	EMPLOIS OCCASIONNELS	EMPLOIS D'ÉTUDIANTS	EMPLOIS DE STAGIAIRES	TOTAL
Nombre de personnes embauchées	312	577	111	45	1045

Les femmes

Le taux d'embauche de femmes en 2021

NOMBRE DE PERSONNES EMBauchÉES			TAUX D'EMBAUCHE DE FEMMES		
STATUTS D'EMPLOI	FEMMES	TOTAL	2021	2020	2019
Régulier	218	312	69,9 %	59,0 %	56,8 %
Occasionnel	380	577	65,9 %	68,5 %	68,6 %
Étudiant	80	111	72,1 %	65,9 %	74,4 %
Stagiaire	25	45	55,6 %	56,7 %	55,3 %
TOTAL	703	1 045	67,3 %	65,5 %	65,9 %

Le taux de présence de femmes dans les différentes catégories d'emplois réguliers au 31 décembre 2021

CATÉGORIES D'EMPLOIS RÉGULIERS	NOMBRE D'EMPLOYÉS		TAUX DE PRÉSENCE DE FEMMES		
	FEMMES	TOTAL	2021	2020	2019
Personnel hors cadre	2	7	28,6 %	25,0 %	28,6 %
Personnel d'encadrement	122	226	54,0 %	50,2 %	51,7 %
Personnel professionnel ⁵²	846	1 344	63,0 %	61,1 %	59,8 %
Personnel technicien et assimilé	510	655	77,9 %	77,1 %	79,9 %
Personnel de bureau	460	643	71,5 %	70,2 %	73,1 %
Personnel agent de la paix	31	265	11,7 %	11,3 %	11,8 %
Personnel ouvrier	—	—	—	—	—
TOTAL	1 971	3 140	62,8 %	60,9 %	61,6 %

⁵² Y compris les ingénieurs et ingénieures, les avocats et avocates, les conseillers et conseillères en gestion des ressources humaines, les médecins et les actuaux.

Les membres des minorités visibles et culturelles, les anglophones, les membres des Premières Nations et les personnes handicapées

Afin de représenter la diversité québécoise au sein de la fonction publique, le gouvernement du Québec a mis en place des programmes et des mesures pour favoriser l'embauche de membres des minorités visibles et culturelles, d'anglophones, de membres des Premières Nations et de personnes handicapées. Le gouvernement vise ainsi à ce qu'une personne embauchée sur quatre provienne de l'un ou l'autre de ces groupes cibles. La Société souscrit à cet objectif gouvernemental au moyen de son plan d'action en développement durable, qui intègre les objectifs liés à la diversité et à l'inclusion.

Le taux d'embauche de membres des groupes cibles en 2021

STATUTS D'EMPLOI	EMBAUCHE TOTALE EN 2021	MEMBRES DES MINORITÉS VISIBLES ET CULTURELLES	MEMBRES DES PREMIÈRES NATIONS	ANGLO-PHONES	PERSONNES HANDICAPÉES	TOTAL	ÉVOLUTION DU TAUX D'EMBAUCHE DE MEMBRES DES GROUPES CIBLES		
							2021	2020	2019
Régulier	312	94	2	2	—	98	31,4 %	27,7 %	15 %
Occasionnel	577	156	4	6	4	170	29,5 %	31,1 %	26,8 %
Étudiant	111	13	—	3	—	16	14,4 %	13,5 %	30,8 %
Stagiaire	45	8	—	1	1	10	22,2 %	6,7 %	15,8 %
TOTAL	1 045	271	6	12	5	294	28,1 %	26,9 %	24,1 %

La présence de membres des minorités visibles et culturelles au sein de l'effectif régulier et occasionnel en 2021

REGROUPEMENTS DE RÉGIONS	AU 31 DÉCEMBRE 2021		AU 31 DÉCEMBRE 2020		AU 31 DÉCEMBRE 2019	
	NOMBRE	TAUX DE PRÉSENCE	NOMBRE	TAUX DE PRÉSENCE	NOMBRE	TAUX DE PRÉSENCE
Montréal/Laval	271/661	41,0 %	273/629	43,4 %	241/605	39,8 %
Outaouais/Montérégie	57/284	20,1 %	47/269	17,5 %	32/240	13,3 %
Estrie/Lanaudière/Laurentides	6/159	3,8 %	8/165	4,8 %	6/134	4,5 %
Capitale-Nationale	161/2 371	6,8 %	150/2 341	6,4 %	121/2 250	5,4 %
Autres régions	23/481	4,8 %	16/457	3,5 %	7/434	1,6 %
TOTAL	518/3 956	13,1 %	494/3 861	12,8 %	407/3 663	11,1 %

L'évolution de la présence de membres des groupes cibles (à l'exception des minorités visibles et culturelles) au sein de l'effectif régulier en 2021

GROUPES CIBLES	AU 31 DÉCEMBRE 2021		AU 31 DÉCEMBRE 2020		AU 31 DÉCEMBRE 2019	
	NOMBRE	TAUX	NOMBRE	TAUX	NOMBRE	TAUX
Premières Nations	9/3 140	0,3 %	5/2 995	0,2 %	5/2 938	0,2 %
Anglophones	35/3 140	1,1 %	36/2 995	1,2 %	37/2 938	1,3 %
Personnes handicapées	32/3 140	1,0 %	36/2 995	1,2 %	34/2 938	1,2 %

La présence de membres des minorités visibles et culturelles au sein du personnel d'encadrement régulier et occasionnel en 2021

GROUPE CIBLE	AU 31 DÉCEMBRE 2021	
	NOMBRE	TAUX DE PRÉSENCE
Minorités visibles et culturelles	11/226	4,9 %

Les mesures ou actions favorisant l'embauche, l'intégration et le maintien en emploi

Le Programme de développement de l'employabilité à l'intention des personnes handicapées (PDEIPH)

NOMBRE DE PROJETS SOUMIS DANS LE CADRE DU PDEIPH		
COHORTE 2021	COHORTE 2020	COHORTE 2019
0	1	1

NOMBRE DE PARTICIPANTS AU PDEIPH ACCUEILLIS AU COURS DE L'ANNÉE		
2021	2020	2019
0	0	0

Les autres mesures ou actions

MESURES OU ACTIONS	GROUPES CIBLES VISÉS	PERSONNES VISÉES
Soutien et sensibilisation par le service-conseil en diversité	Tous	Tout le personnel
Transmission systématique des candidatures de membres des minorités visibles et culturelles aux gestionnaires lors de la dotation	Tous	Tous les gestionnaires
Planification annuelle des activités de sensibilisation du personnel à la diversité	Tous	Tout le personnel
Promotion annuelle du Programme de développement de l'employabilité à l'intention des personnes handicapées (PDEIPH)	Personnes handicapées	Tous les gestionnaires
Amélioration de l'information de gestion transmise aux vice-présidences afin de les sensibiliser à l'embauche de membres des groupes cibles	Tous	Tous les vice-présidents et vice-présidentes
Implication de membres des groupes cibles dans les activités de promotion des emplois et lors du processus de sélection des ressources	Membres des minorités visibles et culturelles, femmes, Premières Nations et anglophones	Tous les gestionnaires et conseillers et conseillères en gestion des ressources humaines
Bonification de la consultation annuelle du personnel de la Société pour tenir compte de la diversité et de l'inclusion	Tous	Tout le personnel

L'emploi et la qualité de la langue française dans l'administration

La Société compte sur un comité permanent pour veiller au respect de sa politique linguistique. En 2021, ce comité a tenu une rencontre portant principalement sur le projet de loi 96, qui a pour but d'affirmer que la seule langue officielle du Québec est le français. En vue de l'application de mesures de renforcement du français comme langue du travail, les représentants des vice-présidences ont été appelés à sonder les divers secteurs de la Société quant à l'application de la *Charte de la langue française*.

Le personnel a accès à la version simplifiée de la politique linguistique et à une boîte courriel pour formuler des questions liées à son application. Le mandataire s'adresse au besoin à la personne-ressource de l'Office québécois de la langue française (OQLF) pour faire entériner les réponses qu'il fournit aux différents secteurs.

Enfin, la Société s'assure de l'usage d'un bon français dans ses communications en offrant de l'aide à la rédaction et un service de révision linguistique pour les documents à large diffusion.

L'allègement réglementaire et administratif

La Politique gouvernementale sur l'allègement réglementaire et administratif vise à réduire, dans l'ensemble de l'Administration gouvernementale, le coût (en valeur constante) des formalités administratives imposées aux entreprises, par rapport à 2004. La Société a contribué à l'atteinte de cet objectif et a évalué le coût de douze formalités au cours de cet exercice.

Au fil des années, la Société a instauré des mesures afin de réduire le coût des formalités réglementaires et administratives : mise en place d'un service de changement d'adresse par Internet pour les entreprises, accroissement de l'utilisation des services de prélèvements bancaires pour l'immatriculation des véhicules, instauration d'un service de remboursement automatisé des médicaments en pharmacie et révision du *Règlement sur les normes de sécurité des véhicules routiers* visant l'harmonisation des normes québécoises concernant les véhicules lourds avec celles des autres provinces et territoires canadiens. Toutes ces mesures contribuent à l'atteinte de la cible gouvernementale. Depuis 2012, la Société a diminué le coût des formalités réglementaires et administratives de 20 %.

La Société travaille actuellement à moderniser et à simplifier ses services pour l'ensemble de sa clientèle, y compris les entreprises, notamment par la mise en place de nouveaux services en ligne prévue à compter de 2023. Ce chantier contribuera à l'atteinte des objectifs en matière d'allègement réglementaire et administratif.

La politique de financement des services publics

En vertu de la Politique de financement des services publics, la Société doit rendre compte de la tarification des biens et des services qu'elle fournit à la population et aux entreprises.

La Société a la responsabilité de fixer les tarifs relatifs aux biens et aux services rendus aux usagers du réseau routier, à certaines activités de contrôle routier et à la gestion des amendes impayées. La méthode de fixation de ces tarifs est basée sur les coûts complets pour l'ensemble des biens et des services tarifés, à l'exception des intérêts liés à l'étalement des paiements qui sont établis à partir du taux du marché.

Bien que la Société révise annuellement les coûts complets, la tarification est inchangée depuis 1991. Quant à la gestion des amendes impayées, la dernière révision de la tarification a été effectuée en 2019.

Les tarifs sont indexés au 1^{er} janvier de chaque année, et ce, depuis 2011⁵³, à l'exception de la tarification de la gestion des amendes impayées qui n'est pas indexée.

	REVENUS	COÛTS DES SERVICES	NIVEAU DE FINANCEMENT
Activités relatives aux permis et aux immatriculations	183,3 M\$	206,0 M\$	89 %
Activités relatives aux mandats de contrôle routier	5,9 M\$	5,9 M\$	100 %
Activités relatives à la gestion des amendes impayées	6,7 M\$	6,7 M\$	100 %

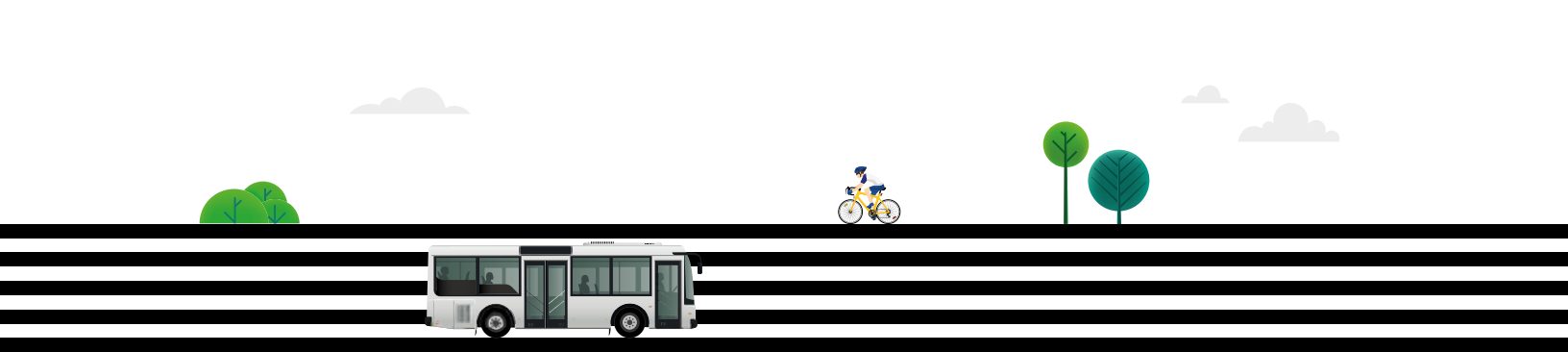
Divulgence d'actes répréhensibles à l'égard des organismes publics

À la suite de l'adoption de la *Loi facilitant la divulgation d'actes répréhensibles à l'égard des organismes publics*, en mai 2017, la Société a nommé un responsable du suivi des divulgations et s'est dotée d'une procédure facilitant la divulgation d'actes répréhensibles qui a été approuvée par le comité de direction. Une section intranet portant sur la divulgation présente les informations pertinentes aux membres du personnel. Ces derniers peuvent en toute confidentialité divulguer un acte répréhensible auprès du responsable, par téléphone, par courriel ou par courrier.

En vertu de l'article 25 de la *Loi facilitant la divulgation d'actes répréhensibles à l'égard des organismes publics*, la Société doit rendre compte du nombre de divulgations qui lui ont été faites dans le cadre de la *Loi*.

	NOMBRE DE DIVULGATIONS	
	2021	2020
Divulgations faites au responsable du suivi des divulgations	0	0

⁵³ Le taux d'indexation correspond à la variation annuelle de l'indice moyen d'ensemble, pour le Québec, des prix à la consommation, sans les boissons alcoolisées et les produits du tabac, pour la période de douze mois qui se termine le 30 septembre de l'année qui précède celle pour laquelle un tarif doit être indexé.



Synthèse des actions de la Société en lien avec la Stratégie gouvernementale de développement durable

L'Organisation des Nations Unies a affirmé que «les accidents de la route constituent une charge importante pour l'économie des pays à cause de leur conséquence directe sur les services de santé, les services de rééducation ainsi que par leurs coûts directs». De plus, «il a été estimé que les pertes mondiales résultant des accidents de la route se chiffrent à 18 milliards de dollars et coûtent aux gouvernements entre 1 et 3% de leur produit national brut⁵⁴».

La sécurité routière est caractéristique d'un milieu de vie sain et sécuritaire et est liée à la dimension sociale ainsi qu'économique du développement durable. La mission même de la Société englobe donc le développement durable. Par conséquent, toutes les actions qu'elle entreprend visant l'amélioration du bilan routier⁵⁵ contribuent à la Stratégie gouvernementale de développement durable (SGDD). D'ailleurs, toutes les actions de la Société visant la sécurité routière contribuent d'entrée de jeu à l'objectif 5.2 de la stratégie gouvernementale : Agir pour que les milieux de vie soient plus sains et sécuritaires.

Enfin, la Société a également pris en compte les principes de développement durable dans l'élaboration de son Plan stratégique 2021-2025.

Plus spécifiquement, la Société répond aux objectifs gouvernementaux suivants :

ORIENTATION GOUVERNEMENTALE 1

Renforcer la gouvernance du développement durable dans l'administration publique

OBJECTIF 1.1

Renforcer les pratiques de gestion écoresponsables dans l'administration publique

Activité incontournable 1: Contribution à l'atteinte des résultats visés en matière de gestion écoresponsable

ACTION 1: Améliorer la gestion des matières résiduelles

INDICATEUR	CIBLE	STATUT	RÉSULTAT	RÉSULTAT GOUVERNEMENTAL VISÉ
1 Niveau d'attestation du programme de reconnaissance ICI on recycle + obtenu	Niveau 1 d'attestation pour le siège social obtenu	Atteint	Le siège social a obtenu l'attestation de niveau 1, Mise en œuvre du programme ICI on recycle + de Recyc-Québec.	Réalisation, par 95% des MO, d'actions écoresponsables liées aux opérations courantes de gestion des ressources matérielles et à la gestion des matières résiduelles

⁵⁴ Décennie d'action pour la sécurité routière 2011-2020, Organisation des Nations Unies, 2011.

⁵⁵ Actions présentées dans la section « Résultats incluant l'étalonnage ».

ACTION 2: Favoriser la mobilité durable

				RÉSULTAT GOUVERNEMENTAL VISÉ
INDICATEUR	CIBLE	STATUT	RÉSULTAT	
2	Pourcentage des véhicules renouvelés qui sont remplacés par un véhicule «vert», hybride ou électrique (dans le parc administratif)	100 % des véhicules remplacés sont des véhicules «verts»	Atteint	100 % des véhicules du parc administratif remplacés en 2021, soit 7 véhicules, l'ont été par des véhicules «verts».
3	Réalisation d'un guide sur la mobilité durable (inventaire des infrastructures et services existants)	Réalisation du guide avant le 31 décembre	Atteint	Un guide recensant les infrastructures durables et services disponibles à proximité du siège social et du bureau de Montréal a été rédigé et ensuite publié dans l'intranet de la Société.
				Réalisation, par 90 % des MO, d'actions pour favoriser la réduction des déplacements et l'utilisation de modes de transport collectifs et actifs par les employés

ACTION 3: Réaliser des événements écoresponsables et accessibles

RÉSUMÉ DES INDICATEURS					
INDICATEUR	CIBLE	STATUT	RÉSULTAT	RÉSULTAT GOUVERNEMENTAL VISÉ	
4	Pourcentage d'événements organisés en tenant compte du <i>Guide sur l'organisation des petits et moyens événements écoresponsables</i>	100 % des événements ciblés avant le 31 décembre	Atteint	4 événements jugés stratégiques pour l'organisation ont été ciblés et ont été organisés selon les recommandations du <i>Guide</i> .	Réalisation, par 50 % des MO, de produits et d'activités de communication et organisation d'événements écoresponsables

ACTION 4: Favoriser l'acquisition écoresponsable et accessible

RÉSUMÉ DES RÉSULTATS				
INDICATEURS	CIBLES	STATUT	RÉSULTATS	RÉSULTAT GOUVERNEMENTAL VISÉ
5	Pourcentage des employés et gestionnaires sensibilisés à l'acquisition écoresponsable et accessible	100 % des employés et gestionnaires identifiés et sensibilisés par année	Atteint	100 % des employés et gestionnaires identifiés ont été sensibilisés.
6	Mise à jour des processus d'acquisition afin d'exclure l'achat des bouteilles de plastique à usage unique, lorsqu'une solution de rechange est disponible	Processus mis à jour au 31 décembre	Atteint	Mise à jour du <i>Guide d'acquisition écoresponsable et accessible de biens, services et travaux de construction</i> pour préciser l'exclusion du recours à l'achat de bouteilles de plastique à usage unique.
Avant 2020, pour 50 % des MO, intégration de considérations écoresponsables dans leur politique interne de gestion contractuelle ou élaboration d'une politique d'acquisition écoresponsable				

OBJECTIF 1.2

Renforcer la prise en compte des principes de développement durable par les ministères et organismes publics

Activité incontournable 2 : Prise en compte des principes de développement durable

ACTION 5: Renforcer la prise en compte des principes de développement durable

INDICATEUR	CIBLE	STATUT	RÉSULTAT	
7	Systématisation du processus de prise en compte des principes de développement durable (PenC) dans les projets structurants	100 % du processus implanté	Atteint	Un processus a été implanté dans les dossiers d'opportunité des projets en RI et dans certains projets inscrits dans le plan de réalisation de la Société.
8	Pourcentage des employés et gestionnaires sensibilisés à la démarche de PenC	100 % des employés et gestionnaires identifiés sensibilisés	Atteint	100 % des employés et gestionnaires identifiés ont été sensibilisés à la PenC.
9	Nombre de projets ciblés dans le plan de réalisation et jugés structurants pour lesquels une démarche de PenC a été entreprise au cours de l'année	100 % des projets ciblés et jugés structurants	Atteint	100 % des projets structurants ciblés ont fait l'objet d'une démarche de prise en compte des principes de développement durable. Un projet a été ciblé en 2021: la réalisation du Plan stratégique 2021-2025 de la Société.

OBJECTIF 1.3

Favoriser l'adoption d'approches de participation publique lors de l'établissement et de la mise en œuvre des politiques et des mesures gouvernementales

ACTION 6: Améliorer le niveau de satisfaction de la clientèle diversifiée et des personnes handicapées

INDICATEUR	CIBLE	STATUT	RÉSULTAT	
10	Indice de satisfaction de la clientèle diversifiée	8,6/10	Non atteint	L'indice de satisfaction de la clientèle diversifiée est de 8,5 sur 10. Bien qu'elle soit sous la cible, il s'agit d'une hausse par rapport à 2020 alors qu'elle se situait à 8,3 sur 10.
11	Indice de satisfaction de la clientèle des personnes handicapées	8,6/10	Atteint	L'indice de satisfaction de la clientèle constituée des personnes handicapées est de 8,9 sur 10.

OBJECTIF 1.4

Poursuivre le développement des connaissances et des compétences en matière de développement durable dans l'administration publique

ACTION 7: Promotion d'initiatives favorables au développement durable

INDICATEUR	CIBLE	STATUT	RÉSULTAT
12 Nombre de visionnements des manchettes de sensibilisation en développement durable dans l'intranet	Augmentation de 20 % par rapport à 2020	Atteint	En 2021, le nombre de visionnements a été de 3 184, représentant ainsi une augmentation de 57 % par rapport à 2020. Les thématiques abordées ont été la gestion des déchets (gaspillage alimentaire et réduction à la source) et la culture.

OBJECTIF 1.5

Renforcer l'accès et la participation à la vie culturelle en tant que levier de développement social, économique et territorial

Activité incontournable 3: Contribution au Chantier gouvernemental d'intégration de la culture au développement durable

ACTION 8: Renforcer l'accès et la participation à la vie culturelle

INDICATEUR	CIBLE	STATUT	RÉSULTAT
13 Nombre d'expositions aux employés	2 activités artistiques/ expositions proposées aux employés	Atteint	En raison de la pandémie, la Société n'a pu proposer d'événements culturels extérieurs. La galerie d'art de la Société a su pallier le manque en organisant des expositions virtuelles des œuvres réalisées par le personnel de la Société.

ORIENTATION GOUVERNEMENTALE 4

Favoriser l'inclusion sociale et réduire les inégalités sociales et économiques

OBJECTIF 4.1

Appuyer la reconnaissance, le développement et le maintien des compétences, particulièrement celles des personnes les plus vulnérables

ACTION 9: Promouvoir un environnement diversifié et inclusif

INDICATEUR	CIBLE	STATUT	RÉSULTAT
14 Taux d'embauche des membres des groupes cibles	25 %	Atteint	Le taux d'embauche de membres des groupes cibles est de 28,1%.
15 Taux de présence des membres des minorités visibles et culturelles	14 %	Non atteint	Le taux de présence de membres des minorités visibles et culturelles est de 13,1%.
16 Taux de présence des personnes handicapées	2 %	Non atteint	Le taux de présence de personnes handicapées est de 1%.

ACTION 9: Promouvoir un environnement diversifié et inclusif (suite)

INDICATEUR	CIBLE	STATUT	RÉSULTAT
17 Taux de présence des membres des minorités visibles et culturelles dans l'ensemble du personnel d'encadrement	4 %	Atteint	Le taux de présence de membres des minorités visibles et culturelles dans le personnel d'encadrement est de 4,9 %.
18 Taux de promotion et de recrutement des cadres, classe 4, membres des minorités visibles et culturelles	20 %	Non atteint	Le taux de promotion et de recrutement de membres des minorités visibles et culturelles parmi les cadres de classe 4 est de 9,1 %.
19 Pourcentage des employés qui considèrent avoir l'expertise nécessaire en diversité pour réaliser leur travail	78 %	Non atteint	76 % des employés en contact avec la clientèle considèrent avoir l'expertise nécessaire en matière de diversité pour réaliser leur travail.

Sensible à la promotion d'un environnement diversifié et inclusif ainsi que dans l'objectif d'attirer et de retenir des talents diversifiés, la Société portera une grande attention aux indicateurs dont les cibles n'ont pas été atteintes. Des actions seront mises en place afin de s'assurer de continuer à progresser vers l'atteinte des cibles.

ORIENTATION GOUVERNEMENTALE 5

Améliorer par la prévention la santé de la population

OBJECTIF 5.1

Favoriser l'adoption de saines habitudes de vie

ACTION 10: Favoriser l'adoption de saines habitudes de vie

INDICATEUR	CIBLE	STATUT	RÉSULTAT
20 Activités de promotion de la santé, de l'activité physique et des saines habitudes de vie auprès des employés	10 activités en 2021	Atteint	En raison de la pandémie, la Société n'a pas pu proposer d'activités de promotion en présentiel. Toutefois, plusieurs manchettes destinées à sensibiliser et à promouvoir la santé, l'activité physique et les saines habitudes de vie, notamment en période de pandémie, ont été publiées dans l'intranet de la Société.



ANNEXES

Annexe 1

Les lois et les règlements appliqués par la Société

La présente annexe contient la liste des lois et des règlements qui sont appliqués, en tout ou en partie, par la Société.

LOIS DU QUÉBEC

Loi sur la Société de l'assurance automobile du Québec (RLRQ, C. S-11.011)

Loi sur l'assurance automobile (RLRQ, C. A-25)

- Règlement d'application de la Loi sur l'assurance automobile (A-25, r. 1)
- Règlement sur les atteintes permanentes (A-25, r. 2)
- Règlement sur les contributions d'assurance (A-25, r. 3.3)
- Règlement sur la définition de certains mots et expressions aux fins de la Loi sur l'assurance automobile (A-25, r. 5)
- Règlement sur les délais de transmission des rapports médicaux aux fins de l'assurance automobile (A-25, r. 6)
- Règlement sur la détermination des revenus et des emplois et sur le versement de l'indemnité visée à l'article 83.30 de la Loi (A-25, r. 7)
- Règlement sur les exemptions relatives à l'obligation d'être titulaire d'un contrat d'assurance de responsabilité (A-25, r. 8)
- Règlement sur l'indemnisation prévue au chapitre II du titre IV de la Loi sur l'assurance automobile (A-25, r. 9)
- Règlement sur l'indemnité forfaitaire pour préjudice non pécuniaire (A-25, r. 10)
- Règlement sur certaines indemnités forfaitaires mentionnées à l'article 44 de la Loi sur l'assurance automobile (A-25, r. 11)
- Règlement sur les indemnités payables en vertu du titre II de la Loi sur l'assurance automobile (A-25, r. 12)
- Règlement sur le paiement en un versement unique d'une indemnité de remplacement du revenu (A-25, r. 13)
- Règlement sur le remboursement de certains frais (A-25, r. 14)
- Règlement sur le revenu (A-25, r. 15)
- Règlement sur le traitement de demandes d'indemnité et de révision et sur le recouvrement des dettes dues à la Société de l'assurance automobile du Québec (A-25, r. 16)

Code de la sécurité routière (RLRQ, c. C-24.2)

- Arrêté ministériel concernant l'accès aux chemins publics des véhicules routiers inondés (C-24.2, r. 0.3)
- Arrêté ministériel concernant l'accès aux chemins publics des véhicules routiers munis d'un poste de conduite à droite (C-24.2, r. 1)
- Arrêté ministériel concernant l'approbation des balances (C-24.2, r. 4)
- Règlement sur les casques protecteurs (C-24.2, r. 6)
- Arrêté ministériel concernant la circulation de véhicules de type militaire sur les chemins publics (C-24.2, r. 6.2)
- Règlement sur le contrôle des émissions sonores produites par le système d'échappement des motocyclettes et des cyclomoteurs (C-24.2, r. 9.001)
- Règlement sur l'échange de permis de conduire entre le gouvernement du Québec et le gouvernement de la République française (C-24.2, r. 10)
- Règlement sur une entente de réciprocité en matière d'échange de permis de conduire entre la Société de l'assurance automobile du Québec et The National Police Agency de la République de Corée (C-24.2, r. 14)
- Règlement donnant effet à l'Entente de réciprocité en matière d'échange de permis de conduire entre le gouvernement du Québec et le gouvernement de la Confédération suisse (C-24.2, r. 15)
- Règlement donnant effet à l'Entente de réciprocité en matière de reconnaissance de permis de conduire entre le gouvernement du Québec et la République d'Autriche (C-24.2, r. 15.1)
- Règlement sur une entente de réciprocité entre le Québec et l'État de New York concernant les permis de conduire et les infractions aux règles de la circulation routière (C-24.2, r. 16)
- Règlement sur une entente de réciprocité sous forme d'échange de lettres entre le gouvernement du Québec et le gouvernement du Japon concernant l'échange des permis de conduire (C-24.2, r. 17)
- Règlement donnant effet à l'Entente en matière d'échange de permis de conduire entre la Société de l'assurance automobile du Québec et la Driver and Vehicle Licensing Agency (C-24.2, r. 18)
- Règlement donnant effet à l'Entente en matière d'échange de permis de conduire entre la Société de l'assurance automobile du Québec et le ministère de l'Infrastructure et de l'Environnement du Royaume des Pays-Bas (C-24.2, r. 18.1)
- Règlement donnant effet à l'Entente en matière d'échange de permis de conduire entre la Société de l'assurance automobile du Québec et le ministère fédéral des Transports, de la Construction et des Affaires urbaines de la République fédérale d'Allemagne (C-24.2, r. 18.2)
- Règlement donnant effet à l'Entente en matière d'échange de permis de conduire entre la Société de l'assurance automobile du Québec et The Driver and Vehicle Agency (Northern Ireland) (C-24.2, r. 18.3)
- Règlement donnant effet à l'Entente en matière d'échange de permis de conduire entre la Société de l'assurance automobile du Québec et The Isle of Man, Department of Infrastructure, Driver and Vehicle Licensing Office (C-24.2, r. 18.4)
- Règlement sur une entente entre le gouvernement du Québec et le gouvernement de l'État de New York en matière de vérification mécanique des autobus (C-24.2, r. 19)
- Règlement sur une entente entre le gouvernement du Québec et le gouvernement de l'État du Maine concernant les permis de conduire et les infractions aux règles de la circulation routière (C-24.2, r. 20)
- Règlement sur une entente entre le ministère de la Défense nationale du Canada et le ministère des Transports du Québec concernant les permis de conduire et certaines infractions criminelles aux règles de la circulation routière (C-24.2, r. 21)
- Règlement sur une entente entre le Québec et la province de l'Ontario concernant les permis de conduire et les infractions aux règles de la circulation routière (C-24.2, r. 22)
- Règlement donnant effet à l'Entente visant l'échange des permis de conduire entre le gouvernement du Québec et le gouvernement du Royaume de Belgique (C-24.2, r. 23)
- Règlement sur les ententes de réciprocité entre le gouvernement du Québec et les provinces, les territoires canadiens et certains États américains en matière d'immatriculation des véhicules de commerce (C-24.2, r. 24)
- Règlement concernant les exceptions aux interdictions liées à la consommation de drogue (C-24.2, r. 24.1)

- Règlement sur le feu vert clignotant (C-24.2, r. 25.1)
- Règlement sur les frais de remorquage et de garde des véhicules routiers saisis (C-24.2, r. 26)
- Règlement sur les frais exigibles en vertu du Code de la sécurité routière et sur la remise des objets confisqués (C-24.2, r. 27)
- Règlement sur les heures de conduite et de repos des conducteurs de véhicules lourds (C-24.2, r. 28)
- Règlement sur l'immatriculation des véhicules routiers (C-24.2, r. 29)
- Règlement sur les normes d'arrimage (C-24.2, r. 30)
- Règlement sur les normes de charges et de dimensions applicables aux véhicules routiers et aux ensembles de véhicules routiers (C-24.2, r. 31)
- Règlement sur les normes de sécurité des véhicules routiers (C-24.2, r. 32)
- Règlement désignant les passages à niveau où les conducteurs de certains véhicules routiers sont dispensés de l'obligation d'immobiliser leur véhicule (C-24.2, r. 33)
- Règlement sur les permis (C-24.2, r. 34)
- Règlement sur le permis spécial de circulation (C-24.2, r. 35)
- Règlement sur le permis spécial de circulation d'un train routier (C-24.2, r. 36)
- Règlement sur les points d'incapacité (C-24.2, r. 37)
- Projet pilote relatif aux autobus et aux minibus autonomes (C-24.2, r. 37.01)
- Projet pilote relatif aux trottinettes électriques (C-24.2, r. 39.1.2)
- Règlement sur le rapport d'accident (C-24.2, r. 40)
- Règlement sur les recycleurs de véhicules routiers (C-24.2, r. 40.01)
- Règlement relatif à la santé des conducteurs (C-24.2, r. 40.1)
- Règlement sur la signalisation routière (C-24.2, r. 41)
- Arrêté ministériel concernant le stationnement d'une motocyclette ou d'un cyclomoteur dans un espace réservé aux personnes handicapées (C-24.2, r. 41.1)
- Tarif pour l'application de l'article 194 du Code de la sécurité routière (C-24.2, r. 42)
- Règlement sur le transport des matières dangereuses (C-24.2, r. 43)
- Arrêté ministériel concernant l'usage de systèmes aérodynamiques flexibles et repliables pour les véhicules routiers (C-24.2, r. 43.1)
- Règlement sur l'utilisation d'antidérapants sur les pneus de certains véhicules routiers (C-24.2, r. 44)
- Règlement sur l'utilisation de pneus conçus spécifiquement pour la conduite hivernale (C-24.2, r. 45)
- Arrêté ministériel concernant l'utilisation des motocyclettes à 3 roues (C-24.2, r. 46)
- Règlement sur les véhicules à basse vitesse (C-24.2, r. 47.1)
- Règlement sur les véhicules d'urgence et les véhicules munis de feux jaunes clignotants ou pivotants (C-24.2, r. 49)
- Arrêté ministériel concernant les véhicules lourds dont le limiteur de vitesse doit être activé et réglé à une vitesse maximale de 105 km/h (C-24.2, r. 50)
- Règlement sur les véhicules routiers adaptés au transport des personnes handicapées (C-24.2, r. 51)
- Règlement sur les vignettes d'identification pour l'utilisation des espaces de stationnement réservés aux personnes handicapées (C-24.2, r. 52)
- Règlement concernant la visibilité et la circulation des machines agricoles d'une largeur de plus de 2,6 mètres (C-24.2, r. 52.1)

Loi concernant les propriétaires, les exploitants et les conducteurs de véhicules lourds (RLRQ, c. P-30.3)

- Règlement d'application de la Loi concernant les propriétaires, les exploitants et les conducteurs de véhicules lourds (P-30.3, r. 1)

Loi sur la qualité de l'environnement (RLRQ, c. Q-2)

- Règlement sur les normes environnementales applicables aux véhicules lourds (Q-2, r. 33)

Loi sur la taxe de vente du Québec (RLRQ, c. T-0.1)

- Règlement sur la taxe de vente du Québec (T-0.1, r. 2)

Loi concernant la taxe sur les carburants (RLRQ, c. T-1)

- Règlement d'application de la Loi concernant la taxe sur les carburants (T-1, r. 1)

Loi concernant le transport rémunéré de personnes par automobile (RLRQ, c. T-11.2)

- Règlement sur le transport rémunéré de personnes par automobile (T-11.2, r. 4)

Loi sur les transports (RLRQ, c. T-12)

- Décret concernant l'exclusion de certains biens et matières de la définition de «transport routier des marchandises» (T-12, r. 5)
- Règlement sur les exigences applicables aux connaissements (T-12, r. 6)
- Règlement sur les exigences applicables aux documents d'expédition (T-12, r. 7)
- Règlement sur la formation des conducteurs d'autobus et de minibus affectés au transport des écoliers et de véhicules affectés au transport des élèves (T-12, r. 8)
- Règlement sur la location des autobus (T-12, r. 10)
- Règlement sur le transport par autobus (T-12, r. 16)
- Règlement sur les véhicules routiers affectés au transport des élèves (T-12, r. 17)
- Règlement sur l'accroissement temporaire du nombre d'autobus affectés au transport des touristes transitant par les aéroports internationaux de Montréal, l'aéroport international Jean-Lesage et les ports de Montréal et de Québec (décret 927-2001 du 9 août 2001)

LOIS DU CANADA

- Loi sur les transports routiers (L.R.C. 1985, c. 29 [3^e suppl.])
- Code criminel (L.R.C. 1985, c. C-46)
- Loi réglementant certaines drogues et autres substances (L.C. 1996, c. 19)
- Loi sur le cannabis (L.C. 2018, c. 16)

Annexe 2

Suivi des recommandations du commissaire au développement durable

En 2017, la Société a fait l'objet d'un audit de performance sur l'application de la *Loi sur le développement durable* par le Vérificateur général du Québec (VGQ). Les résultats de ces travaux ont été présentés dans son rapport 2018-2019.

Dans le but d'améliorer en continu ses pratiques et ses façons de faire en matière de développement durable, la Société s'est engagée à répondre aux recommandations reçues. Les changements qui y font suite permettent, entre autres, de préciser sa contribution aux objectifs de la Stratégie gouvernementale de développement durable 2015-2020 (SGDD).

RECOMMANDATIONS	ACTIONS DE LA SOCIÉTÉ	ÉTAT DE SITUATION
1. S'assurer que le contenu du plan d'action de développement durable respecte les exigences gouvernementales	Justifier le choix de ne pas retenir certains objectifs de la SGDD dans l'annexe A du Plan de développement durable 2016-2020 (PDD)	Réalisé
	Ajouter à l'annexe A du Plan de développement durable 2016-2020 les actions prévues avant 2020 ainsi que les cibles et indicateurs associés, pour chacun des objectifs organisationnels identifiés	Réalisé
	Préciser dans l'annexe A du Plan de développement durable 2016-2020 les liens entre les objectifs organisationnels et ceux de la SGDD, y compris les résultats gouvernementaux visés	Réalisé
2. S'assurer que les outils de suivi utilisés permettent de connaître au moment opportun l'état d'avancement des actions prévues.	Prévoir au moins un indicateur, une cible et une mesure du résultat : • qui contribue aux résultats visés de la SGDD • pour chacune des actions présentées dans le PDD	Réalisé
	Mettre à jour semestriellement l'outil de suivi en précisant le degré d'avancement de chacune des actions	Réalisé
	Poursuivre et documenter le suivi semestriel de l'état d'avancement des actions avec le Comité directeur de développement durable (CDDD)	Réalisé
3. Établir, pour chaque action liée à un objectif de la stratégie 2015-2020, des indicateurs et des cibles qui permettent d'évaluer la contribution aux résultats visés dans cette stratégie, et publier les résultats relatifs à ces indicateurs dans le rapport annuel de gestion	Publier dans le rapport annuel de gestion (RAG) toutes les actions de la Société ayant contribué à la gestion écoresponsable (activité incontournable 1) et préciser le lien avec les résultats gouvernementaux visés	Réalisé
	S'assurer que les actions de la Société prévues dans le PDD permettent l'obtention d'au moins cinq résultats gouvernementaux visés par la SGDD et en rendre compte dans le rapport annuel de gestion	Réalisé
4. Effectuer la reddition de comptes conformément aux exigences gouvernementales	Présenter les résultats en matière de développement durable dans une rubrique spéciale dans le RAG	Réalisé
	Publier dans le RAG l'ensemble des actions planifiées et réalisées en matière de développement durable	Réalisé
	Pour la reddition de comptes : associer les actions aux objectifs de la SGDD et aux résultats visés par celle-ci, les expliquer et décrire les principaux résultats	Réalisé
	Ajouter dans le RAG , pour la reddition de comptes, les actions relatives à la prise en compte des principes de développement durable	Réalisé
5. Prendre en compte les principes de développement durable selon une méthode complète lors de l'élaboration ou de la révision d'actions structurantes	Prendre en compte les principes de développement durable selon une méthode complète lors de l'élaboration du prochain plan stratégique, notamment en documentant clairement les liens entre les objectifs stratégiques de la Société et les principes de développement durable	Réalisé
	Optimiser le processus de prise en compte des principes de développement durable et les outils disponibles	Réalisé
6. S'assurer qu'un gestionnaire de haut niveau est présent aux rencontres du Comité interministériel du développement durable (CIDD)	Continuer de s'engager activement dans le CIDD et s'assurer qu'un gestionnaire de haut niveau est présent aux rencontres	Réalisé

Annexe 3

Code d'éthique et de déontologie des administrateurs et vice-présidents de la Société de l'assurance automobile du Québec

TABLE DES MATIÈRES

Préambule	172
Section 1 – Dispositions préliminaires	172
1.1 Définitions	172
1.2 Champs d'application	172
1.3 Interprétation	172
Section 2 – Principes d'éthique	173
2.1 Bonne gouvernance	173
2.2 Mission, vision, valeurs	173
2.3 Culture éthique	173
Section 3 – Règles déontologiques	173
3.1 Devoirs généraux	173
3.2 Loyauté et intégrité	174
3.3 Impartialité	175
Section 4 – Processus d'application	178
4.1 Autorité compétente	178
4.2 Rôle du président du conseil	178
4.3 Comité de gouvernance et d'éthique – mission	178
4.4 Comité de gouvernance et d'éthique – analyse	178
4.5 Comité de gouvernance et d'éthique – avis	178
4.6 Manquements au code – communication	178
4.7 Relevé provisoire	179
4.8 Manquements au code – sanctions	179
4.9 Anonymat	179
4.10 Attestation	179
4.11 Archives	179
4.12 Abrogation	179
4.13 Date d'entrée en vigueur	179
4.14 Dates de mise à jour	179
Annexes	
Annexe 1 – Procédure de délibérations en matière de conflit d'intérêts	180
Annexe 2 – Déclaration annuelle d'intérêts	181
Annexe 3 – Attestation	183

PRÉAMBULE

La Société a pour mission, à titre d'assureur public, de protéger les personnes contre les risques liés à l'usage de la route.

À cette fin, elle mène des actions de promotion de la sécurité routière et de prévention, elle fixe les contributions d'assurance et gère le patrimoine fiduciaire, elle gère l'accès sécuritaire au réseau routier, elle surveille et contrôle le transport routier des personnes et des biens, elle indemnise les personnes accidentées de la route et facilite leur réadaptation.

La Société a pour vision d'être reconnue comme un assureur public performant et innovant. De façon durable et éthique, elle vise à se rapprocher des meilleurs au monde en termes de bilan routier, à convaincre les Québécois et Québécoises de l'incidence de leur comportement sur les contributions d'assurance et à transformer ses façons de faire pour moderniser ses produits et ses services à la satisfaction de la clientèle.

À ces fins et aux fins de préserver et de renforcer la confiance des citoyens dans l'intégrité et l'impartialité de l'administration de la Société tout en favorisant l'efficacité, la transparence et l'imputabilité des composantes de leur direction, les membres du conseil d'administration adoptent le code d'éthique et de déontologie qui suit.

Section 1 – Dispositions préliminaires

1.1 DÉFINITIONS

« **administrateur** » : désigne tout membre du conseil d'administration de la Société, y compris le président et chef de la direction.

« **contrat** » : comprend un projet de contrat.

« **entreprise** » : désigne toute forme d'unité économique de production de biens ou de services ou toute autre affaire à caractère commercial, industriel ou financier, ou association.

1.2 CHAMPS D'APPLICATION

Le présent code s'applique aux administrateurs et aux vice-présidents de la Société dans la mesure qui y est prévue.

1.3 INTERPRÉTATION

Le présent code est établi conformément à la *Loi sur la Société de l'assurance automobile du Québec* (RLRQ, c. S-11.011), au *Code civil du Québec* et au *Règlement sur l'éthique et la déontologie des administrateurs publics* adopté dans le cadre de la *Loi sur le ministère du Conseil exécutif* (RLRQ, c. M-30).

Il n'a pas pour objet de restreindre la portée des principes d'éthique et des règles de déontologie énoncés dans les lois et règlements qui s'appliquent aux administrateurs et aux vice-présidents.

En cas de divergence, les principes et les règles les plus exigeants s'appliquent.

En cas de doute, l'administrateur ou le vice-président doit agir selon l'esprit de ces principes et de ces règles.

Dans le présent code, l'interdiction de poser un geste inclut la tentative de poser ce geste ou l'incitation à le poser.

Les règles édictées dans le code ne peuvent prévoir toutes les situations susceptibles de survenir. En toutes circonstances, l'éthique et les valeurs sont le nécessaire complément à la déontologie.

Section 2 – Principes d'éthique

2.1 BONNE GOUVERNANCE

L'administrateur assure la bonne gouvernance de la Société dans une optique visant l'efficacité, la transparence et la responsabilité.

En particulier, dans le cadre de la mission de la Société à titre de fiduciaire, l'administrateur veille également à préserver son indépendance de façon à assurer la pleine administration et la conservation du patrimoine distinct du Fonds d'assurance automobile du Québec, ci-après nommé « le Fonds », et à le faire fructifier, à l'accroître et à en réaliser l'affectation.

2.2 MISSION, VISION, VALEURS

L'administrateur ou le vice-président contribue, dans le cadre de ses fonctions, à la réalisation de la mission et de la vision de la Société ainsi qu'à sa bonne administration.

À cet égard, il fait preuve de leadership notamment dans la promotion et la mise en œuvre des valeurs organisationnelles de la Société :

- **Engagement**
Chacun adhère à la vision, à la mission et aux valeurs de la Société et s'en inspire quotidiennement.
- **Rigueur**
Chacun s'assure de rendre les services ou de livrer les produits attendus avec professionnalisme et intégrité. Chaque personne est responsable de produire des résultats de qualité au meilleur coût, tout en étant équitable envers la clientèle.
- **Cohérence**
Les actions et gestes posés sont en concordance avec les engagements pris et les messages communiqués. Chacun exerce ses responsabilités et fait ses choix en se souciant de leur impact sur l'organisation et sur la population.
- **Respect**
Chacun est responsable de créer et de maintenir la confiance auprès de la population, des partenaires et de ses collègues. Chaque personne fait preuve de transparence, d'écoute, de reconnaissance et d'ouverture à la différence.

Ces valeurs lui servent de repères notamment dans ses relations avec les citoyens, le personnel et les partenaires de la Société ainsi que dans les opérations d'acquisition de biens et de services.

2.3 CULTURE ÉTHIQUE

L'administrateur ou le vice-président favorise l'implantation d'une culture organisationnelle où le respect de l'éthique est reconnu et valorisé.

En particulier, l'administrateur ou le vice-président encourage la transparence et le respect de l'éthique auprès des personnes qui communiquent avec lui dans le cadre d'activités de lobbying.

Section 3 – Règles déontologiques

3.1 DEVOIRS GÉNÉRAUX

L'administrateur ou le vice-président doit, dans le respect du droit et dans les limites des pouvoirs qui lui sont conférés, agir dans l'intérêt de la Société et, le cas échéant, dans le meilleur intérêt des buts poursuivis par le Fonds.

Il doit agir avec honnêteté, loyauté, prudence, diligence, efficacité et équité, et faire preuve d'assiduité.

Dans l'exécution de ses fonctions, il fait bénéficier ses collègues et la Société des connaissances et aptitudes qu'il a acquises au cours de sa carrière.

Il doit, de plus, organiser ses affaires personnelles de telle sorte qu'elles ne puissent nuire à l'exercice de ses fonctions.

3.1.1 Discrétion et respect de la confidentialité

L'administrateur ou le vice-président est tenu à la discrétion sur ce dont il a connaissance dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de ses fonctions.

Il doit adopter une attitude de retenue dans ses conversations, notamment afin de ne pas favoriser une partie au détriment d'une autre dans les liens professionnels qu'elle a ou pourrait avoir avec la Société.

3.1.2 Respect de la confidentialité

L'administrateur ou le vice-président assure et préserve à tout moment la confidentialité des informations qu'il obtient dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de ses fonctions.

Il doit veiller à la destruction sécuritaire de tout document confidentiel lorsque ce dernier n'est plus nécessaire à l'exécution de son mandat.

3.2 LOYAUTÉ ET INTÉGRITÉ

3.2.1 Exclusivité des fonctions

Le président et chef de la direction ou le vice-président exerce ses fonctions de façon exclusive, sauf si le gouvernement ou, le cas échéant, le conseil d'administration le nomme ou le désigne à d'autres fonctions.

Il peut cependant, avec l'autorisation du président du conseil, exercer des activités didactiques rémunérées de même que des activités non rémunérées dans des organismes sans but lucratif.

3.2.2 Organisme sans but lucratif

Le président et chef de la direction ou un vice-président de la Société ne peut siéger comme membre du conseil d'administration d'un organisme sans but lucratif subventionné par la Société.

3.2.3 Efficacité des fonctions

Le président et chef de la direction ou le vice-président doit éviter d'occuper des fonctions ou d'être lié par des engagements qui l'empêchent de consacrer à sa fonction le temps et l'attention que requiert l'exercice normal de celle-ci.

Les autres administrateurs doivent consacrer à leur fonction le temps et l'attention raisonnablement requis qui, dans les circonstances, assurent leur participation efficace aux travaux du conseil et de ses comités, le cas échéant.

Le président du conseil, le président et chef de la direction ou le vice-président qui veut se présenter à une charge publique élective se réfère aux articles 20 à 26 du *Règlement sur l'éthique et la déontologie des administrateurs publics*.

3.2.4 Neutralité politique

Les décisions d'un administrateur ou d'un vice-président, prises dans l'exercice de ses fonctions, doivent être indépendantes de toute considération politique partisane.

3.2.5 Devoir de réserve

Le président du conseil d'administration, le président et chef de la direction ou tout vice-président doit faire preuve de réserve dans la manifestation publique de ses opinions politiques.

3.2.6 Respect de l'organisation

L'administrateur ou le vice-président doit éviter tout comportement incompatible avec les exigences de ses fonctions et, en particulier, qui serait susceptible de discréditer la Société, de porter atteinte à sa crédibilité ou à sa réputation ou de compromettre la confiance des citoyens et de ses partenaires.

Un administrateur est autorisé à faire des présentations lors de séminaires publics, de conférences ou d'occasions similaires. Lors de ces séminaires, de ces conférences et de ces autres occasions, il doit préciser qu'il s'exprime à titre personnel et non pour le compte de la Société. Ses remarques doivent être d'ordre général, et il doit éviter de faire des observations sur les activités de la Société.

3.2.7 Avantage

L'administrateur ou le vice-président ne peut, directement ou indirectement, accorder, solliciter ou accepter, pour lui-même ou pour un tiers, une faveur ou un avantage indu.

Il ne peut notamment accepter ni solliciter, de la part d'une personne ou d'une entreprise faisant affaire avec la Société ou agissant au nom ou au bénéfice d'une telle personne ou entreprise, aucun avantage destiné à l'influencer dans l'exercice de ses fonctions ou à générer des expectatives en ce sens.

En tout temps, il doit préserver son objectivité, son impartialité et sa crédibilité à titre d'administrateur ou de vice-président.

3.2.8 Cadeau, avantage, marque d'hospitalité

L'administrateur ou le vice-président ne peut accepter aucun cadeau, marque d'hospitalité ou autre avantage que ceux d'usage ou d'une valeur modeste. Tout autre cadeau, marque d'hospitalité ou autre avantage reçu doit être retourné au donateur ou à l'État.

3.2.9 Utilisation des biens de la Société

L'administrateur ou le vice-président ne peut confondre les biens de la Société ou du Fonds avec ses biens personnels et il ne peut les utiliser à son profit ou au profit de tiers.

3.2.10 Utilisation de l'information

L'administrateur ou le vice-président n'utilise pas à son profit personnel ni au profit personnel d'un tiers l'information obtenue dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de ses fonctions.

3.2.11 Non-ingérence

L'administrateur s'abstient d'utiliser son statut d'administrateur pour tenter d'influencer la décision d'un fonctionnaire dans un dossier dont celui-ci assume la responsabilité.

3.2.12 Après-mandat – avantages indus

Après avoir quitté ses fonctions, l'administrateur ou le vice-président doit s'abstenir de tirer indûment des avantages de ses fonctions antérieures au sein de la Société.

3.2.13 Après-mandat – activités interdites

Après avoir quitté ses fonctions, l'administrateur ou le vice-président ne peut, dans l'année qui suit, agir au nom ou pour le compte d'autrui relativement à une procédure, à une négociation ou à toute autre opération à laquelle la Société est partie ou sur laquelle il détient de l'information non disponible au public.

Réciproquement, aucun administrateur ou vice-président en exercice ne peut, dans les conditions prévues à l'alinéa précédent, traiter avec un ancien administrateur ou vice-président.

3.2.14 Après-mandat – confidentialité

L'ex-administrateur ou l'ex-vice-président demeure soumis aux obligations de discrétion et de confidentialité suivantes :

- a) il ne doit divulguer aucune information confidentielle obtenue dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de ses anciennes fonctions;
- b) il ne doit donner à quiconque des conseils fondés sur de l'information non disponible au public concernant la Société, un autre organisme, une entreprise ou un tiers avec lequel il a eu des rapports directs importants au cours de l'année qui a précédé la date de cessation de ses fonctions.

3.2.15 Rémunération

Pour les règles concernant sa rémunération et ses allocations ou indemnités de départ, l'administrateur ou le vice-président se réfère aux articles 27 à 33 du *Règlement sur l'éthique et la déontologie des administrateurs publics*.

3.3 IMPARTIALITÉ

3.3.1 Impartialité

L'administrateur ou le vice-président prend les décisions inhérentes à ses fonctions avec objectivité et indépendance.

Il ne peut exercer ses fonctions dans son propre intérêt ni dans celui d'un tiers.

Il évite de se laisser influencer par des offres d'emploi.

3.3.2 Conflit d'intérêts – obligation de prévention

L'administrateur ou le vice-président doit éviter de se placer dans une situation de conflit entre son intérêt personnel et les obligations de ses fonctions. Il doit éviter de se placer dans toute situation pouvant jeter un doute raisonnable sur sa capacité de s'acquitter de ses devoirs avec une loyauté sans partage.

Est une situation de conflit d'intérêts toute situation dans laquelle l'administrateur ou le vice-président a un intérêt personnel, pécuniaire ou moral suffisant pour que celui-ci l'emporte, ou risque de l'emporter, sur l'intérêt de la Société ou du Fonds. Il n'est pas nécessaire que l'administrateur ait réellement profité de sa charge pour servir ses intérêts ou qu'il ait contrevenu aux intérêts de la Société ou du Fonds. Le risque que cela se produise est suffisant.

3.3.3 Conflit d'intérêts – interdiction

Le président et chef de la direction ou le vice-président ne peut, sous peine de révocation, avoir un intérêt direct ou indirect dans un organisme, une entreprise, une association ou toute autre entité mettant en conflit son intérêt personnel et celui de la Société ou du Fonds.

Toutefois, cette révocation n'a pas lieu si un tel intérêt lui échoit par succession ou donation, pourvu qu'il y renonce ou en dispose avec diligence. Dans l'intervalle, les articles 3.3.4, 3.3.6 et 3.3.7 s'appliquent.

Tout autre administrateur ayant un tel intérêt doit, sous peine de révocation, se conformer aux dispositions des articles 3.3.4 et 3.3.6.

3.3.4 Conflit d'intérêts – divulgation des intérêts et abstention

L'administrateur ou le vice-président doit divulguer par écrit au président du conseil tout intérêt direct ou indirect qu'il a dans un organisme, une entreprise, une association ou toute autre entité et qui serait susceptible de le placer en conflit d'intérêts. Il en est ainsi, notamment, dans les cas suivants:

- a) lorsqu'il est partie à un contrat avec la Société ou le Fonds;
- b) lorsqu'il a un intérêt direct ou indirect avec une entreprise partie à un contrat avec la Société ou le Fonds ou;
- c) lorsqu'il est administrateur, dirigeant ou employé de cette entreprise.

Tout administrateur doit également divulguer au président du conseil d'administration tout autre intérêt direct ou indirect qu'il a dans une question considérée par le conseil.

Toutefois, lorsque l'administrateur en cause est le président du conseil d'administration, la divulgation doit être faite au secrétaire du conseil d'administration.

Tient lieu de divulgation écrite la divulgation orale de l'administrateur qui est consignée au procès-verbal des délibérations du conseil.

L'administrateur ou vice-président doit s'abstenir de participer à toute délibération ou à tout vote sur une question reliée à cet intérêt et ne doit tenter en aucune façon d'influencer la décision s'y rapportant.

Il doit se retirer de la réunion pour la durée des délibérations et du vote sur cette question, comme prévu dans la Procédure de délibérations en matière de conflit d'intérêts reproduite à l'annexe 1.

3.3.5 Conflit d'intérêts – exception – conditions de travail générales

Les articles 3.3.2 et 3.3.3 n'empêchent pas un administrateur ou un vice-président de se prononcer sur des mesures d'application générale ayant trait aux conditions de travail au sein de la Société et par lesquelles il serait aussi visé.

3.3.6 Conflit d'intérêts – délai de divulgation

La divulgation visée à l'article 3.3.4 se fait dès que possible après la survenance du fait qui risque de mettre l'administrateur ou le vice-président en conflit d'intérêts, à savoir, selon la première éventualité:

- a) dès qu'il apprend que le sujet est inscrit à l'ordre du jour d'une réunion du conseil, d'un comité ou d'une autre réunion à laquelle il est convoqué;
- b) dès qu'il a connaissance d'un contrat visé qui, dans le cadre des activités normales de la Société, ne requiert pas l'approbation des administrateurs ni l'approbation du vice-président;
- c) dès qu'il a acquis un intérêt après la conclusion du contrat ou la décision concernée;
- d) dès qu'il est devenu administrateur ou vice-président après la conclusion du contrat ou la décision concernée.

3.3.7 Divulgation de droits contre la Société

L'administrateur ou le vice-président doit dénoncer par écrit au président du conseil les droits qu'il peut faire valoir contre la Société ou le Fonds, en indiquant leur nature et leur valeur, dès la naissance de ces droits ou dès qu'il en a connaissance.

3.3.8 Déclaration annuelle d'intérêts

L'administrateur ou le vice-président doit remettre au président du conseil, dans les 60 jours suivant sa nomination et le 31 janvier de chaque année où il demeure en fonction, une déclaration d'intérêts rédigée dans la forme prévue reproduite à l'annexe 2. Cette déclaration contient les informations suivantes :

- a) le nom des entreprises ou organismes dans lesquels il détient, directement ou indirectement, des valeurs mobilières, parts sociales incluses, ou d'autres biens, en précisant la nature et la quantité, exprimée en nombre et en proportion, des valeurs mobilières détenues ainsi que la valeur des autres biens;
- b) le nom des entreprises ou organismes dans lesquels il exerce des fonctions ou dans lesquels il a un intérêt significatif direct ou indirect sous forme de créance, droit, priorité, hypothèque ou avantage financier ou commercial;
- c) le nom des associations, des organismes et de toutes les autres entités auxquels il est associé, dont il est membre ou dans lesquels il exerce des fonctions; il doit préciser ses fonctions, le cas échéant, ainsi que les objets visés par ces entités;
- d) la date, le montant et la nature des transactions effectuées avec la Société à une valeur différente de celle qui aurait été autrement établie si les parties n'avaient pas été apparentées en précisant avec qui ces transactions ont été effectuées;
- e) toute situation sur le plan personnel, professionnel ou philanthropique qui est susceptible de créer un conflit avec l'exercice de son mandat.

L'administrateur ou le vice-président qui n'a aucun des intérêts ci-dessus remplit une déclaration à ce sujet et la remet au président du conseil.

L'administrateur ou le vice-président doit également produire une telle déclaration dans les 30 jours suivant la survenance d'un changement significatif à son contenu.

Les entreprises, organismes, associations ou autres entités visés au présent article sont ceux dont le domaine d'activité est lié à ceux de la Société ou à l'administration du Fonds, notamment :

- a) les services aux personnes accidentées fournis en vertu de la *Loi sur l'assurance automobile*, y compris la réadaptation;
- b) les services aux usagers de la route, y compris les services concernant le permis de conduire et l'immatriculation;
- c) les services en matière de sécurité routière, y compris les normes de sécurité des véhicules routiers servant au transport de personnes et de marchandises, les services de vérification mécanique, le contrôle routier sur route et en entreprise et les activités de promotion et de sensibilisation à la sécurité routière;
- d) les activités de la Société touchant ses ressources matérielles et immobilières et les technologies de l'information.

3.3.9 Déclarations – traitement confidentiel

Le président du conseil remet les déclarations reçues en application des articles 3.3.4, 3.3.7 et 3.3.8 au secrétaire de la Société, qui les conserve dans les dossiers de la Société.

Les déclarations remises en vertu du présent article sont traitées de façon confidentielle.

3.3.10 Famille immédiate

Les articles 3.3.3, 3.3.4, 3.3.7 et 3.3.8 s'appliquent également lorsque l'intérêt concerné est détenu par un membre de la famille immédiate de l'administrateur ou du vice-président.

On entend par « famille immédiate » le conjoint, les enfants à charge, les enfants à charge du conjoint et autres personnes à charge.

Le terme « conjoint » comprend la personne de sexe opposé ou de même sexe qui est liée par le mariage ou l'union civile à un administrateur et cohabite avec lui, ou qui vit maritalement avec lui et est publiquement présentée comme son conjoint depuis plus d'un an.

3.3.11 Conflit d'intérêts – intérêts exemptés

Les dispositions du présent code relatives aux déclarations et aux conflits d'intérêts ne s'appliquent pas :

- a) aux intérêts que l'administrateur ou le vice-président détient par l'intermédiaire d'un fonds commun de placement à la gestion duquel il ne participe ni directement ni indirectement;
- b) aux intérêts détenus par l'intermédiaire d'une fiducie sans droit de regard et dont le bénéficiaire ne peut prendre connaissance de la composition;
- c) à un intérêt qui, par sa nature et son étendue, est commun à la population en général ou à un secteur particulier dans lequel œuvre l'administrateur ou le vice-président;
- d) aux titres émis ou garantis par un gouvernement ou une municipalité à des conditions identiques pour tous;
- e) lorsque la faible importance des valeurs mobilières détenues ou que les fonctions ne peuvent vraisemblablement pas placer l'administrateur ou le vice-président en situation de conflit d'intérêts.

Section 4 – Processus d'application

4.1 AUTORITÉ COMPÉTENTE

Pour l'application de la présente section, on entend par « autorité compétente » en matière disciplinaire :

- a) à l'égard du président du conseil et des administrateurs nommés par le gouvernement : le secrétaire général associé responsable des emplois supérieurs au ministère du Conseil exécutif;
- b) à l'égard des vice-présidents : le président du conseil d'administration.

4.2 RÔLE DU PRÉSIDENT DU CONSEIL

Le président du conseil veille à l'application du présent code par les administrateurs et les vice-présidents. Il assure le traitement des déclarations de conflits d'intérêts et garde confidentielles les informations ainsi obtenues.

Il fournit aux administrateurs ou vice-présidents qui en font la demande des avis sur les déclarations ou sur toute autre question de nature déontologique. À cette fin, il prend conseil auprès du comité de gouvernance et d'éthique.

4.3 COMITÉ DE GOUVERNANCE ET D'ÉTHIQUE – MISSION

Le comité de gouvernance et d'éthique a pour mission de conseiller le président du conseil en matière d'éthique et de déontologie.

Le comité exerce également les fonctions qui lui sont dévolues en vertu du *Règlement sur la gouvernance*.

Dans l'exercice de ses fonctions, le comité peut prendre connaissance des déclarations prévues aux articles 3.3.4, 3.3.7 et 3.3.8.

4.4 COMITÉ DE GOUVERNANCE ET D'ÉTHIQUE – ANALYSE

À la demande du président du conseil, ou de sa propre initiative, ou en cas de signalement, lorsqu'un manquement à l'éthique ou à la déontologie est reproché à un administrateur ou à un vice-président, le comité est chargé de recueillir toute information pertinente. Il fait rapport au président du conseil de ses constatations et lui recommande, s'il y a lieu, les mesures à prendre.

4.5 COMITÉ DE GOUVERNANCE ET D'ÉTHIQUE – AVIS

Le comité de gouvernance et d'éthique peut donner des avis au président du conseil sur l'application des dispositions du présent code.

Le comité peut consulter et recevoir des avis de conseillers et d'experts sur toute question qu'il juge à propos.

4.6 MANQUEMENTS AU CODE – COMMUNICATION

Lorsque le président du conseil a des motifs raisonnables de croire qu'un administrateur n'a pas respecté l'une ou l'autre des dispositions du présent code, il en informe immédiatement l'autorité compétente en lui remettant une copie complète de son dossier. Cette communication a pour but de mettre en marche le processus disciplinaire prévu par le *Règlement sur l'éthique et la déontologie des administrateurs publics*.

4.7 RELEVÉ PROVISOIRE

Afin de permettre la prise de décision appropriée dans le cas d'une situation urgente nécessitant une intervention rapide ou dans un cas présumé de faute grave, l'autorité compétente peut relever provisoirement de ses fonctions, avec rémunération, l'administrateur ou le vice-président à qui l'on reproche des manquements à l'éthique ou à la déontologie.

4.8 MANQUEMENTS AU CODE – SANCTIONS

L'autorité compétente fait part à l'administrateur ou au vice-président des manquements qui lui sont reprochés et de la sanction dont il est passible. Elle l'informe qu'il peut, dans les sept jours, lui faire part de ses observations et, s'il le demande, être entendu à ce sujet.

Si elle conclut que l'administrateur ou le vice-président a commis une contravention à la loi, au règlement ou au présent code, l'autorité compétente peut imposer l'une des sanctions suivantes : la réprimande, la suspension sans rémunération d'une durée maximale de trois mois ou la révocation.

Dans le cas où un administrateur est passible de révocation, celle-ci ne peut être imposée que par le Conseil exécutif.

Préalablement à la révocation, le secrétaire général au ministère du Conseil exécutif peut suspendre sans rémunération l'administrateur pour une période d'au plus 30 jours.

Dans le cas où un vice-président est passible de révocation, celle-ci ne peut être imposée que par le conseil.

Préalablement à la révocation, le président du conseil peut suspendre sans rémunération le vice-président pour une période d'au plus 30 jours.

Est nul le vote émis par un administrateur en contravention des dispositions du présent code ou alors que l'administrateur est en défaut de produire la divulgation visée par l'article 3.3.4.

4.9 ANONYMAT

L'autorité compétente ainsi que le comité de gouvernance et d'éthique préservent l'anonymat des plaignants et informateurs à moins que ces derniers n'aient manifesté clairement une volonté contraire. Ils ne sont pas tenus de fournir une information susceptible de révéler leur identité, sauf si la loi ou un tribunal l'exige.

4.10 ATTESTATION

Chaque administrateur ou vice-président doit, dans la forme prévue à l'annexe 3, remplir et signer une attestation où il déclare avoir pris connaissance du code et y être lié. Cette attestation, une fois remplie, est remise au président du conseil, qui la remet au secrétaire de la Société aux fins de conservation.

Chaque nouvel administrateur ou vice-président doit faire de même dans les 30 jours suivant sa nomination.

4.11 ARCHIVES

Le secrétaire tient des archives où il conserve, notamment, les déclarations, divulgations et attestations qui doivent être transmises en vertu du présent code, les rapports et avis du comité de gouvernance et d'éthique et les décisions du président du conseil en matière d'éthique et de déontologie.

4.12 ABROGATION

Le Code d'éthique et de déontologie des administrateurs et vice-présidents de la Société de l'assurance automobile du Québec adopté par la résolution AR-2755 du 12.09.20 est abrogé.

4.13 DATE D'ENTRÉE EN VIGUEUR

20 septembre 2012

4.14 DATES DE MISE À JOUR

- 21 septembre 2016
- 14 décembre 2017
- 20 mars 2019

ANNEXE 1 – PROCÉDURE DE DÉLIBÉRATIONS EN MATIÈRE DE CONFLIT D'INTÉRÊTS (article 3.3.4)

De façon à protéger la Société de l'assurance automobile du Québec et les membres de son conseil d'administration dans des situations potentielles de conflit d'intérêts, la procédure suivante est suivie par le secrétaire :

1. Lorsqu'un sujet inscrit à l'ordre du jour d'une réunion du conseil d'administration ou d'un comité pourrait entraîner pour un membre un conflit d'intérêts lié à la fonction ou à la personne ou lorsqu'il est question d'une entreprise ou d'une association déclarée par un membre conformément au Code d'éthique et de déontologie des administrateurs et des vice-présidents de la Société, le secrétaire :
 - a) expédie une note à cet effet ou un courriel au membre du conseil concerné;
 - b) ne transmet pas au membre concerné les documents relatifs à ce sujet et note cette action à son dossier;
 - c) consigne au procès-verbal de la réunion le fait que le membre concerné s'est retiré de la réunion et s'est abstenu de participer à la discussion ou à un vote en raison de ses intérêts.
2. En tout temps, lorsqu'un sujet inscrit à l'ordre du jour d'une réunion du conseil ou d'un comité soulève un conflit d'intérêts ou une apparence de conflit d'intérêts, le membre a la responsabilité d'informer rapidement le secrétaire afin qu'il effectue les actions énumérées ci-contre chaque fois qu'il est prévu de discuter de ce sujet à une rencontre du conseil ou d'un comité.
3. Lorsqu'un sujet abordé en séance peut avoir un lien personnel ou professionnel avec un membre du conseil, il doit le signaler. Le secrétaire en fait alors mention au procès-verbal, de même que le fait que ce membre se retire de la réunion et s'abstient de participer à la discussion et au vote.
4. Dans le cas où un membre serait en désaccord sur la nécessité de prendre les dispositions prévues en matière de déclaration de conflit d'intérêts, il peut en discuter avec le président du conseil d'administration.

Secrétariat général 2016-01-05

ANNEXE 2 – DÉCLARATION ANNUELLE D'INTÉRÊTS

Afin de comprendre la portée de la déclaration, veuillez vous référer aux articles 3.3.8 à 3.3.11 du Code d'éthique et de déontologie des administrateurs et vice-présidents de la Société de l'assurance automobile du Québec et, en particulier, à la définition de « famille immédiate » et de « conjoint » de l'article 3.3.10.

Les intérêts détenus et transactions effectuées par des membres de votre famille immédiate doivent également être déclarés.

La présente déclaration respecte les exigences de la norme comptable sur l'information relative aux apparentés (chapitre SP 2200).

Conformément à l'article 3.3.8 du Code d'éthique et de déontologie des administrateurs et vice-présidents de la Société de l'assurance automobile du Québec;

Je, soussigné(e), en tant qu'administrateur(trice)/vice-président(e) à la Société de l'assurance automobile du Québec, déclare au meilleur de ma connaissance ce qui suit:

1. Je détiens, directement ou indirectement, des intérêts dans un organisme, une entreprise, une association ou une autre entité qui seraient susceptibles de me placer dans une situation de conflit d'intérêts.

☐ Oui

☐ Ne s'applique pas

NOM DE L'ENTREPRISE, DE L'ORGANISME OU DE L'ENTITÉ		FONCTIONS EXERCÉES	ACTIONNAIRE, DÉTENTEUR DE PARTS OU PROPRIÉTAIRE

NATURE DES ACTIONS OU DES PARTS ET LEUR NOMBRE	POURCENTAGE	AUTRES BIENS OU INTÉRÊTS SIGNIFICATIFS DÉTENUS SOUS FORME DE CRÉANCE, DROIT, PRIORITÉ, HYPOTHÈQUE OU AVANTAGE FINANCIER OU COMMERCIAL

NOM DE L'ASSOCIATION, DE L'ORGANISME OU DE L'ENTITÉ	
OBJETS DE L'ASSOCIATION, DE L'ORGANISME OU DE L'ENTITÉ	
NOM DE LA PERSONNE VISÉE	
FONCTIONS EXERCÉES	

2. Depuis le 1^{er} janvier 2018, j'ai conclu une transaction avec la Société à une valeur différente de celle qui aurait autrement été établie, considérant mon lien avec la Société (incluant les intérêts directs ou indirects déclarés).

☐ Oui ☐ Ne s'applique pas

DATE DE LA TRANSACTION	PERSONNE PHYSIQUE OU MORALE AYANT EFFECTUÉ LA TRANSACTION	NATURE DE LA TRANSACTION	MONTANT DE LA VALEUR DE LA TRANSACTION

3. Sur le plan personnel, professionnel ou philanthropique, j'identifie une situation qui est susceptible de créer un conflit avec l'exercice de mon mandat au sein du conseil d'administration de la Société.

☐ Ne s'applique pas

4. Je demande un avis sur les questions suivantes et une recommandation sur les mesures appropriées afin d'assurer le respect du code d'éthique.

☐ Ne s'applique pas

Avis concernant la protection des renseignements personnels

Les renseignements personnels recueillis en vertu de l'article 3.3.8 du Code d'éthique et de déontologie des administrateurs et vice-présidents de la Société de l'assurance automobile du Québec sont assujettis aux dispositions de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (ci-après désignée *Loi sur l'accès*). Les renseignements ainsi demandés ont un caractère obligatoire et un refus de les fournir peut entraîner l'application du processus disciplinaire prévu au *Règlement sur l'éthique et la déontologie des administrateurs publics* (RRQ, c. M-30, r. 0.1). Les renseignements ainsi recueillis sont traités confidentiellement.

SIGNÉ À _____, CE _____^e JOUR DU MOIS DE _____ 20_____

Nom:

Titre:

Date:

Signature

Déclaration reçue le _____

Signature du témoin _____

ANNEXE 3 – ATTESTATION (article 4.10)

Code d'éthique et de déontologie des administrateurs et vice-présidents de la Société de l'assurance automobile du Québec

Je, soussigné(e), _____ ,
domicilié(e) et résidant au _____ ,
en la ville de _____ , province de Québec, administrateur à la Société de
l'assurance automobile du Québec, déclare avoir pris connaissance du Code d'éthique et de déontologie
des administrateurs et vice-présidents de la Société de l'assurance automobile du Québec, adopté par
le conseil d'administration le 20 septembre 2012 et en comprendre le sens et la portée.

Je, par la présente, me déclare lié (e) envers la Société de l'assurance automobile du Québec par chacune
des dispositions dudit code tout comme s'il s'agissait d'un engagement contractuel de ma part.

SIGNÉ À _____ , CE _____^e JOUR DU MOIS DE _____ 20_____

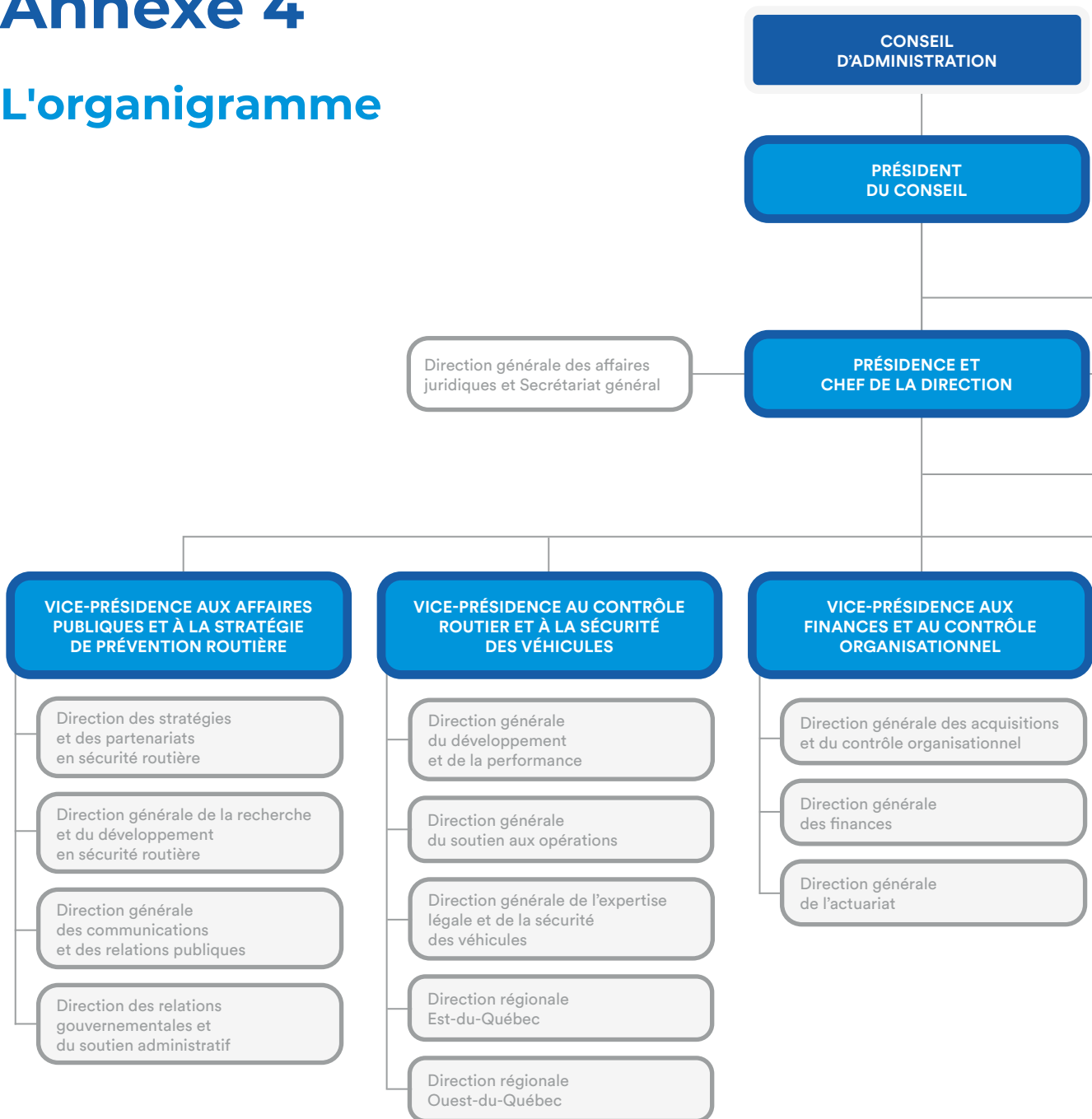
Signature de l'administrateur

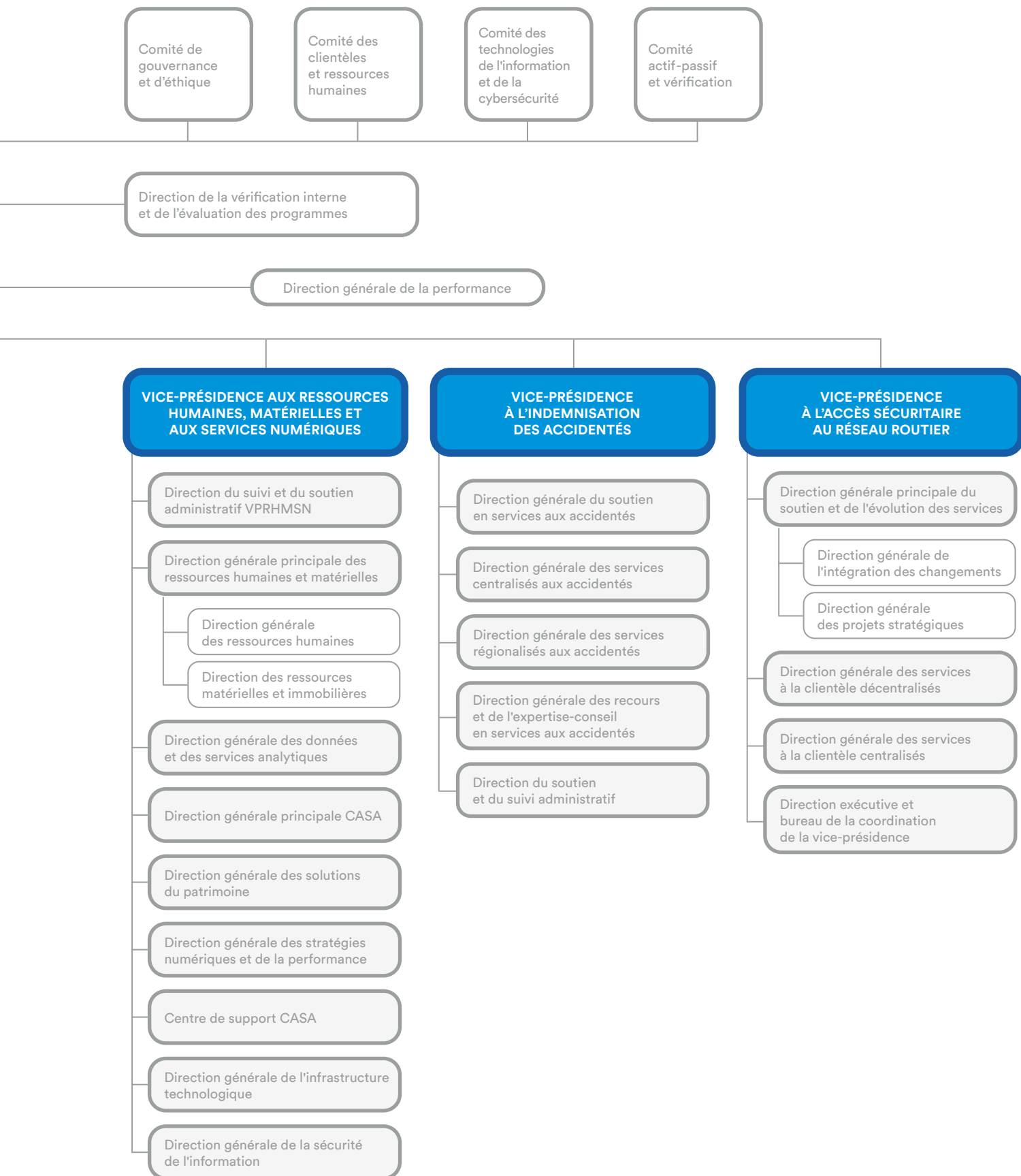
Déclaration reçue le _____

Signature du témoin _____

Annexe 4

L'organigramme





Dépôt légal — Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2022

ISBN : 978-2-550-91709-0 (Imprimé)

ISBN : 978-2-550-91710-6 (PDF)

© Société de l'assurance automobile du Québec

**Société de l'assurance
automobile**

Québec



Avec vous,
au cœur de votre sécurité